



LABORATOIRE MIXTE INTERNATIONAL
MACOTER
RECONFIGURATIONS MALIENNES
COPÉLATIONS - TERRITOIRES - DÉVELOPPEMENT



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

UNIVERSITÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO (ULSHB)
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION (FSHSE)

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme d'anthropologie

Cycle MASTER

2017 – 2019

Option « Société, Culture et Développement »

Titre du mémoire

Le corps de la femme musulmane dans l'espace public malien : le port du voile islamique en question à Bamako.

MEMOIRE ACADEMIQUE

Présenté par : Nana KIMBIRI

Dirigé par :

Gilles HOLDER, chargé de recherches au CNRS/IRD, IMAF & codirigé par Naffet KEITA, maître de conférences à ULSHB, FSHSE.

Mémoire soutenu le 17 Janvier 2019 devant le JURY composé de :

Balla DIARRA Géographe et Professeur à la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG)

Bintou SANANKOUA Historienne et Ancienne Professeure à l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP)

DÉDICACE

Les mots ne suffissent pas pour exprimer ma reconnaissance, ma gratitude, mon respect et ma considération pour ce grand enseignant-chercheur malien, Monsieur Naffet Keita qui, par son courage, sa persévérance et son engagement inconditionnel pour la formation compétente des étudiants maliens, a su occuper une place très importante dans ma vie, dans mon cœur et dans mon esprit. Je vous dédie ce mémoire pour tous vos efforts consentis dans la poursuite de mes études universitaires.

Que Dieu vous accueille dans son paradis éternel.

REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à remercier l'État malien, grâce auquel, j'ai pu bénéficier d'une bourse pour la réalisation de ce master, à travers le Programme de Formation des Formateurs (PPF).

Un grand merci à Monsieur Gilles Holder, mon directeur de mémoire pour sa disponibilité, son sens de l'écoute et l'intérêt particulier qu'il a accordé à mon sujet depuis son élaboration. Nos conversations et ses conseils m'ont permis de mieux structurer mon objet d'étude et de revoir mon approche quant à l'analyse des données recueillies lors de l'enquête de terrain.

Un immense remerciement à mon oncle Bakary Traoré qui a usé de tous ses contacts susceptibles de m'aider pour mes enquêtes de terrain. Merci pour ta présence dans ma vie et ton dévouement sans faille pour mes études.

Je remercie chaleureusement tous mes amis du club des lecteurs de l'Institut français du Mali, particulièrement Tiénan Koné de leur soutien et d'avoir vu en ce sujet de mémoire une particularité qui mérite d'être étudiée.

J'exprime aussi une grande reconnaissance envers Oustaze Oumar Keita et Tanti Tata, son épouse, dont j'ai fait la connaissance à l'occasion de mes enquêtes de terrain. Merci à vous de m'avoir ouvert votre porte chaque samedi et chaque dimanche soir et de m'avoir permis d'assister à l'enseignement du Coran que vous et vos fils dispensez aux porteuses de voile.

A mes parents, pour la confiance accordée et le soutien moral qu'ils m'ont toujours apporté.

A mon mari qui, de près ou de loin n'a jamais cessé de m'encourager et me redonner confiance à chaque fois que je pensais ne pas y arriver.

Enfin, merci à tous ces hommes et femmes que j'ai interviewés lors de mon enquête de terrain pour avoir accepté de se soumettre avec patience et bienveillance à mon guide d'entretien. Qu'ils m'excusent d'avoir parfois perturbé leurs activités du moment, et qu'ils sachent que je garde une immense gratitude à leur égard.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFES : Association des Femmes pour la Solidarité

AI SLAM : Association Islamique pour le Salut

AMUPI : Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CERFIM : Cercle de Réflexion de Formation Islamique au Mali

ENMP : Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie

ENSUP : Ecole Normale Supérieure

FMPOS : Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie

HCIM: Haut Conseil Islamique du Mali

INSTAT : Institut National de Statistiques du Mali

LBAD : Lycée Ba Aminata Diallo

LIEEMA : Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali

LIFA : Ligue Islamique Foi et Action

LIMAMA : Ligue des Imams du Mali

MATCL : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales

SAF : Secrétariat aux Affaires Féminines

SENAFI : Séminaire National de Formation Islamique

TSEC O : Terminales Sciences Economiques

UNAFEM : Union Nationale des Femmes Musulmanes du Mali

US-RDA : Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain.

WILDAF : *Women In Law and Development Africa* (Femme, Droit, et Développement en Afrique).

RESUME

Durant ces dernières décennies, la question de l'islam et de sa place dans l'espace public malien a été l'objet d'étude de bon nombre de chercheurs maliens et étrangers. Dans un Etat laïc où la société est à dominance musulmane, les errements de la classe politique publique conduisent à faire du religieux un refuge identitaire. Aujourd'hui, l'islam mobilise plus que les partis politiques, les prédicateurs gagnent non seulement en visibilité, mais s'imposent comme figures incontournables, pour la connaissance de la religion, mais aussi pour la promotion et le respect des normes sociales. Les femmes constituent un public privilégié pour ces prêcheurs, comme en témoigne leur mobilisation considérable lors des manifestations religieuses ou pour participer de différentes manières à l'expression des opinions publiques. Les questions relatives à leur statut social, le rôle qu'elles doivent jouer au sein de la famille, ou leur port vestimentaire en société sont à l'ordre du jour lors des prêches publics.

Si l'identité de la femme musulmane malienne a toujours été liée à sa tenue vestimentaire, celle-ci ne passait pas nécessairement par le port du voile islamique. De nos jours, avec cette réislamisation ambiante (Sow : 2005) où les marqueurs identitaires religieux chez les hommes aussi bien que chez les femmes sont davantage observables, le port du voile devient un phénomène de plus en plus visible à Bamako. Ainsi, vue la généralisation du phénomène qui semble être la norme sociale en matière de tenue vestimentaire des femmes, nous avons décidé d'engager la présente étude afin de comprendre ce changement dans l'habillement des femmes et ce quel que soit leur âge. La méthode qualitative adoptée à travers les guides d'entretiens élaborés en fonction de chaque catégorie d'enquêtée (imams, prêcheurs, femmes voilées ou non, associations islamiques, autres hommes mariés ou non), nous a permis de saisir à des degrés divers tout l'intérêt d'étudier cette problématique du port du voile qui ne suscite pas autant de débats ni de questionnements dans le contexte malien.

En effet, l'étude a démontré que cette nouvelle perception du corps féminin dans l'espace public trouve son fondement dans les prêches publics où certains prédicateurs islamiques de ces deux dernières décennies ont su inciter les musulmanes à prendre le voile, non seulement comme signe de leur appartenance religieuse mais aussi comme exigence dictée par la Charia. Les associations musulmanes comme la Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali (LIEEMA), Ançar Dine, Iquimal Dine et bien d'autres associations jouent un grand rôle dans la sensibilisation des femmes à l'adoption du voile qui est devenu le « religieusement correct ».

Néanmoins, des femmes musulmanes non voilées considèrent qu'avec ou sans voile, elles n'en demeurent pas moins musulmanes.

Tout de même, avec la fonction qu'il a de protéger les femmes du regard des hommes, le port du voile est devenu aujourd'hui un moyen d'accès à la sphère publique pour beaucoup de femmes et de jeunes filles à Bamako. Avec le voile, un respect et une confiance les sont accordées, ce qui leur donne un meilleur cadre de rencontres amicales, de créations d'associations, de participations actives aux « choses de Dieu », (*Ala ko*), ainsi que de raffermissement de leur foi.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : Cadre théorique et méthodologique.....	5
Chapitre I : Cadre théorique.....	6
Chapitre II : Méthodologie.....	20
DEUXIEME PARTIE : Perceptions et représentations des femmes du point de vue des religions.....	30
Chapitre III : La femme au regard des religions du Livre.....	31
Chapitre IV : La femme dans d'autres civilisations et religions.....	38
Chapitre V : Aux origines du port du voile.....	42
TROISIEME PARTIE : Vers la construction d'une nouvelle identité féminine musulmane.....	48
Chapitre VI : L'habillement des femmes dans l'espace public islamique	49
Chapitre VII : Les divers usages et représentations du voile.....	68
CONCLUSION.....	105
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	110
TABLES DES MATIERES.....	118
ANNEXE.....	I

INTRODUCTION

En Afrique, comme un peu partout dans le monde, l'habillement des femmes a toujours été fonction de l'histoire, des cultures, du contexte socio-économique, ou encore de la situation politique, idéologique et religieuse des sociétés.

Ainsi, « ont été construites les principales représentations de la femme au fil de l'histoire, des différentes formes de présence et d'appréciation de la féminité et de conscience dont les femmes elles-mêmes ont fait montre » (Keïta, 2005 : 81).

Au fil du temps, ces constructions ont largement été influencées, voire remaniées par les religions du Livre, du fait de leur caractère mondial, au sens wébérien du terme. De toutes ces influences, l'accent a particulièrement été mis sur la manière dont la femme doit s'habiller et couvrir sa tête devant Dieu ou devant les hommes.

Dans ce questionnement sur le corps de la femme et les représentations qui en sont faites, les textes religieux vont servir de référence pour le décrire, l'analyser et l'interpréter. L'islam, à travers le Coran, les hadiths et leur interprétation, montre un intérêt particulier à la nature féminine dans toutes ses acceptions. Le rapport de la femme à la société (masculine) est ainsi régi par un certain nombre de principes parmi lesquels la manière dont elle doit se couvrir devant le regard de l'autre – plus concrètement « l'homme d'autrui » –, occupe une place très importante.

L'Afrique, avec ses multiples croyances religieuses, va être touchée par cette islamisation qui, ayant connu des périodes de flux et de reflux, va s'enraciner à des degrés divers dans de très nombreuses sociétés africaines, et constituer une partie de l'identité de millions d'hommes et de femmes (Sow, 2005 : 336).

La société malienne ne fait pas exception à cette situation. Aujourd'hui, une très grande majorité de maliens s'affirme publiquement comme vivant dans une « société musulmane » (Brenner, 1991: 4), sinon dans un pays musulman (Holder, 2013b). Progressivement, cette revendication identitaire autour de l'islam va essaimer dans l'espace public malien à travers la multiplication des tendances, des confréries, des associations musulmanes, ainsi que des prêcheurs qui exercent essentiellement sur les places publiques et dont les femmes sont à la fois les promotrices et les spectatrices par excellence.

Dans cette perspective, le processus de démocratisation politique qui s'enclenche en 1991 va profiter, non seulement aux musulmans qui ne se reconnaissaient pas dans la structure unique

mise en place par le pouvoir en 1980 pour régir l'islam malien, l'Association malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI) ¹, mais aussi à de nouvelles figures d'autorités religieuses. Quant aux femmes, elles ne sont pas restées en marge de ce mouvement démocratique qui a vu la libéralisation des organisations de la société civile, en créant à leur tour des associations. C'est ainsi qu'à Bamako, seize associations féminines musulmanes, dont certaines avaient été créées bien avant 1991 se sont réunies pour célébrer le Maouloud ensemble. C'est donc à l'occasion de ce regroupement d'associations féminines musulmanes que l'on doit la création en 1996 de l'Union Nationale des Associations des Femmes Musulmanes (UNAFEM) ², permettant aux femmes musulmanes de participer à la diffusion de l'islam au Mali.

À une époque encore récente, l'image typique de la femme malienne se caractérisait dans son habillement par la décence et, parfois, le port d'un « foulard de tête » (*musoro*) pour les femmes mariées, tandis que les jeunes filles étaient très souvent têtes nues, mettant en valeur leurs tresses. Mais depuis une dizaine d'années, la nouvelle identité de la femme musulmane est toute autre chose. Le port vestimentaire féminin relève désormais d'une autre dimension, en l'occurrence celle recommandée dans le Coran et des hadiths.

Pour rendre compte de ces transformations de l'habillement de la femme malienne dans la ville de Bamako, il n'est pas ici question d'étudier, à proprement dit, les différentes figures du religieux musulman dans l'espace public malien, ni de traiter du corps de la femme musulmane en tant que tel, comme l'intitulé du mémoire le souligne, mais plutôt d'analyser la gestion de ce corps féminin à travers cette visibilité constante que suppose le port du voile. C'est précisément ce qui nous amènera dans ce mémoire à questionner les logiques des femmes porteuses de voile de Bamako, les représentations qu'elles se font de leurs corps, les raisons qui justifient leur choix, ainsi que la nature de leur relation avec autrui.

Pour ce faire, nous avons engagé l'analyse des mécanismes qui sous-tendent cette massification soudaine du port du voile afin d'apporter une lecture critique sur la question. Le recours à une

¹ Depuis la mise en place de la 3^e République (1992), la pluralité politique se double d'une pluralité religieuse avec une centaine d'associations islamiques enregistrées, dont l'AMUPI, qui perd ainsi son monopole. Parmi les nouveaux arrivants, il faut noter la Ligue Islamique Foi et Action (LIFA) actuelle LIEEMA (Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali), le Cercle de Réflexion de Formation Islamique au Mali (CERFIM), la Ligue des Imams du Mali (LIMAMA), l'Association Islamique pour le Salut (AISLAM), la Ligue des Prêcheurs du Mali, l'Union Nationale des Femmes Musulmanes du Mali (UNAFEM), etc.

² Entretien avec Mafounè Sangaré, secrétaire administrative de l'UNAFEM de 1996 à 2016 et vice-Présidente depuis 2016. Entretien en langue *bamanan*, Bamako-Coura-Bolibana, le 09/ 11/2018.

série de photographies portant sur l'habillement des femmes et des jeunes filles des années 1950-1960 à Bamako, nous a permis de nous faire une idée sur l'historicité du phénomène.

Cependant, pour confirmer ou infirmer les hypothèses que nous avons posées dans le cadre théorique et méthodologique, nous avons fait le pari de l'articulation suivante : dans un premier temps, nous nous sommes attachées à une approche contextuelle déclinée à travers la construction théorique de l'objet, les questions de méthodologie et l'élucidation de la démarche adoptées pour mener à bien cette étude. Ensuite, nous avons recensé les éléments de définitions des termes qui, en arabe, désignent le « voile » : *hijab*, *niqab*, *jilbâb*, ainsi que le vocabulaire en usage en langue *bamanan* : *sutura* (litt. « se cacher », de l'arabe *satara*, « se voiler ») ; *burumusi*, de l'arabe *burnus*, désignant une tunique longue munie d'une capuche, d'origine maghrébine ; *hijabu* de l'arabe *hijâb*, qui désigne le voile recouvrant l'ensemble de la tête et des épaules, tout en laissant le visage libre ; et *disa* qui désigne un type de foulard que l'on appelle également *dankanna* (litt. *da*, « poser » ; *n'kan*, « mon cou » ; et *na*, « sur ») ; et enfin *nièda tugula*, qui désigne la femme à visage voilé avec ou sans les yeux couverts. Dans ce contexte, nous nous sommes attachés à réunir parallèlement des données historiques sur la présence de l'islam dans l'actuel Mali, ainsi que les nouvelles figures musulmanes qui se sont imposées dans l'espace public de Bamako durant ces deux dernières décennies.

La deuxième partie consistera d'abord à suivre la place conférée à la femme par les religions, qu'elles soient du Livre ou pas ; ensuite, nous verrons également les raisons religieuses et sociales qui justifient le port du voile ; enfin, les critères et fonctions du voile seront dégagés du point de vue des auteurs.

Dans la troisième et dernière partie, du fait de la présence massive de l'islam dans l'espace public malien, nous procéderons à une description et une analyse de la construction de l'identité féminine musulmane au sein d'une société laïque et moderne, et ce à travers l'évolution de l'habillement des femmes bamakoises, de 1960 à nos jours. Ensuite, sera abordé l'influence qu'exercent les prêcheurs sur les places publiques et à la radio sur le port vestimentaire des femmes musulmanes de Bamako. Les diverses connotations et représentations du port du voile seront ici déclinées, en dépit du fait qu'elles n'épuisent pas les formes de religiosité musulmane. Enfin, nous procéderons à l'analyse et l'interprétation des discours recueillis auprès d'un certain nombre de Bamakois – hommes et femmes voilées ou non – à partir d'enquêtes *in situ*.

Au fil de nos investigations, nous avons pu réaliser combien les opinions, les discours et les sentiments des personnes enquêtées, témoignent qu'au Mali, la question de l'islam et sa

pratique sont une problématique en soi. Entre expression ou tendance d'une époque, le religieux musulman s'affiche de manière fractale dans l'espace public malien. Ce mémoire nous a permis de comprendre en particulier jusqu'où va la critique de « l'autre », en l'occurrence de la femme qui, tout en étant musulmane, ne souhaite pas porter le voile.

Au final, nous espérons avoir en partie soulevé le voile sur l'influence de l'altérité sociale comme impossibilité de concevoir la différence (Bazin, 2000).

Première partie :
Cadre théorique et méthodologique

Chapitre I – Cadre théorique

Ici, il est question de faire un état des lieux sur la manière spécifique dont le port du voile et/ou de l'habit islamique est devenu un objet problématique au Mali, l'ampleur du débat dans le monde qui a précédé, les questionnements sous-tendus et les hypothèses avancées en rapport aux objectifs assignés à l'étude présente.

I.1. Revue de la littérature

La question de l'image et de la représentation du corps de la femme en islam a fait l'objet de nombreuses études de par le monde. Le voile islamique, selon l'appellation la plus répandue, devient objet de débats et de confrontations d'idées un peu partout à travers le monde, surtout le monde occidental, entre ceux qui sont pour son adoption et ceux qui ne le sont pas.

Dans le contexte ouest africain, le processus de démocratisation politique qui s'enclenche à partir de 1991 a favorisé le développement d'un phénomène de réislamisation de masse (Sow, 2005 ; Alio, 2009 ; Holder, 2009 ; 2012 ; Gomez-Perez et Madore, 2013). L'accent est davantage mis sur les marqueurs religieux identitaires chez les femmes aussi bien que chez les hommes (Perez et Madore, 2013 : 131). Le port du voile chez les femmes musulmanes s'inscrit dans cette dynamique, à partir du moment où il devient un signe visible dans l'espace public.

Pour le cas du Mali, Soumaïla Camara estime que, le port du voile a débuté dans le milieu des grands commerçants dominés par les Wahhabites, d'une part, et l'influence des prêches de Chérif Ousmane Madani Haïdara au cours de la décennie 1990-2000, d'autre part (Camara, 2016 : 96). Les étudiants musulmans de l'Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie (ENMP) ont joué aussi un rôle important avec la création en juin 1992 d'une association dénommée Ligue Islamique Foi et Action (LIFA), qui donnera naissance en 1994 à la Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali (LIEEMA)³.

Cette association donnera plus de visibilité à l'islam en milieu scolaire et universitaire à travers des séminaires dont les thématiques développées portaient notamment sur l'importance du port du *hijab* par les jeunes filles musulmanes. Dans cette continuité, le port du voile, surtout dans l'espace universitaire, va devenir un phénomène de plus en plus visible.

Là où existaient les valeurs socio-culturelles pour réglementer les mœurs et les pratiques sociales quant à l'habillement des femmes, des règles de vie et de comportement en islam vont

³ Ligue Islamique foi et Action, Statuts et Règlement Intérieur, Bamako, 2014 -2016.

s'imposer, lesquelles seront considérées comme la norme. Le port du voile devient ainsi un « fait social total » au sens de Marcel Mauss. Femmes et jeunes filles adoptent cette pratique comme on peut l'observer aujourd'hui dans les rues de Bamako. Ainsi, le port du voile « reflète un état d'esprit qui transcende la question du port de signes religieux. Il correspond à un idéal d'autonomie et d'émancipation. Des femmes, qui occupent des responsabilités, s'en drapent et des villageoises, même non musulmanes, se coiffent de foulards quand elles se rendent à des fêtes ou au congrès d'un parti politique » (Jonkers, 2012 : 14).

Par ailleurs, on peut observer le port d'un foulard de tête chez les femmes du village, pas seulement lors des jours de fête ou de congrès d'un parti politique, mais aussi lors des jours ordinaires. Qu'elles soient à la maison, au champ, ou encore au marché, attacher un foulard de tête fait partie des accessoires traditionnels dans l'habillement de la femme malienne en général.

Chez les Bamanan, par exemple, Alice Malongte rapporte les propos du sociologue Facoh Diarra, qui estime que, « les femmes Bambara portaient le foulard pour se protéger des mauvais esprits. En effet, selon la croyance populaire, les génies de l'eau et de la brousse avaient de l'attrait pour les jeunes mariées. Le foulard était donc une protection divine contre ces êtres surnaturels » (Malongte, 2017). Le port du foulard de tête était donc lié à d'autres raisons qui n'étaient pas forcément religieuses. Néanmoins, qu'il soit traditionnel ou religieux, culturel ou social, les femmes se voilent à des degrés divers au Mali.

Toutefois, si cette problématique du port du voile ne suscite pas autant de débats ni de questionnements dans le contexte malien, nous ne pouvons pas en dire autant pour le reste du monde. En Iran, par exemple, selon Malek Chebel (2002 : 81), l'histoire contemporaine du voile islamique va prendre une tournure nouvelle avec la Révolution de 1979, où l'imam charismatique l'Ayatollah Khomeini va imposer le *tchador* à l'ensemble des Iraniennes. « Ce moralisme s'étend aujourd'hui jusqu'aux femmes non musulmanes en Iran, obligées dès leur descente d'avion de se couvrir les cheveux » (Minces, 1997 : 31). Ce qui montre toute l'importance accordée à la question du vêtement des femmes.

Si en Iran, porter le voile devient une obligation à partir de la révolution de 1979, en Turquie, l'ouverture vers l'Occident, jusqu'à l'arrivée du gouvernement d'Erdogan en 2003, donne une autre représentation du statut de la femme dans cette société musulmane. Nilüfer Göle estime que cette ouverture vers l'Occident avec cette conscience du « progrès » se développe autour des relations entre les sexes et l'ordonnement des espaces et des modes de vie. Les réformes prises dans ce contexte commenceront à changer la vie des femmes qui « [...] s'éduquent,

délaissent le voile, sortent en public, font de la gymnastique, dansent, se font photographier, etc., et adoptent ainsi le mode occidental de vie sociale » (Göle, 1993 :21).

Les « valeurs occidentales » deviennent en ce sens « libératrices » de la femme musulmane qui est considérée comme victime d'une oppression au nom de la loi islamique. Cette vision occidentale sur la condition de la femme musulmane ne date pas d'aujourd'hui.

Kathérine Bullock (2017) rappelle que depuis le XVIII^e siècle, le voile était déjà considéré par les Européens comme une pratique oppressive intra-musulmane. Ainsi, cette notion du voile oppressif prit une importante orientation au XIX^e siècle, quand les Européens colonisèrent le Moyen-Orient en utilisant cette nouvelle notion comme l'une des justifications à l'invasion, puis à la colonisation, de cette partie du monde.

En Europe, au fil du temps, en dehors des raisons idéologiques, sociales et identitaires, d'autres raisons d'ordre sécuritaire vont alimenter le débat sur l'autorisation ou pas faites aux femmes musulmanes de porter le voile, d'une part, le voile intégral, d'autre part. Cette préoccupation sécuritaire est surtout apparue au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 à New York (Jeffrey, 2015 : 4).

Le port du voile intégral devient un enjeu politique et sécuritaire. Plus récemment, en France, au nom de la préservation des valeurs françaises de la laïcité, et de la sécurité des populations, une série d'événements et de polémiques fortement médiatisés, sur la question du « voile islamique », ont vu le jour : « L'affaire des collégiennes de Creil (1989), l'affaire de la crèche Baby Loup (2010-2014) et l'émeute urbaine de Trappes liée à un contrôle controversé d'une femme portant le voile intégral (2013). Suite à ces affaires, deux lois ont été adoptées. Il s'agit de l'adoption de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises (2004) et l'adoption de la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public » (2010)⁴.

Marie-anne La voie, note qu' « au Québec, la chronologie est similaire à celle de la France. Les premières affaires du voile surviennent dans la décennie 1990-2000, mais c'est dans le contexte de la crise des accommodements raisonnables que le voile a été problématisé plus largement » (La voie, 2014 : 8). C'est ainsi qu'en 2007, « le Québec a vu se multiplier les incidents ayant le voile musulman comme enjeu. Des filles musulmanes portant le *hijab* ont été exclues de compétitions sportives et des femmes portant le *niqab* (voile couvrant le visage) sont

⁴ Lire l'article de Wikipédia : « Affaire du voile islamique en France » [En ligne, consulté le 08/12/2018–
https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaires_du_voile_islamique_en_France]

devenues le centre d'un débat électoral qui s'est culminé par leur exclusion des bureaux de vote » (Alia, 2008:40).

Cette vague de tensions à l'égard de l'islam à travers le monde influencera l'Afrique, précisément certains Etats d'Afrique de l'Ouest qui se sont prononcés sur l'interdiction du voile intégral dans l'espace public.

Au Sénégal, pour Selly Ba, « ce n'est qu'après 2000, qu'on assiste au phénomène actuel de port massif du voile mais qui révèle un contexte plus large de mode urbain favorisé par les téléfilms étrangers et le retour d'un certain « hindouisme » (même pas arabe) dans les modes vestimentaires » (Ba, 2016 : 14). En réalité, pour les autorités sénégalaises, la question de mode ne se pose pas, notamment, lorsqu'il s'agit du port du voile intégral, qui constitue selon elles une menace sécuritaire pour le pays.

C'est ainsi que lors du Forum Paix et Sécurité qui s'est tenu à Dakar en novembre 2015, le président sénégalais Macky Sall déclarait que « le port du voile intégral ne correspond ni à notre culture, ni à nos traditions, ni même à notre conception de l'islam. Nous devons avoir le courage de combattre cette forme excessive de nous imposer une manière d'être. Nous ne pouvons accepter qu'on nous impose des modèles venus je ne sais d'où » (Forson, 2015).

C'est donc la lutte contre le terrorisme islamiste et les nouveaux courants religieux jugés extrémistes, qui justifieraient les mesures prises contre le voile intégral par le sénégalais. Il s'agit ici de se prémunir contre le développement des foyers islamistes violents présents notamment au Tchad, au Nigéria, au Cameroun, au Niger, au Burkina Faso et au Mali. Si des groupes djihadistes sont implantés au nord du Mali depuis 2003, le conflit de 2012 aura permis à ceux-ci de contrôler les trois régions du Nord et d'imposer une application littérale de la Charia et, notamment, l'obligation faite aux femmes de se voiler.

Avant le Sénégal, d'autres pays comme le Niger, le Cameroun, le Tchad, avaient pris des mesures d'interdictions du port du voile intégral, sur certaines parties ou sur la totalité de leur territoire national⁵.

De fait, dans le débat sur le port du voile qui prévaut actuellement, il semble qu'il s'agisse moins du voile en lui-même que du type de voile, en l'occurrence intégral ou *niqab*, qui pose

⁵Lire l'article de tamtaminfo : « Niger : le port du voile intégral interdit », [En ligne, consulté le 01/12/2018 - <http://www.tamtaminfo.com/niger-le-port-du-voile-integral-interdit/>]

problème pour l'opinion publique, alors que le port d'un voile simple que nous appellerons ici *hijabu* ou encore *disa* en langue *bamanan* ⁶n'est pas problématique.

Toutefois, cette problématique du port du voile ne se pose pas de la même manière selon les pays. Au Burkina Faso, selon Muriel Gomez-Perez et Frédérick Madore, pour le converti ou le musulman en situation de raffermissement de sa foi, le port du voile fait partie des marqueurs identitaires communs aux musulmans et un signe de vertu dans la vie quotidienne des musulmanes, en vue de l'unité de la *umma* : « Porter le voile, des habits amples et non transparents pour les femmes voire porter des habits noirs pour les femmes sunnites jusqu'à porter ou non des gants, des chaussettes et le voile intégral afin de cacher l'ensemble du corps ; porter la tunique blanche comme les wahhabis ou non pour les hommes, etc.) et des signes d'humilité (ne pas parler fort, avoir une certaine retenue dans ces propos, etc.). La figure de la « bonne musulmane » est associée à un comportement vertueux dans la vie de tous les jours avec pour référents notamment les femmes du Prophète et de ses compagnons. Dans cette optique, tant les prêcheurs que les prêcheuses formulent nombre de recommandations et d'injonctions d'ordre comportemental pour le/la converti(e) » (Gomez-Perez et Madore, 2013 : 131).

Si cette question du voilement des femmes a été discutée, débattue, pour des raisons ici de protection de la femme dans l'espace public (Iran, Afghanistan, Irak), là de liberté de la femme selon les valeurs Occidentales (Turquie, Tunisie, Egypte), ici encore de sécurité (France, Sénégal, etc.), au Mali jusque-là, les débats à proprement parlé sont peu approfondis, faute d'études sérieuses, mais aussi de l'absence d'opinion critique à propos des choses de la religion⁷. Dans un Etat laïc où la société est à dominance musulmane, les errements de la classe politique et l'inefficacité des politiques publiques conduisent davantage à faire de l'islam un refuge identitaire. Nous assistons durant ces deux dernières décennies, à une sorte de « saturation » de l'espace public malien quant à la pratique de la religion musulmane⁸. Cette ouverture aura donné une grande légitimité aux acteurs musulmans qui n'hésitent pas à se prononcer sur des questions d'intérêt national. Selon Danielle Jonckers : « La capacité de mobilisation des associations islamiques est telle qu'elles ont un réel poids politique et

⁶ Cette proposition fait référence au voile qui couvre tout le corps excepté le visage et les deux mains. Dans la société que nous étudions, il est le plus porté par les femmes et les jeunes filles que le voile intégral.

⁷ Communication orale de l'anthropologue Gilles Holder, spécialiste des dynamiques politiques et sociales de l'islam au Mali.

⁸ Communication orale de l'anthropologue Gilles Holder, *ibid.*

permettent aux acteurs sociaux de se faire entendre. Les élections présidentielles voient cependant des politiques se presser chez les leaders religieux » (Jonckers, 2013: 300).

Nous assistons ainsi à une interpénétration à la fois du politique dans le religieux et du religieux dans le politique. Ce nouveau rôle de l'islam, tout au moins du point de vue de la constitution du pays, trouve son ancrage dans la mobilisation croissante de milliers d'hommes et de femmes autour du fait religieux. Les prêches publics, qui se fondent en principe sur les enseignements du Coran, des hadiths ainsi que l'effort d'interprétation des Oulémas, sont aussi, et on l'oublie souvent, des lieux d'éducation du citoyen au respect des normes sociales. Ils donnent aussi l'occasion aux guides spirituels d'inviter hommes et femmes à adopter des comportements conformes à leur religion. Le port du voile devient une des recommandations particulières adressées aux femmes par des prêcheurs comme Chérif Ousmane Madani Haïdara, Cheick Oumar Seydou Coulibaly (Farouk) et bien d'autres.

C'est ainsi que pour Kathérine Bullock, « comme les autres grandes religions du monde, les enseignements de l'islam mettent l'accent sur l'au-delà et mettent en garde les croyants à ne pas se laisser séduire par le charme des marchandises de ce monde [...]. La piété, on nous le rappelle constamment, est plus importante que tous les objets de ce monde, et la tenue est incluse à cela » (Bullock, 2017: 61). Le port du voile chez la musulmane est gage de stabilité sociale d'autant plus que « ce n'est pas seulement le regard de la femme qui est dangereux, mais tout son corps exhibé ou perçu hors de l'espace domestique » (Chamoun, 2004 : 547). De leur côté, Gaspard et Khosrokhavar considèrent que « ce type de voile rassure la famille sur sa capacité de se préserver des assauts sexuels, imaginaires beaucoup plus que réels, de la société ambiante. Il soustrait la jeune fille à la convoitise des garçons... » (1995 : 44).

Autrement dit, le voile islamique s'inscrit dans la logique de l'ordre social et la définition des frontières entre les sexes. A cet égard, Nilüfer göle estime que « le voile, en protégeant la femme du regard de l'homme et en définissant la frontière entre les sexes, délimite l'espace de l'intime (*mahrem*) en posant un interdit. Car l'unité de la communauté est liée à « l'honneur » de l'homme qui est lui-même à la mesure de la vertu de la femme, sauvegardée dans l'espace du *mahrem* » (Göle, 1993 : 103). « Cette nouvelle identité de femme musulmane ne peut s'acquérir que, dans la mesure où le regard des hommes ne les percevra plus comme des objets sexuels. La relation entre les sexes étant asymétrique, la tenue islamique permet de réduire la tension en neutralisant cette relation » (Weibel, 2000 : 68).

En ce sens, si le voile est censé cacher les atours des femmes, il lui donne aussi une nouvelle visibilité, parce qu'elles ne peuvent passer inaperçues. En islam, écrit Bruno Nassim Aboudrar, « d'abord, comme des images vivantes et en mouvement, elles attirent sur elles regards et discours, dès lors que le système dont le voile est extrait vient à manquer (elles ne sont pas recluses, la curiosité visuelle est admise et même valorisée autour d'elles, elles entrent en concurrence avec d'innombrables stratégies individuelles de singularisation dans l'espace public). [...] Et cela pour exprimer une religion, affirmer une culture qui abomine l'ostentation en général, celle des femmes tout particulièrement, et proscriit les images » (Aboudrar, 2014 : 19). Jean Pierre Dubois et Driss El Yazami vont plus loin en estimant que, « au gré de ses croyances, de ses refus et de ses craintes, chacun peut y voir le signe d'une foi, celui d'un « intégrisme », la marque d'un défi ou au contraire d'une oppression. Il est au demeurant assez probable qu'il puisse être tout cela tour à tour » (Dubois et Yazami, 2004 :142).

Dans cette dynamique de la visibilité à travers le port du voile, le dialogue entre Dounia Bouzar et Saïda Kada est intéressant : « Qu'on le veuille ou non, écrit Bouzar, le foulard est particulièrement visible [...]. En mettant ton foulard, tu te définis d'abord en tant que musulmane. Il y a donc distanciation, séparation vis-à-vis des non-musulmans ». Saïda Kada, quant à elle, nuance cette perception du voile et pense que ce n'est pas le foulard en tant que tel qui fait la séparation, mais plutôt les idées reçues qui l'entourent ainsi que la charge symbolique négative qui lui est liée (Bouzar et Kada, 2003 : 67- 68).

Tous ces discours sur la femme résultent, pour certains auteurs, non seulement des prescriptions divines mais aussi des interprétations littéralistes des textes religieux par des hommes, plutôt que des femmes, dont la misogynie est justifiée à travers le mythe du péché originel commis par Awa. Dans cette logique, Juliette Mincec estime qu' : « au lieu de lire le Coran ou les hadiths dans un esprit d'ouverture à l'égard des femmes et de confiance en elles, c'est en général dans le sens de la plus grande défiance, donc de la plus grande rigueur conforme d'ailleurs à de nombreuses traditions que les textes sont encore aujourd'hui interprétés. L'enfermement et le voilement par exemple, recommandés par le Saint Coran dans un contexte particulier, ont été transformés en obligation. C'est presque toujours la lettre de la prédication qui est respectée, quand il s'agit des femmes, non l'esprit » (Mincec, 1997 : 124).

Si la position de Juliette Mincec est elle-même quelque peu extrémiste, en considérant que l'approche littéraliste est générale, pour Malek Chebel, il s'agit plutôt de voir que l' « injustice est observable dans l'ensemble des cultures actuelles, mais elle est poussée à un niveau devenu

inacceptable dans la plupart des pays musulmans. Sans doute que la misogynie de certains rédacteurs de textes de loi joue un grand rôle dans le renforcement des clauses anti féminines qui lestent le droit musulman et qui perdurent par la force de l'habitude » (Chebel, 2011 : 80). Dans la même logique, Ghassan Ascha considère que : « l'islam n'est pas le seul facteur de la répression de la femme musulmane ; mais il en constitue sans aucun doute une cause fondamentale, et demeure un obstacle majeur à l'évolution de cette situation » (Ascha, 1989 : 11).

Bien qu'il soit le protagoniste d'une polémique célèbre à propos du « moratoire » quant à la lapidation des femmes, Tariq Ramadan rappelle que : « la question des femmes est l'un de ces domaines qui est le plus touché par les lectures littéralistes du Coran et des traditions prophétiques. Négligeant le fait que la Révélation s'est produite dans un contexte donné et que sa transmission, sur vingt-trois années, détermine une orientation quant à la pédagogie divine, les lectures littéralistes figent le Texte hors de son contexte, de sa progression interne et des finalités du message global » (Ramadan, 2015 : 110).

A la lumière de ces différentes lectures autour de la question de la femme en islam, on observe qu'en islam, le statut et la représentation du corps de la femme hors de l'espace domestique ont toujours été l'objet de réflexions et de débats entre chercheurs, certes, mais aussi entre oulémas.

Nous pensons que les réflexions ainsi que les débats méritent d'être posés dans le contexte malien, où le phénomène se généralise et devient de plus en plus la norme sociale en matière de tenue vestimentaire des femmes. C'est en ce sens que le voile islamique est légitimement un objet de recherche, mais aussi un objet politique : d'une part, parce qu'il fait débat à travers le monde, en particulier en Occident ; d'autre part, et *a contrario*, il n'est quasiment jamais interrogé dans nombre de pays musulmans, et singulièrement au Mali.

Mais pour légitime que soit notre sujet, non seulement les connotations dont fait l'objet le voile sont multiples et divers, mais il s'agit aussi de pouvoir désigner précisément ce voile. Car pour « islamique » qu'il soit, le voile n'en témoigne pas moins de la complexité des courants religieux, mais aussi des usages locaux qui n'ont pas nécessairement de fondement religieux.

I.2. Eléments de définition des termes se référant au « voile » en islam, en arabe et en *bamanankan*

Les termes que nous tenterons, ici, de définir visent à caractériser les différents voiles que l'on peut observer dans les sociétés musulmanes actuelles, que ces termes soit arabe, d'origine arabe ou en langue vernaculaire, en l'occurrence ici en langue *bamanan*. A cet égard, il est important de savoir que, d'un pays à l'autre, le terme « voile » renvoie à plusieurs expressions qui n'ont pas toujours la même signification et qui témoignent en outre de pratiques locales ou régionales propres : *hijab*, *jilbâb*, *niqab*, *sutura*, *burumusi*, *hijabu*, *disa* et *nièda tugula*.

I.2.1. Les termes en arabe

I.2.1.1. Le *hijab* qui occulte

Le *hijab*, selon l'édition de 1983 du *Dictionnaire arabe-français, français-arabe* parue chez Larousse, vient du mot arabe *hajaba* (passé) – *hajubu* (présent), *hijaban* (le nom). Le verbe *hajaba* signifie quant à lui : « cacher, éclipser, mettre, jeter un voile, voiler, occulter, empêcher de voir, faire écran, boucher la vue, dérober aux regards, masquer quelque chose, séparer de » (1983 : 1180). Comme le souligne Marie-Hélène Dassa, le mot *hijab* est devenu un terme générique servant à désigner tout ce qu'une femme peut utiliser pour se couvrir la tête, et/ou le visage (Dassa, 2016 : 4). Toutefois, note l'auteur dans le Coran, le terme *hijab* ne semble pas toujours signifier l'idée de vêtement en tant que tel. Le terme *hijab* peut ainsi renvoyer à :

1/ l'occultation quant aux affaires du monde et, par extension, aux plaisirs terrestres, sans pour autant se référer à un vêtement (cf. Coran 38, 32- 33) ; 2/ l'impossibilité de voir et donc de distinguer (cf. Coran 7, 46 ; Coran 19, 16-17) ; 3/ une forme de rupture permettant à l'homme de ne pas s'égarer (cf. Coran 17, 45 ; Coran 42, 51) ; 4/ Un voile placé entre les épouses du Prophète et les autres croyants (cf. Coran, 33,53) ; (Dassa, 2016 : 4-5).

D'après ces six occurrences coraniques, citées par Marie-Hélène Dassa, il apparaît que le « voile », au sens du *hijab*, ne se réfère pas sémantiquement à un vêtement et, s'il cache ou occulte, il joue surtout une double fonction, puisqu'il sépare en même temps qu'il lie deux ordres de réalité : d'un côté il éloigne les croyants des tentations de ce monde ; de l'autre, il leur permet de se tourner vers Dieu en leur rappelant leur statut de créature.

I.2.1.2 Le *Jilbâb* qui recouvre

Toujours dans le même sens de couvrir, cacher les atours de la femme, la spécificité du *jilbâb* réside dans son souci de mieux cacher en ne laissant apparaître aucune partie du corps. Il renvoie à tout vêtement ample qui drape entièrement le corps, allant jusqu'à occulter les formes féminines elles-mêmes, telles qu'elles pourraient apparaître à travers des vêtements ordinaires. « Le *tchador* iranien, l'*abâya* de la péninsule Arabique ou encore la *jellâba* maghrébine sont des exemples de *jilbâb* » (Weibel, 2000 : 29).

I.2.1.3 Le *Niqab* qui masque

Au-delà du voilement du corps de la femme, le *niqab* couvre le visage en ne laissant apparaître que les yeux. En France, on parle ici de « voile intégral » pour désigner le *niqab*, lequel a récemment fait l'objet d'une législation spécifique. En Afghanistan, le terme *burqa* est utilisé pour désigner ce voile qui couvre non seulement, tout le corps de la femme, mais aussi son visage. Dans certains cas, les yeux eux-mêmes sont dissimulés sous une grille ou un voile léger qui permet de voir sans être vues.

I.2.2. Les termes en *bamanankan*

I.2.2.1. *Ka suturafini ta* : « prendre l'habit du *sutura* »

Le terme *sutura* en *bamanankan* renvoie à l'étymologie du mot arabe *satara*, « se voiler ». Toutefois, son usage général désigne d'abord « ce qui est caché », « secret » et, par extension, une « sépulture », voire les « toilettes » (Bailleul, 2007 : 428). Mais dans le contexte religieux, *sutura* est compris au sens de « cacher », « protéger », « couvrir », non seulement le corps de la femme mais tout ce qui est susceptible d'être dérobé au regard.

Une femme voilée est considérée comme celle qui a pris « l'habit du *sutura* » et, de ce fait, elle est désormais protégée, car elle n'est plus exposée au regard des hommes. Plus largement, *sutura* revêt la même signification que « se voiler » dans la mesure où, l'on considère généralement que le corps de la femme est, par nature, *sutura*.

I.2.2.2. *Ka disa biri* : « se couvrir du foulard »

Le terme *disa* est également utilisé pour désigner les porteuses de voile : les *disa birilaw*, « celles qui se couvrent du *disa* ». Le *disa* renvoie à un grand foulard enveloppant du nom de *dankanna* qui signifie littéralement « poser sur mon cou » (de *da*, « poser » ; *n'kan*, « mon cou » ; *na*, « sur »). Ce grand foulard est traditionnellement utilisé par les femmes d'un certain âge, en particulier pour prier et se rendre à la mosquée. Mais ce foulard qui a été très modernisé et, de nos jours, il est aussi utilisé par des femmes plus jeunes qui le met pour des besoins de simple coquetterie.

I.2.2.3. *Ka burumusi don* : « porter le burnous »

Un autre terme est employé pour désigner le voile ; il s'agit de *burumusi*. Ce mot, qui tire son origine de *burnous* ou *burnus*, est une longue tunique à capuche, caractéristique des pays maghrébins. Au Mali, il est fréquemment utilisé pour désigner un habit de couleur noir dans la plupart des cas, et qui couvre tout le corps de la femme. Celles qui ont l'habitude de porter ce genre de vêtement sont considérées par certains comme des porteuses de voile, même s'il ne renvoie pas au voile islamique *stricto sensu*.

I.2.2.4. *Ka hijabu don* : « porter le hijab »

Le terme *hijabu* est aussi utilisé pour désigner le voile. Il tire son origine de l'arabe *hijâb*, un voile féminin qui couvre la tête et les épaules, tout en laissant le visage libre. Si, en arabe, le *hijab* ne renvoie pas toujours à l'idée de vêtement en tant que tel, au Mali par contre, il est couramment utilisé pour désigner comme tel, d'où l'expression en langue *bamanan* : *hijabu donnaw*, « celles qui portent le *hijab* ».

I.2.2.5. *Ka nièda tugu*, « fermer le visage »

Si, en France par exemple, elle est appelée une porteuse de voile intégral, au Mali, qu'elle ait les yeux couverts ou pas, on appelle une femme à visage voilé par l'expression *min b'a nièda tugu*, « celle qui ferme son visage » en les considérant dans la plupart des cas comme des Wahhabites.

Ainsi, *suturafini*, le *hijabu*, le *burumusi*, le *disa*, et *nièda tugula* sont les cinq termes couramment utilisés pour parler du port du voile à Bamako. A l'analyse de ces expressions, on

observe qu'il s'agit de : « prendre » (*ta*) le *sutura*, « se couvrir » (*biri*) du *disa*, de « porter » (*don*) le *burumusi* et le *hijabu*, et enfin de « fermer » (*tugu*) le visage. La distinction entre ces quatre verbes – prendre, porter, couvrir et fermer – est un indicateur technique et symbolique qui mérite d'être explicité.

Ainsi, « prendre » fait plus référence à la femme ou à la jeune fille qui, par choix personnel ou par conviction, a décidé de se voiler. Par contre, porter et se couvrir semblent plus faire références à celles qui, sous influences extérieures, ont pris le voile. Enfin, fermer semble être une volonté de tout cacher, afin de ne laisser aucune partie qui peut attirer l'attention. Pour celles qui optent pour ce type de voile, tout le corps de la femme doit être fermé y compris son visage, parce que le visage peut aussi attirer les hommes.

Ainsi, parmi ces quatre verbes, le verbe « fermer » est révélateur, dans la mesure où, il recouvre l'idée d'un vêtement qui couvre la totalité du corps de la femme, y compris le visage, voire les yeux. Par contre, à l'analyse des autres verbes employés en rapport avec les termes en *bamanankan*, le port du voile ne nécessite pas forcément de couvrir certaines parties du corps comme : le visage, les mains et les pieds. Par exemple, quand on dit en *bamanankan*, *hijabu donnaw* « celles qui portent le *hijab* », cela fait référence aux femmes qui portent le voile sans couvrir le visage, les deux mains, voire même les pieds. Dans la société observée, ce type de voile est celui qui est le plus adopté par les femmes porteuses de voile.

Ailleurs, dans le monde (surtout dans les pays francophones), les expressions « voile islamique », « foulard islamique », voire « tchador » (le *châdar*, d'origine persane, est un vêtement enveloppant sans manche, ouvert sur le devant et qui laisse le visage libre) ou « bourka » (la *burqa*, d'origine pachtoun, a la forme d'une cape fermée recouvrant totalement le corps, y compris le visage) sont les expressions les plus utilisées pour désigner les femmes musulmanes portant ces habits

I.3. Problématique

Dans la plupart des pays musulmans, le statut de la femme est largement régi par les normes islamiques issues de la charia, et dont la rigueur est conforme au contexte socio-politique des pays et à leurs traditions. Mais, à partir du XIX^e siècle, des mouvements réformistes arabes, certains « modernistes », d'autres « conservateurs » principalement en Égypte, commencèrent à réfléchir sur leurs structures, les normes sociales et politiques de l'islam, mais également sur la place attribuée aux femmes dans la société (Minces, 1997 : 18).

Ainsi, la question de la femme est devenue au fil du temps centrale, à telle enseigne que le contact de celle-ci avec le monde masculin, mais aussi, plus largement, le monde extérieur se voit régi par un certain nombre de prescriptions, dont l'habillement occupe une place remarquable. Pour une raison ou pour une autre, la décence est recommandée chez la musulmane dans sa façon de s'habiller. Le port du voile s'inscrit dans cette dynamique, dans la mesure où des femmes par conviction ou par imposition adoptent de plus en plus massivement cette pratique, comme l'on peut le constater à Bamako.

Le Mali étant considéré comme un « pays musulman » (Holder, 2013b) nous avons donc été amenée à questionner la question du voile musulman dans l'environnement bamakois, où l'islam, voire l'islamité s'affiche de plus en plus à travers le comportement vestimentaire des femmes, et ce quel que soit leur âge. Dans le souci de mieux cerner ce changement, nous avons ainsi décidé d'engager la présente recherche afin de comprendre le pourquoi de ce nouveau style vestimentaire.

De ce point de vue, nous pensons le fait que le port du voile est à interroger en rapport avec cette réislamisation populaire qu'on observe au quotidien à Bamako. Elle s'attire soit la sympathie de ceux ou celles qui y voient l'effort de la moitié de l'humanité pour préserver sa différence et exiger qu'elle soit désormais prise en compte dans ses choix, ou encore ceux qui l'identifient à un certain intégrisme religieux voire à l'absence de toute réflexion, pensant que les femmes ne savent pas pourquoi elles portent le voile. Ces partis-pris, plus ou moins avoués, expliquent le caractère trop souvent passionnel et partial des représentations, des explications et des analyses sur le port du voile.

Il est vrai que les femmes ont longtemps été écartées des centres de pouvoirs – et elles le sont encore largement dans un pays comme le Mali –, des processus de prises de décisions, sans qu'il y ait une compréhension claire du bien-fondé éthique ou religieux d'un tel ostracisme (Keita, 2005 : 81). Et si nous appréhenderons ici plus particulièrement l'islam, ce n'est nullement parce que les autres religions du Livre (juive, chrétienne), ou même les religions locales réserveraient un meilleur traitement aux femmes ; toutes trois ont abordé la femme sous l'angle du péché originel, même si le développement historique de chacune d'entre-elle aura abouti à concevoir la femme de façon spécifique.

Ainsi, pour mieux comprendre cette problématique du port du voile, nos questionnements de départ ont été les suivants : pourquoi les femmes doivent-elles porter le voile ? Est-ce une prescription divine ? Est-ce une question identitaire ? Est-ce une imposition des hommes sur

les femmes ? Est-ce un choix personnel ? Est-ce le fruit d'un changement social qui s'est opéré au fil des années ? Quelles significations revêtent les différents voiles et vêtements couvrants ? Est-ce un effet de mode ? Est-ce qu'il s'agit d'influences sur le comportement quotidien des femmes, mais aussi des hommes ? Le voile constitue-t-il une entrave à une évolution harmonieuse dans une société laïque comme le Mali ? Quelle est la nature des relations entre les porteuses de voile et les autres femmes musulmanes ? Quels peuvent être les enjeux du port du voile (surtout intégral) ?

Ces questions doivent nous permettre de mieux observer, depuis Bamako, les enjeux qui s'articulent autour de la représentation de soi à travers le port du voile par les femmes musulmanes, un marquage du signe du religieux le plus visible, le plus remarquable tant dans sa dimension local que global.

I.4. Hypothèses de recherche

En rapport à nos objectifs et questionnements, trois hypothèses ont été formulées :

- la première hypothèse consiste à savoir si, comme on le pense un peu trop rapidement, les porteuses de voile à Bamako sont des femmes soumises ayant comme mari des islamistes attachés aux prescriptions dites coraniques. Les femmes sont certes supposées être, du point de vue religieux autant que celui de la société, des « mineurs sociaux » soumis à l'autorité du père, avant de l'être à celle de leur époux. Pour autant, n'observe-t-on pas une certaine liberté, ou tout au moins une latitude quant au choix de la tenue vestimentaire des femmes musulmanes, même si cette latitude est parfois remise en cause suite aux exigences du mari ?
- la seconde hypothèse est que dans la société observée, vue l'accès facile à l'information religieuse à cause de la médiatisation des prêches sur les places publiques, les femmes sont de plus en plus informées sur leur religion. Elles apprennent que leur corps est précieux, il ne doit pas être vu, ni touché par tous les hommes. Le port du voile devient un enjeu social quant au retour à la norme islamique et la régulation des rapports homme-femme dans l'espace public.
- la dernière hypothèse postule que si, les jeunes filles, portent de plus en plus le voile, c'est parce qu'elles sont davantage attirées par les nouveaux modèles de « voile islamique » qui sont très attractifs, avec des couleurs et différents styles permettant aux femmes d'afficher leur islamité tout en étant à la mode, mais aussi parce qu'elles les trouvent à coût abordable sur les marchés bamakois.

Ainsi, une fois sur le terrain, nous nous sommes attachée à vérifier la pertinence ou la remise en cause de ces hypothèses émises au départ.

Chapitre II – Méthodologie

II.1. Choix du sujet et démarches adoptées

Etant née et ayant grandi dans une famille musulmane où la question du « voile islamique » n'a jamais été une recommandation et encore moins une obligation, observer cette pratique vestimentaire chez de nombreuses maliennes ne nous a pas laissée indifférente. En tant que femme et musulmane, il s'agissait d'abord de comprendre, à titre personnel, pourquoi certaines femmes musulmanes s'habillent différemment que dans notre entourage familial. Mais plus largement, nous avons considéré que, d'un point de vue universitaire, il était important de pouvoir rendre compte de ce phénomène massif du port du voile et/ ou de l'habit religieux chez les femmes de Bamako. Ce sujet nous intéresse non seulement, en tant que femme et musulmane, mais aussi en tant que jeune chercheuse intéressée par les questions liées aux pratiques sociales féminines. Après avoir mené un petit projet de recherche en 2015, sur la problématique de la dépigmentation des aides ménagères⁹, nous avons souhaité aborder cette fois-ci la question du port du « voile islamique », témoignant en cela de l'intérêt que nous accordons aux questions relatives à la perception du corps féminin par les femmes elles-mêmes, mais aussi par la société en général.

Après avoir choisi notre sujet nous avons fait le tour des bibliothèques de Bamako pour recenser la documentation qu'il y avait sur le sujet en question. Cela nous a permis de constater que s'il y a beaucoup de travaux sur l'islam en général, très peu sont consacrés à la question féminine, en particulier sur le port du voile. Cette pauvreté documentaire a été la première difficulté de la recherche à laquelle nous avons été confrontés. Mais nous avons pu contourner en partie ce problème grâce à nos contacts au Mali et hors du Mali, grâce aussi à Internet, où nous avons pu télécharger beaucoup d'articles scientifiques, de mémoires universitaires, quelques ouvrages, etc. Enfin, nous avons largement consulté le site Youtube, où les vidéos mises en ligne nous ont permis d'accéder à des reportages sur les femmes voilées et les débats autour du port du voile, surtout en France. Cela nous a aidé à comprendre que la problématique

⁹ Nana Kimbiri, « Problématique de la dépigmentation des aides- ménagères en commune II du district de Bamako. L'exemple de Bagadadji », projet de recherche élaboré en licence pour l'obtention de la note d'examen en méthodologie cours et TP (Travaux Pratiques), validé par Naffet Keita et Salif Togola, 2015, 9p.

du port du voile et, plus généralement, des tenues religieuses relevaient largement du contexte socio-politique dans lequel il est employé.

Dans l'ensemble, cette revue documentaire nous a permis de mieux comprendre le statut de la femme en islam avant et après la révélation mahométane, l'histoire du port du voile pour les femmes, ainsi que les contextes sociologiques dans lesquels il a été prescrit.

II.2. L'enquête de terrain

II.2.1. Choix des informateurs

La seconde partie de notre travail a été consacrée aux entretiens réalisés sur le terrain à partir des guides d'entretiens élaborés en fonction de chaque catégorie d'enquêté. Avant la réalisation de nos entretiens, nous avons cherché tout d'abord à prendre contact avec les informateurs. Le traditionnel bouche à oreille nous a permis d'informer certains de nos proches, des enseignants, des amis, susceptibles de nous recommander des personnes concernées (hommes et femmes). Le choix des informateurs a aussi été déterminé à la suite de notre propre approche du terrain. Une fois sur le terrain, nous avons bénéficié également de l'appui de certains informateurs qui nous ont à leur tour orientés vers d'autres personnes concernées, susceptibles de mieux nous édifier sur le sujet.

II.2.2. Déroulement des entretiens

D'une manière générale, après la prise de contact pour l'entretien, et une fois le jour, le lieu et l'heure du rendez-vous fixés, nous nous rendions sur le terrain. Après les présentations et après avoir évoqué le pourquoi de notre intérêt pour le sujet, nous commençons l'entretien. Le guide d'entretien a été, dans un premier temps, notre instrument de travail. Chaque thématique de ce guide nous a permis de mieux cadrer nos questionnements, tant vis-à-vis de notre recherche que des informateurs. Mais, après quelques entretiens, nous sommes parvenue à nous défaire de notre guide, jusqu'à instaurer une sorte de conversation qui a permis à certains informateurs de se sentir beaucoup plus à l'aise et confiant. C'est la raison pour laquelle certaines porteuses de voile nous ont dit avoir partagé avec nous des choses jusque-là intimes.

Une fois sur le terrain, nous ne nous sommes pas intéressées uniquement aux porteuses de voile ; d'autres catégories de personnes ont été rencontrées :

1/ Des imams, des prêcheurs, des enseignants d'établissements professionnels publics ou privés à caractère confessionnel. A ce niveau, nous avons réalisé sept entretiens : le premier à domicile, le deuxième dans un centre de formation et quatre autres dans des établissements professionnels publics et privés à caractère confessionnel. Nous avons fait également un *focus group* avec trois disciples d'un prêcheur au domicile de ce dernier.

2/ Des porteuses de voile, que celui-ci soit « intégral » ou « générique ». Nous avons réalisé, quinze entretiens à ce niveau. Pour les porteuses de voile « intégral », nous en avons fait cinq. Les deux premiers entretiens se sont tenus dans des écoles franco-arabes, le troisième derrière une mosquée, le quatrième à domicile et le cinquième dans une boutique. Pour les porteuses de voile « générique », nous avons eu dix entretiens : six en tête à tête et quatre en *focus group* de deux personnes, pour les trois premiers, de quatre personnes, pour le dernier. Sur les six entretiens individuels, trois ont été réalisés à domicile, deux sur le lieu de travail et le dernier dans un local associatif. Quant aux quatre *focus group*, le premier a été conduit à domicile et les trois autres dans des écoles franco-arabes.

3/ Des associations musulmanes strictement féminines et d'autres comprenant une section féminine, mais où les femmes qui occupent une grande responsabilité au sein de l'association sont toutes des porteuses de voile. Ainsi, nous avons rencontrées cinq associations : quatre qui ont leur récépissé et une en cours d'obtention.

- a) L'Association Islamique pour le Salut (AISLAM) est une association musulmane créée il y a une vingtaine d'années selon la secrétaire aux affaires sociales. Les activités de cette association sont en rapport avec tout ce qui est social, tout ce qui est islamique, tout ce qui est développement. Entretien avec la secrétaire aux affaires sociales, porteuse de voile ou *disa birila* en langue bamanan.
- b) La Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali (LIEEMA), créée en 1994, est une association de jeunes musulmans qui, de par ses nombreuses activités, participe à l'épanouissement culturel islamique en milieu scolaire et universitaire. Entretien avec la vice-présidente du comité du Lycée Ba Aminata Diallo (LBAD) de la LIEEMA, porteuse de voile ou *disa birila* en langue bamanan.
- c) Akhawwat Fillah, est une association musulmane exclusivement féminine, (qui signifie que, les sœurs se donnent la main et s'aiment à cause de Dieu), selon une des initiatrices de cette association. Pour cette dernière, leur association est la *Dawa* c'est-à-dire, appelé les gens à venir vers Dieu. Pour cela, elles organisent des prêches pour informer et sensibiliser les gens sur l'islam, l'association a aussi

ouvert une école pour enseigner les femmes âgées et les jeunes filles. Entretien avec une des initiatrices de l'association, enseignante de femmes âgées, porteuse de voile « intégral » ou *nièda tugula* en langue *bamanan*.

- d) L'association SCOUTISME¹⁰ (qui signifie, les éclaireurs). Créée en 2013 le scoutisme musulman est un mouvement de jeunes qui se pose la question de savoir, qu'est-ce que j'ai fait pour mon pays ? c'est cela leur but principal, avec comme devise : servir Dieu, servir son pays, servir autrui. Servir le pays est très important pour eux, selon N.D., parce qu'ils se disent que le pays ne peut pas tout faire pour eux. Un autre objectif des scouts est de faire du bénévolat, raison pour laquelle, au moment du hadj, ils viennent en aides aux gens pour porter leur bagage, sans demander une récompense, aussi, donnent à manger en mois de ramadan aux personnes en jeun dans les grands hôpitaux de Bamako, etc.

Au Mali, il existe trois formes de scoutisme : le scoutisme musulman, catholique et laïc. Notre intérêt s'est porté sur le scoutisme musulman, afin de comprendre les objectifs de ce mouvement et voir comment la question du port du voile est abordée au sein de ce mouvement. Ce qui nous a amené à faire un entretien avec une des initiatrices de cette association, porteuse de voile ou *disa birila* en langue *bamanan* ;

- e) Association Féminine pour la solidarité (AFES), est une association musulmane malienne, créée il y a une quinzaine d'années avant même qu'elle soit nommée et reconnue par l'Etat. Les objectifs de cette association au départ étaient l'enseignement des personnes âgées aux prescriptions coraniques, faire des séminaires, des conférences sur l'islam, chercher de l'aide aux veuves, aider les gens qui n'ont pas les moyens en mois de Ramadan en leur donnant de la nourriture, acheter des vêtements à ceux qui en ont besoins lors des fêtes, etc. Plus tard, les aides sont devenues nombreuses, et les travaux se sont élargis, ce qui a amené à nommer l'association comme, l'Association Féminine pour la solidarité (AFES). Actuellement, l'un des grands objectifs de cette association est la

¹⁰ L'origine du nom de cette association de jeunes musulmans, vient de l'anglais Lord Robert Baden-Powell, fondateur des scouts. Le scoutisme est défini comme un mouvement de jeunes reposant sur l'apprentissage de valeurs fortes, telles que la solidarité, l'entraide, et le respect. Son but est d'aider le jeune individu à former son caractère, et à construire sa personnalité tout en contribuant à son développement physique, mental et spirituel afin qu'il puisse être un citoyen actif dans la société. Pour atteindre cet objectif, le scoutisme s'appuie sur des activités pratiques dans la nature, mais aussi des activités à l'intérieur, destinées plutôt à un apprentissage intellectuel. Le scoutisme s'appuie sur une loi et une promesse et a généralement une dimension religieuse ou spirituelle. [En ligne, consulté le 25/12/2018- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Scoutisme>]

formation des femmes sur leurs rôles dans les familles, comment elles doivent éduquer les enfants, comment elles doivent prendre soin de leurs époux, bref, comment les femmes doivent construire un meilleur être social depuis la famille. Entretien avec la présidente de l'association, porteuse de « voile intégral », ou *nièda tugula*, en langue *bamanan*.

4/ Les musulmans « ordinaires », qui constituent l'écrasante majorité des musulmans maliens et que l'on appelle en *bamanankan* les « musulmans de naissance » (*silamèdèn*). Nous avons mené quatre entretiens avec des hommes : un enseignant d'un centre de formation (l'entretien s'est passé dans le centre même) ; un journaliste (dont l'entretien s'est passé à l'Institut français) ; un commerçant (dont l'entretien s'est passé à son domicile) ; et un étudiant en sociologie (dont l'entretien s'est passé à l'Ecole Normale Supérieure). En ce qui concerne les femmes, nous avons eu six des entretiens : cinq musulmanes non voilées et une chrétienne. Le premier s'est passé avec la Présidente de l'ONG Wildaf/ Mali¹¹, au siège de l'organisation. Les cinq autres se sont déroulées à l'Institut français du Mali, avec des élèves de différents Lycées de Bamako.

Il est important de noter que le lieu, le jour et l'heure de l'entretien étaient dans la plupart des cas fixés par les personnes enquêtées. L'enquêteur quant à lui se soumettait au bon vouloir de celles-ci. C'est la raison pour laquelle certains entretiens se sont déroulés le matin, d'autres l'après-midi, d'autres enfin durant la nuit. L'objectif, ici, était de ne pas imposer notre calendrier à la personne, d'autant plus qu'elle était censée nous rendre service en acceptant de s'entretenir avec nous. Mais dans les situations où les rendez-vous coïncidaient, nous demandions à la personne de bien vouloir fixer un autre jour pour nous rencontrer.

En tout état de cause, notre étude a privilégié l'approche qualitative sur le quantitatif. Ce qui fait que nous ne pouvons pas affirmer que notre échantillon est représentatif de toutes les porteuses de voile de Bamako, d'autant plus que c'est une étude qui vise à comprendre et analyser le phénomène, et non à produire des données chiffrées qui peuvent avoir une envergure globale. Nous assumons donc le caractère subjectif de la présente étude.

Il est à noter aussi que, grâce à nos premiers entretiens, nous avons pu soulever d'autres questionnements que nous n'avions pas pris en compte au départ. La grande majorité des entretiens se sont faits avec un dictaphone et quelques rares fois, nous avons été contrainte de

¹¹ Le wildaf, traduit de l'anglais, *women in law and development in Africa (Femme, Droit et Développement en Afrique)*, est un réseau panafricain de promotion et de protection des droits des femmes, qui est reparti dans plusieurs pays comme le Mali.

prendre seulement des notes à cause de la réticence de certains interlocuteurs face à cet appareil. D'autres fois aussi, certaines personnes ayant accepté l'enregistrement au départ nous demandaient de mettre en pause lorsque quelque chose était jugée confidentielle ou qu'il s'agissait d'une critique à l'endroit de telle ou telle personne.

Ayant compris la facilité pour les informateurs à penser et s'exprimer en *bamanankan* plutôt qu'en français (mêmes ceux et celles qui sont instruits), nous avons réalisé presque tous nos entretiens en *bamanankan*.

Au total, du 8 décembre 2017, date du début de nos enquêtes de terrain, au 14 avril 2018, nous aurons réalisé 37 entretiens, dont 32 individuels et les 5 autres en *focus group* (de 4 personnes maximum). Il est à noter que les six entretiens en français ont été transcrits intégralement, tandis que parmi les trente-et-un entretiens en *bamanankan*, seuls quatre ont fait l'objet d'une traduction intégrale, les autres n'ayant été traduits que partiellement.

Ce travail de terrain nous a permis de recueillir le maximum d'informations sur ce sujet tout en vérifiant la pertinence et parfois la remise en cause de certaines hypothèses de départ. Selon Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2016 : 9), « dans une enquête de terrain qualitative, les matériaux de recherche qu'amasse un chercheur sont très souvent abondants. Normalement, ces données d'enquête sont recueillies avec des objectifs autour d'une problématique de recherche. L'expérience du terrain permet de préciser cette problématique et de constituer les résultats de l'enquête ».

Franchir l'étape du terrain, a été une phase cruciale dans notre recherche. Cela nous a permis de mieux cerner tout l'intérêt de notre étude et de faire une analyse critique sur tous les discours qui s'articulent autour du corps de la femme et l'image qu'en donne la religion musulmane. Cela a été possible grâce à l'écoute minutieuse des 37 entretiens enregistrés, leur traduction ou transcription ainsi que l'analyse et l'interprétation des données.

II.2.3. Difficultés rencontrées sur le terrain

La première difficulté majeure que nous avons rencontrée dans notre recherche, était liée à la traduction en français de certains termes ou expressions utilisés par des informateurs en *bamanankan*. Mais, avec l'appui de nos directeurs de recherche, nous avons pu relever ce défi.

Une autre difficulté était liée à la manière dont nous devions prendre du recul par rapport aux propos des personnes enquêtées. Des phrases comme : « J'ai pitié d'une femme qui ne porte

pas de voile », ou encore, « une femme qui n'a pas de voile sort nu au dehors », ne nous laissait pas indifférente. Mais avec la posture du chercheur que nous avons adoptée, il a été nécessaire d'observer la neutralité, en mettant de côté notre propre perception du corps féminin, lorsqu'il était question de l'analyse et de l'interprétation des données.

Une difficulté non moins importante s'était présentée : notre propre affichage vestimentaire. A la suite de nos premiers entretiens, nous avons en effet constaté que notre habillement était remis en cause par certains informateurs (hommes-femmes) qui le jugeaient soit trop serré, soit que le cou était trop visible, soit que les bras étaient trop exposés aux regards. Ces remarques nous ont amenées à revoir notre habillement à chaque fois que nous allions sur le terrain. Mais ce qui importait aux yeux de ces personnes, ce n'était pas de s'habiller d'une manière décente, mais plutôt de façon religieuse, parce qu'ils sont imprégnés de l'idée selon laquelle, la femme musulmane doit nécessairement porter le voile. Aussi, en dépit du mode d'habillement convenable que nous avons adopté pour le terrain, certaines femmes insistaient encore sur le fait que le foulard de tête n'était pas attaché comme il fallait, parce qu'on apercevait encore une partie des oreilles. Nous avons dû revoir tous cela.

Etre une musulmane sans voile et travailler sur le port du voile, était difficilement compréhensible pour certaines porteuses de voile qui, au tout début de l'entretien, nous posaient des questions comme : « Pourquoi avez-vous choisi ce sujet ? », ou encore : « Pourquoi vous-mêmes, vous n'êtes pas voilée ? » Outre que ces questions permettaient d'introduire une forme de conversation, les réponses que nous donnions ont semblé satisfaire et l'entretien pouvait continuer sans problème.

Pour des raisons personnelles ou par manque de compréhension de l'intérêt de notre recherche, certains informateurs contactés n'ont pas voulu accepter l'entretien. Par exemple, nous avons vu le refus d'un enseignant en sociologie de nous entretenir avec son épouse, qui est une porteuse de voile.

Mis à part ces difficultés, l'enquête de terrain nous a permis de rencontrer des personnes très ouvertes, qui n'ont ménagées aucun effort pour partager leurs expériences, leur ressenti, leurs réflexions, et même faire des confidences.

II.3. Présentation du milieu d'étude

II.3.1. Quelques repères géographiques et démographiques

Pour des raisons économiques et le temps limité de l'enquête de terrain, nos enquêtes ont été menées essentiellement dans la ville de Bamako, la capitale du Mali, qui est devenue un grand pôle de rencontres, de brassage culturel entre Maliens, mais aussi avec ceux venus d'ailleurs.

Comme dans beaucoup de pays à travers le monde, et singulièrement en Afrique, nous assistons à une forte concentration de la population dans la capitale. Le Mali ne fait pas exception à cette situation, dans la mesure où, pour des raisons économiques, de confort, de conflits, d'études, etc., des habitants des quatre coins du Mali viennent à Bamako soit pour y rester, soit pour un temps bien déterminé.

Ainsi, le district de Bamako est érigé sur le territoire de six communes qui débordent sur le district voisin de Kati, l'un et l'autre tendant presque spontanément à former une conurbation.

La croissance de l'agglomération de Bamako est essentiellement horizontale. Sa superficie est ainsi passée de 1 200 hectares en 1960 à 19 000 hectares en 1980, un phénomène assez peu administré et qui se traduit par la naissance de quartiers d'habitats spontanés qui repoussent la périphérie de l'espace urbain toujours plus loin. Le principe du lotissement conduit à une forte consommation d'espaces, des coûts d'équipement importants et à un rallongement des distances de déplacement (Bernard, Mesplé-Somps et Spielvogel, 2011).

Située à cheval sur les deux rives du fleuve Niger, la ville de Bamako est construite dans une cuvette entourée de collines. L'accroissement démographique est impressionnant : de 2 500 habitants en 1884, on passe à 37 000 habitants en 1945 et près de 100.000 habitants en 1960. Mais à partir des années 1990, le nombre d'habitants va littéralement exploser, l'agglomération comptant en 2017, quelque 4,3 millions d'habitants. Cet accroissement incontrôlé entraîne des difficultés importantes en termes de circulation, d'urbanisme, de sécurité, de pollution et d'hygiène (accès à l'eau potable, assainissement, etc.¹²). A cela s'ajoute les problèmes de la crise du nord qui a éclaté en 2012 entraînant des déplacements massifs vers Bamako.

II.3.2. Les associations religieuses

Sur la liste indicative de 106 associations musulmanes maliennes enregistrées en 2000 par le MATCL, 66% ont leur siège social à Bamako, contre 14% dans les chefs-lieux de région ou de

¹² Communication orale de Naffet Keita, Maître de conférences à l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation (FSHSE).

cercle et 7% sont implantées à l'étranger. Sur les 106 associations islamiques présentes au Mali, 14% sont des associations de quartier (il s'agit pour la plupart de comités de gestion de mosquée), 14% des associations de femmes et 6% des associations de jeunes. Le fait que 95% de ces associations aient été créées après le 26 mars 1991 témoigne à la fois de l'intérêt manifeste pour la religion musulmane et d'une mise à profit de l'élargissement des libertés démocratiques.

C'est ainsi que Bamako est devenue durant ces dernières décennies un espace de conquête et d'expression pour les guides spirituels. Mêlant recherche de profit ou prosélytisme sur toute l'étendue du territoire malien, les « savants » en islam s'imposent dans l'espace public jusqu'à proposer un véritable « espace public religieux » (Holder, 2009 et 2012). Suscitant une revendication identitaire autour de l'islamité, des prêcheurs de tout ordre en quête d'un large public investissent la ville de Bamako. La participation aux prêches devient une nécessité pour bon nombre de musulmans, dans le souci d'affermir leur foi et leur appartenance religieuse dans une République caractérisée par la laïcité.

Ainsi, chacun pense désormais connaître l'islam et ses principes à travers ces guides spirituels, donnant place ainsi à des spéculations de tout ordre.

La participation féminine a été d'un grand apport dans la diffusion de l'islam. Avec ou sans voile, les musulmanes de Bamako, particulièrement les retraitées, se sont impliquées pour que l'islam soit reconnue comme la religion du pays par excellence. Parallèlement, on voit la ville de Bamako se couvrir de mosquées (Triaud, 1988 ; Holder, 2013b)¹³, un phénomène qui témoigne d'une demande croissante envers l'islam.

II.3.3. Identification des terrains d'enquête

Faute de pouvoir investir l'intégralité des quartiers de Bamako, nous nous sommes focalisée sur les différents lieux de résidence des personnes enquêtées pour justifier la prise en compte de la spatialité de la ville de Bamako. Les lieux de résidence des enquêtés ont été circonscrits dans vingt quartiers¹⁴ et deux communes à la périphérie de Bamako, à savoir : Kalaban Coro et

¹³ De 41 en 1960, elles passent à environ 200 en 1983. Si en 1968, il n'y avait qu'une seule mosquée de vendredi, en 1984, ces grandes mosquées sont déjà au nombre de 30 pour les six (6) communes qui composent le district de Bamako. Cette exceptionnelle prolifération atteindrait les « 1000 mosquées » dans Bamako, et camouflerait la compétition cachée entre les courants, les groupes sociaux et ethniques ainsi qu'entre les quartiers.

¹⁴ Sogoniko, Yirimadjo Zerni, Daoudabougou, Djikoronni-Para, Medina-Coura, Bolibana, Missira, Hippodrome, Bakaribougou, Magnambougou, Sebenikoro, Bozola, Niamakoro cité, Darsalam, Djélibougou-Doumanzana, Kalaban-Coura-ACI, Baco-Djikoronni, Banconi, Quinzambougou, Niaréla.

Badjanbougou. Par ailleurs, des quartiers de chacune des six (6) communes de Bamako y sont représentés.

Il est à souligner que dans un certain nombre de quartiers de l'étude, nous avons pu constater qu'il y avait beaucoup de femmes porteuses de voile, notamment à Banconi, avec l'influence du prêcheur Chérif Ousmane Madani Haïdara et son association islamique Ançar Dine, qui font du voile un véritable leitmotiv. A contrario, dans d'autres quartiers comme Hippodrome, Médina-coura, ou encore Bozola, le voile est nettement moins visible parmi les femmes et les jeunes filles. Très souvent, elles sont têtes nues, portent des mèches, se dépigmentent la peau, attachent parfois un simple foulard de tête. Elles n'en sont pas moins musulmanes, mais la question de porter ou non le voile ne se pose pas dans leur pratique de la religion.

Un autre constat plus général est que, sur la rive droite de Bamako, le port du voile est de plus en plus visible chez les femmes, et plus encore chez les jeunes filles dont certaines portent même le *niqab*. Sur la rive gauche, on observe certes ce changement dans l'habillement des femmes, mais pas d'une manière aussi massive.

Pour subjectives que puissent paraître ces observations, elles nous ont permis de délimiter géographiquement et sociologiquement notre terrain d'étude, en nous intéressant principalement aux quartiers où le phénomène du port du voile et/ou de l'habit islamique est plus visible. Cela étant, nos enquêtes ont aussi concerné des quartiers où le phénomène est moins marqués, que ce soit sur la rive gauche ou pas.

Deuxième partie :

**Perceptions et représentations des femmes du point
de vue des religions**

Chapitre III – La Femme au regard des religions du Livre

L'inégalité entre homme et femme a été intériorisée de tout temps par les différentes croyances religieuses (du Bouddhisme, en passant par le Judaïsme, le Christianisme, l'Islam, et les différents cultes locaux). En soutenant son infériorité et sa soumission à l'homme, tant sur le plan juridique et social, que culturel ou spirituel, le statut de la femme, son identité, son anatomie ainsi que son autonomie sont constamment mis en question par ces religions et cultes locaux. Issus de sociétés patrilinéaires (ou devenues telles, lors de leur conversion à l'une des trois religions du Livre), fondateurs et dépositaires des textes et rites religieux, les hommes à travers leurs exégètes vont légitimer leur autorité souveraine censée avoir été conférée par un être suprême.

La femme se voit généralement considérée comme un être vulnérable par essence, qui a inlassablement besoin de la force de l'homme comme soutien et protection (Khan, 2013 : 7). Tout se joue alors sur la différence physique masculin-féminin, cette construction à partir de l'anatomie et de la physionomie de l'homme et de la femme va connaître une grande postérité dans les religions monothéistes. Le corps de la femme caractérisé par son impureté, considéré comme une menace pour l'ordre social, sera soumise à une constance vigilance une fois en contact avec Dieu ou les hommes.

III.1. La femme dans le judaïsme

Ici il est fait un retour sur la double conception de la femme dans le judaïsme (en se référant sur les écrits de Philippe Haddad sur la question) ainsi que la question du port du voile selon la bible hébraïque.

III.1.1. La double conception de la femme dans le judaïsme

Tout comme les autres religions du Livre, le judaïsme à travers ses textes sacrés, dont la Torah (qui est la première source de référence), a aussi parlé de la condition féminine, laquelle s'inscrit dans la mise en exergue de la dualité de toutes les composantes du monde : le ciel et la terre qui vont de paire ; le sec et le mouillé ; le mâle et la femelle, etc. La tradition juive affirme en ce sens que l'homme ne peut rester isolé, au risque de se prendre pour Dieu qui est quant à lui, précisément, unique. Aussi, le Talmud proclame-il : « Point d'homme sans femme » (Haddad, 2002 : 33).

Cette femme biblique, prototypique, apparaît d'abord, selon Philippe Haddad, comme : « l'aide et le compagnon de l'homme, les dimensions érotiques de séduction ou de fécondité ne sont pas mentionnées. Cela ne signifie pas que ces valeurs soient négligées : elles auront leur place dans les lois maritales ; mais pour l'heure il s'agit de découvrir la vocation des êtres » (Haddad, 2002 : 33).

Mais plus tard, dans la tradition rabbinique, des idées contradictoires apparaissent sur la conception de la femme ; « certains rabbins du Talmud considéraient la femme comme influençable, fragile, ayant l'esprit léger. Elle était pour ces maîtres une terrible source de tentation. Ils craignaient son oisiveté, sa conversation qui pouvait conduire aux enfers. D'autres par contre, reconnaissaient positivement ses bons conseils, sa piété, ses vertus, ses qualités de mère et d'épouse » (Haddad, 2002 : 41).

III.1.2. La question du voile dans le judaïsme

Si, dans le christianisme, les docteurs de la loi ont fait du voile une obligation pour la femme face à Dieu (Saint Paul, Tertullien) et aux hommes (Tertullien), la bible hébraïque par contre n'en a pas fait une préoccupation majeure.

Rosine Lambin note que « la loi juive du Pentateuque ne donnant aucune directive sur le sujet, les femmes juives se coiffaient généralement selon les coutumes du lieu où elles habitaient et les hommes avaient non seulement l'habitude de se couvrir lorsqu'ils lisaient ou officiaient au Temple, mais aussi lorsqu'ils sortaient [...]. Le voile pour la femme en ce sens, n'est pas mentionné comme une obligation dans la bible hébraïque » (Lambin, 2002 : 3-6). Si le voile n'est pas impérativement requis, cela n'empêche que « la femme juive se rase le crâne et met une perruque, car on considère que les cheveux sont un attribut érotique » (Bencheikh, 2004 : 4).

Par ailleurs, d'autres champs de discrimination entre homme et femme vis-à-vis du divin ont longtemps existé dans la tradition juive : une femme ne pouvait être rabbin ou prêtresse du Temple. Mais avec le changement des mentalités caractéristique du processus de sécularisation de la religion juive et les progrès du féminisme du XX^{ème} siècle, certaines femmes ont dû négocier leur place dans le culte et redéfinir leur statut en devenant rabbins dans des pays comme la France ou les Etats-Unis.

Malgré ces évolutions spectaculaires dans l'atteinte de leur objectif, certains juifs orthodoxes estiment que le rôle naturel et fondamental d'une femme est de demeurer mère et épouse à l'intérieur de leur maison.

III.2. La femme dans le christianisme

Sous ce rapport, nous nous limiterons sur la prééminence de l'homme sur la femme dans le christianisme et du caractère tentateur de la femme de par la spécificité de son corps et des interprétations que les textes font.

III.2.1. La prééminence de l'homme sur la femme

Tout comme dans le judaïsme, dans la religion chrétienne, la Genèse de l'humanité fait sortir la première femme, Eve, de la côte du premier homme, Adam. Cela fut le premier acte justifiant la prééminence de l'homme sur la femme. Indépendamment de sa force physique, l'homme serait par nature supérieur à la femme, parce qu'il a été créé à l'image de son créateur. La femme, quant à elle, est à l'image de l'homme, qui apparaît à la limite comme le créateur de la femme. Ce rapport entre l'homme et la femme construit dans la Genèse apparaît comme une raison pour laquelle cette dernière doit porter un voile comme marque de l'autorité de l'homme et de sa différence avec ce dernier.

C'est ainsi que Paul, dans son épître aux Corinthiens (11 : 3 - 10) estime que : « Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ. Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef. Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore son chef : c'est comme si elle était rasée. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile. L'homme ne doit pas se couvrir la tête, puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend... » (Segond, 1910).

Ce voile chrétien, que Saint Paul considère comme une obligation pour les femmes, n'avait qu'une dimension religieuse, à la différence du voile musulman qui a non seulement, une dimension religieuse, mais aussi sociale, dans la mesure où, c'est un voile de réglementation de la sexualité dans les rapports hommes-femmes, afin de garantir une stabilité sociale.

III.2.2. La femme tentatrice ?

La femme perçue comme un être qui ruse et s'attache à susciter l'envie chez l'autre, est une conception qui ne date pas d'aujourd'hui. La femme vue comme tentatrice, fauteuse de trouble, une source irrésistible d'attraction pour l'homme, est capable de susciter chez ce dernier des désirs impies. Ainsi, dans le christianisme, contrairement à Saint Paul, l'invitation que Tertullien leur fait dans son *De cultu feminarum* est explicite : « pourquoi être un danger pour l'autre, interroge au IIe siècle le Père de l'Eglise Tertullien, s'adressant aux femmes, pourquoi éveiller chez les autres de mauvais désirs ? [...] Je ne crois pas qu'on puisse espérer l'impunité en étant pour l'autre cause de perdition...Sachez que vous êtes tenues non seulement de repousser loin de vous les artifices calculés qui rehaussent la beauté, mais encore de faire oublier, en le dissimulant et en le négligeant, votre charme naturel comme également préjudiciable aux yeux qui le rencontrent. » (Fontan, 2002 : 23).

Pour Elisabeth Parmentier (2002 : 55) : « L'une des responsabilités de ces préjugés incombe à la manière dont l'on a interprété les textes bibliques. Ces textes fondateurs ont joué un rôle majeur dans l'élaboration du statut socio-culturel des femmes. [...] Tant les élaborations que sont les textes bibliques que leurs commentaires ultérieurs portent aussi la marque de leurs auteurs, qui étaient des hommes ».

Ainsi, on rencontre cette conception de la femme et de son corps de Tertullien dans toutes les religions du Livre. L'homme à travers l'image qu'on lui donne est muni d'une impuissance qui l'empêche de se démarquer, ou d'ôter son regard face à un comportement séducteur de la femme. La femme devient non seulement objets de ses pulsions mais aussi de ceux de l'homme afin d'éviter des comportements qui puissent corrompre l'ordre social.

III.3. L'islam et la condition féminine

La question de la femme est très importante en islam, à tel enseigne qu'une sourate entière dans le Coran lui est destinée pour montrer la complexité dont elle fait preuve. A l'instar des autres

religions du Livre, l'islam a développé toute une pensée théologique sur le principe de la « raison » (*aql*) et du « consensus » (*ijma*) permettant aux oulémas d'être en mesure, grâce à l'« effort d'interprétation » (*ijtihad*), d'expliquer les formes concrètes des obligations religieuses consignées dans le Coran. Or l'une de ces grandes dispositions, c'est bien le fait que les femmes soient l'objet d'une préoccupation majeure quant à son statut social, son rapport à au divin, ainsi que son être profond.

De cet état de fait, le statut de la femme, va prendre une nouvelle tournure après l'achèvement de la collecte et du rassemblement des dires du prophète Muhammad une vingtaine d'années après sa mort, sur ordre du troisième Calife Othman, afin d'en tirer le Coran.

On ignore quel était exactement le statut de la femme du vivant du prophète, mais Juliette Minces note que si l'on prend l'exemple de Khadija, la première épouse du prophète : « elle apparaît comme une femme émancipée, entreprenante et de forte personnalité. Rien n'indique que les initiatives de Khadija aient été jugées indécentes, ce qui signifie qu'elle n'était probablement pas exceptionnelle en se comportant de la sorte » (Mince, 1997 :59). Il en va de même pour Aïcha, dont on dit qu'elle fut l'épouse préférée du Prophète Muhammad, et qui « joua aussi un rôle reconnu dans de nombreux domaines. Elle fut, dit-on, une interlocutrice importante pour lui, il eut des révélations en sa présence, comme il en avait eu avec Khadija [...]. Aïcha, plutôt qu'un de ses frères, fut par exemple chargé de faire publiquement l'éloge funèbre de son père Abu Bakr. De même, est-ce à elle que celui-ci, vieilli et malade, avait confié précédemment le soin de distribuer certains fonds publics et de répartir ses propres biens entre ses autres fils et filles. C'est également à une femme, sa fille Hafsa, qu'Omar, deuxième calife confia, sur son lit de mort, le premier exemplaire du Coran qui, avant lui, avait été en possession d'Abu Bakr. C'est probablement cette version qui fut « retravaillée » par le calife Othman. Que de telles responsabilités fussent confiées à des femmes ne semble pas avoir fait problème en ce temps-là » (*ibid.* : 62-63).

Ces rôles que les femmes ont joués avant la mort du prophète semblent passer inaperçus et l'accent est de plus en plus mis sur les exploits des hommes et leur prééminence naturelle sur les femmes. Cette supériorité de l'homme sur la femme, tout en étant naturelle, est aussi corroborée par des versets coraniques tels que la Sourate IV(les femmes) verset 1 qui dit : « O hommes ! Prémunissez-vous envers votre Seigneur qui vous a créées d'une seule âme et qui, ayant créés de celle-ci une épouse, a répandu beaucoup d'hommes et de femmes. Prémunissez-vous envers Dieu que vous invoquez dans vos requêtes mutuelles ; et envers les "matrices" [liens de sang]. Dieu vous observe parfaitement » (Coran, trad. Harakat, 2004 : 241).

La femme, étant sortie de l'homme, est par essence inférieure à lui. Même si l'on ne peut concevoir l'existence du « mâle sans la femelle », elle demeure à jamais subordonnée à sa raison d'existence qu'est l'homme ; comme on peut l'observer dans les autres religions du Livre. Ce qui justifie l'expression de Rachid Ridha, l'un des plus célèbres réformateurs musulmans du début du XXe siècle, qui estime que : « Dieu a préféré l'homme à la femme en le créant plus fort en corps et en esprit... Ne conteste cette préférence de Dieu dans l'ordre naturel que celui qui est ignorant ou prétentieux, l'homme est plus grand de crâne, doté d'une raison plus vaste, d'un muscle plus solide ; il est plus apte que la femme à comprendre les sciences et à faire toutes sortes de travail ; il jouit aussi d'une plus grande aptitude pour accomplir sa fonction relative à l'accouplement conjugal et injecte sa semence à la femme par acte volontaire et choix. ».

Ces interprétations de la nature féminine ont su conquérir le monde grâce à la mainmise des hommes sur les textes sacrés dont ils sont les seuls dépositaires et rédacteurs, interdisant aux femmes certaines fonctions liées au divin, décidant de leurs places et ce qu'elles doivent être ou pas en temps qu'être humain et, de surcroît, en tant que femme.

Au regard de ces trois religions, qui ont toutes fait état d'une certaine condition féminine, nous constatons aisément, une similarité voire une compatibilité à des exceptions près dans la conception de la nature féminine, depuis le mythe de sa création jusqu'à son existence sociale. L'image de la femme à travers ces religions révélées commence par un être créé à partir d'un autre afin que ce dernier échappe à la solitude, et qu'elle soit pour lui une bonne et fidèle compagne. Mais par la suite cet être devient une source de perdition, et de tentation pour celui dont elle est issue, à cause de sa ruse et son don naturel de séduction. Dans la mesure où elle séduit, le plus souvent à travers son corps, la femme idéal devrait donc renvoyer beaucoup plus à un corps à usage reproductif, plutôt qu'à un être à part entière, doué de raison, un être dont le seul attribut ne se résume pas à une sexualité qui trouble l'ordre social, mais un être qui est aussi à éduquer, à instruire, à cultiver, un être à penser.

Cette représentation du corps de la femme est particulièrement présente dans le christianisme et dans l'islam, ce qui fait que la question du port du voile est également inscrite dans ces deux religions comme pour mieux cacher, couvrir ce corps impur et sensuel dont elles disposent.

L'un des traits communs entre ces trois religions est la mise en évidence de la domination masculine, la supériorité de l'homme sur la femme. La discrimination sexuelle est autant présente dans la famille que dans le monde social. Hormis la douleur de l'enfantement, la

femme n'est pas forcément censée être assujettie aux grands efforts physiques, ni participer au travail intellectuel, contrairement à l'homme qui serait par nature apte à les accomplir grâce à sa force physique. Ainsi, le corps dans sa réalité biologique, selon l'expression de Bourdieu : « est celui qui construit la différence entre les sexes biologiques conformément aux principes d'une vision mythique du monde enracinée dans la relation arbitraire de domination des hommes sur les femmes, elle-même inscrite, avec la division du travail, dans la réalité de l'ordre social. [...] Du fait que le principe de vision sociale construit la différence anatomique et que cette différence socialement construite devient le fondement et la caution d'apparence naturelle de la vision sociale qui la fonde, on a ainsi une relation de causalité circulaire qui enferme la pensée dans l'évidence donc des rapports de domination inscrits à la fois dans l'objectivité, sous forme de divisions objectives, et dans la subjectivité, sous forme de schèmes cognitifs qui, organisés selon ces divisions, organisent la perception de ces divisions objectives » (Bourdieu, 1998 : 23, 25).

Cette domination masculine que Bourdieu met en évidence entre hommes et femmes à travers le référent sexué est comme nous venons de le voir dans les religions révélées, une domination naturalisée et légitimée depuis les mythes de création du monde, en passant par les textes qui fondent les religions, jusqu'aux interprétations fondamentalistes sur la nature féminine. En réalité, les hommes ont tendance à interpréter les textes à leur convenance, comme le souligne Ghassan Ascha qui rappelle à juste titre que : « Toutes les religions ont été élaborées et renforcées par les hommes ; toutes les religions mettent l'accent sur la mainmise de l'homme sur la femme par l'intermédiaire de lois « divines » ; toutes les religions répriment la femme » (Ascha, 1989 : 11).

Cette conception de la femme a existé dans bien d'autres religions et de grandes civilisations à travers le monde. Or nous allons voir à présent que cette conception est fondée sur des mythes ou légendes qui, ont longtemps influencés les perceptions sur la nature féminine.

Chapitre IV – La Femme dans d'autres civilisations et religions

L'image de Shiva et Pârvatî dans la mythologie indienne, contrairement à d'autres religions, relate la place décisive que les déesses à côté des dieux, ont occupé pour établir une culture et une société indienne depuis la création de l'univers. Vasundhara Filliozat, spécialiste de l'hindouisme, estime que : « depuis toujours, l'idée dominante en Inde est que l'homme est incomplet sans la femme. Il ne peut rien accomplir tout seul. Quoi qu'il fasse, il faut qu'il soit accompagné de son épouse légitime. Cette idée est si ancienne que même les textes shivaïtes connus sous les noms d'*âgama* mentionnent que pour le bien du monde, avec plaisir, le dieu Shiva s'est manifesté avec sa parèdre Pârvatî, lorsqu'il décida de créer l'univers. Il l'épousa d'abord et ensuite il créa le monde » (Filliozat, 2002 : 95).

L'auteur poursuit en rappelant que dans le panthéon divin indou, « les déesses occupent des places importantes à côté des dieux. Chacune a des fonctions définies. Parfois, dans ces légendes, lorsque les dieux n'arrivent pas à mettre à mort un démon, ils recourent à l'énergie, à la puissance d'une déesse. On raconte par exemple que les dieux se sentaient impuissants devant la force invincible du démon Mahisha, au corps de buffle. Ils prièrent la déesse Pârvatî et chacun lui donna une de ses armes. Sous le nom de Durgâ, avec pour monture un lion, elle alla attaquer le démon. Celui-ci combattit comme il le pouvait, mais succomba devant l'énergie féminine (*ibid.* : 96).

Si la place sociale de la femme indienne ne correspond pas nécessairement à celle des déesses vis-à-vis des dieux, ce corpus religieux révèle néanmoins une série de représentations sociales où les déesses – les dieux féminins, donc – occupent une place décisive dans l'hindouisme. C'est petit à petit, selon le même auteur, qu'en raison des contacts multiples avec d'autres peuples, d'autres cultures, que la place des femmes a alors commencé à se restreindre, surtout avec la colonisation britannique, qui a fortement ébranlé la civilisation et la culture indoue.

Après l'hindouisme, si nous essayons de faire état de la condition féminine dans le bouddhisme, nous constatons qu'à l'origine, une absence de hiérarchisation des sexes a bien existé dans cette religion.

D'après Dominique Trotignon : « il n'existe que peu de textes dans le canon bouddhique ancien, qui traitent de la question des origines [...]. Un texte pourtant, *l'Aggañña-sutta*, propose un récit qui explique comment (mais non pourquoi...) les choses apparaissent. La distinction des

sexes mâle et femelle, y est abordée et il apparaît qu'il n'existe au départ aucune hiérarchisation due à cette distinction » (Trotignon, 2002 : 117). Et l'auteur de préciser que dans la mesure où, « cette distinction sexuelle d'êtres d'abord indifférenciés se produit comme un phénomène parmi d'autres, résultat d'une évolution qui procède par différenciation dualiste, selon un processus qui fait penser à celui de la division cellulaire ! Tel est "l'Ordre des choses", qui voit apparaître des phénomènes quand certaines conditions sont réunies, généralement liées à l'expression de désirs, et qui, irrémédiablement, entraîne chez les êtres l'apparition de nouveaux désirs, eux aussi marqués par la dualité : avidité ou répulsion, orgueil ou mépris, attraction ou rejet... Ainsi, petit à petit, se met en place un système complexe de « conventions » qui évolue au fil du temps » (*ibid.* : 119).

En ce sens, l'auteur estime aussi que « la distinction des sexes n'est donc qu'une simple convention, fruit du désir et de l'illusion dans laquelle sont plongés les êtres, caractéristique proprement "in-signifiante", à laquelle on ne saurait plus accorder d'importance une fois parvenu à l'Eveil, à la « vision correcte des choses telles qu'elles sont » ». Une stance, attribuée au Bouddha, lui-même, est tout aussi affirmative : « Seul importe le véhicule. Qu'on soit homme ou femme, Quiconque prend le Véhicule atteint le *nirvâna* » [*Samyutta Nikaya*, 1, 5, 6]. (*ibid.* : 119).

Toujours selon le même auteur, le bouddhisme néanmoins n'en reconnaîtra pas moins assez vite, qu'une naissance masculine présente plus d'avantage qu'une naissance féminine. Certains iront même à penser que le fait d'être née femme est le résultat de mauvaises actions antérieures...Mais une telle prise de position, quoique avérée, ne peut équitablement se fonder sur l'enseignement du Bouddha. Celui-ci affirme à maintes reprises, que nul ne peut savoir (sauf un bouddha omniscient) pour quelle raison tel être renaît sous une forme plutôt qu'une autre. [...] Mais c'est sous l'influence de Mahâyâna¹⁵ que se développe alors l'idée d'une hiérarchie entre plusieurs types d'Eveil et de Bouddhas, liée au temps passé par les êtres à développer différentes capacités spirituelles. Un Eveil comme celui des *arhat*, jugé « inférieur », peut être obtenu aussi bien par les hommes que par les femmes ; en revanche, l'Eveil « suprême » (qui permet d'enseigner la Voie de la libération à partir de son expérience personnelle) n'est plus accessible qu'aux seuls hommes. Ce qui fait dire Gabriela Frey que les hommes ont, « (consciemment ou inconsciemment) déguisé leurs mauvaises habitudes en traditions voir même en réglementations pour les monastères pour solidifier leur pouvoir. Les

¹⁵ Terme sanskrit, signifiant « Grand véhicule ».

femmes étaient à nouveau subordonnées et remise au deuxième rang, malgré leurs réalisations et exploits sur le chemin spirituel » (Frey, 2013 : 6).

Ainsi, ici comme ailleurs, on voit comment on fait d'une religion un instrument de domination de l'homme sur la femme à travers la construction d'une idéologie selon laquelle les femmes ne pourraient « par nature » accéder à la véritable méditation bouddhique.

Dans la mythologie grecque, le malheur du monde aurait commencé à la suite de la création de la première femme. Cette conception qui fait d'elle une source à la fois de malheur et d'attraction pour l'homme n'est pas nouvelle dans les mythes de création du monde. Mais la particularité de la mythologie grecque, est que la femme a été créée pour détruire, pour reprendre le malheur que le monde n'avait encore jamais connu.

Le mythe raconte ainsi que Zeus était furieux, car : « Prométhée avait dérobé le feu du ciel, pour en faire présent aux hommes. Afin de châtier ces prétentieux humains, son intelligence divine sans bornes trouva la chose la plus sournoise qu'il fût possible d'inventer : une femme. Héphaïstos se mit au travail, et la modela avec de la terre et de l'eau, en prenant soin de lui donner de jolies formes. Aphrodite, Peïtho et les Grâces la parèrent de tous les charmes, et les Heures, des fleurs du Printemps. Hermès lui donna la parole, et lui enseigna l'art de l'utiliser, pour séduire ou tromper. Enfin, Zeus, lui fit cadeau d'une jarre contenant toutes les misères du monde, en lui intimant l'ordre de ne jamais l'ouvrir. L'effet était très réussi ; la femme avait la beauté, la grâce, la ruse et l'audace. On l'a nommée Pandore, ce qui signifie « présent de tous », et Hermès la conduisit sur la terre. [...] Un jour, Pandore souleva le couvercle de la jarre, d'où sortirent d'innombrables fléaux, plaies, vices, chagrins. Prise de panique, elle le referma très vite, mais il était déjà trop tard ! Les malheurs s'étaient échappés et s'apprêtaient à se répandre sur la terre, alors qu'au fond du vase il ne restait plus qu'une chose : la trompeuse espérance. [...] Mais pourquoi Pandore a-t-elle ouvert cette jarre ? Les versions diffèrent. Selon les unes, tout simplement parce qu'elle avait été fabriquée par les dieux pour répandre le mal sur la terre. Mauvaise, méchante, maléfique, Pandore est tout à fait déconsidérée, et avec elle, toutes les femmes, ses filles. L'autre version est plus subtile. C'est la curiosité qui aurait poussé la première femme à accomplir le geste fatidique. A partir de là, soit on l'a considérée comme victime de ce trait de caractère, et elle fait alors payer, malgré elle, le reste de l'humanité, soit on lui accorde le libre arbitre, et son acte devient une révolte contre les dieux, un désir de savoir, et de choisir » (Mervin et Prunhuber, 1987 : 31).

Ainsi, à la lumière des grands mythes d'origine du monde, ayant parlé de l'essence de la femme, on observe de façon récurrente la construction d'une ambivalence chez l'être féminin qui, une fois créé, est source de bonheur et de malheur à la fois. La femme incarne la séduction, qui apparaît éthiquement comme une calamité, un péché, voire le mal pour l'homme, tandis qu'elle est celle qui a aussi le don naturel de procréer.

C'est ainsi qu'en islam, il est rapporté de l'Imam Ali, gendre du prophète Muhammad, que : « la femme est toute entière faite de mal, et le pire mal en elle est qu'elle est indispensable. » (Chamoun, 2004 : 546). Dans la religion musulmane, le corps de la femme est perçu comme le support de toute la sensualité de son être. Dès lors, il s'agit de neutraliser cette sensualité qui détourne l'homme de sa foi, en enveloppant ce corps d'un habit qui apparaît comme le meilleur moyen pour amoindrir le mal qu'elle porte en elle.

Chapitre V – Aux origines du port du voile

Il sera question dans ce chapitre de traiter du contexte dans lequel le port du voile pour les femmes musulmanes a été recommandé, les versets coraniques et hadiths couramment cités pour justifier son port, ainsi que ses critères et fonctions du point de vue des auteurs.

V. 1. L'institution sociale du port du voile

Selon les courants traditionnistes, le *hijab* a été institué dans un contexte purement social. Si des contradictions existent quant à l'origine du voile que les femmes portaient bien avant l'islam, ou encore sur la manière dont le voile doit être porté selon les prescriptions coraniques, le *hijab* qui couvre tout le corps sans le visage et les deux mains, est sans doute l'habit qui a été recommandé aux femmes musulmanes, selon les hadiths du prophète. Néanmoins, le point de vue des auteurs diffère également, quant au contexte de prescription coranique. Pour certains oulémas, les femmes ne portaient pas de voile au départ, mais, pour satisfaire aux exigences d'un homme, Dieu leur imposa le *hijab*. Cette approche est celle d'Omar ibn al Khattâb, l'un des compagnons de Muhammad né en 579 et mort en 644. Ainsi, dans son *Tafsir al qu'rân al 'azim*, il témoigne qu'il aurait dit un jour au prophète : « Le pieux et le débauché ont libre accès à ton domicile et voient tes femmes. Pourquoi n'ordonnes-tu pas aux mères des croyants (tes épouses) de se voiler ! » (cité par Ascha, 1989 : 124).

On rapporte une autre version, attribuée à Aïcha, l'une des épouses du prophète : « Je mangeais avec le prophète d'un bol quand Omar vint à passer. Le prophète l'invita à manger. Il tendit sa main et voilà que son doigt toucha le mien. Il dit : Oh ! Si j'avais un pouvoir quelconque et qu'on m'obéissait, aucun regard ne se poserait sur vous » (*ibid.* : 125-126). Dieu ne tarda pas ainsi à révéler le verset concernant le voile¹⁶.

Pour Saïda Kada, le voile se justifie dans une perspective de respect du droit des femmes, voire de soucis « d'égalité ». Ainsi, elle affirme qu'« à l'époque de la Révélation, on en [le voile] avait besoin, en termes de protection. Il ne faut pas oublier que la violence de toute nature était d'une banalité consternante, commise en toute impunité. On était dans une société où les petites filles étaient enterrées vivantes. Les femmes étaient tout sauf des êtres humains [...]. L'islam révolutionnait cette vision et se présentait comme un nouveau système de valeurs, qui inscrivait

¹⁶ Pour Ghassan Ascha, cette phrase confirmative est souvent citée par les auteurs musulmans à la fin de l'un ou des deux hadiths cités plus haut.

leur égalité au sein de la société d'Arabie, en leur donnant une place et des droits. Mais en ce temps-là déjà, il y a des hommes qui n'avaient pas compris et ne voulaient pas comprendre ce message général d'égalité. Il fallait un signe pour qu'ils se mettent à respecter les femmes et arrêter de les agresser. Il fallait que cela se voit, que cela s'impose. Le foulard s'imposait aux hommes » (Kada, 2003 : 33-34).

L'anthropologue et essayiste Malek Chebel apporte des nuances vis-à-vis de cette vision positiviste, au profit d'une analyse plus historique. Il estime « qu'au début de la prédication, le voile était préconisé par le Coran comme un élément distinctif du harem prophétique, le verset 59 de la sourate XXXIII et le verset 31 de la sourate XXIV sont explicites » (Chebel, 2011 : 81). Mais pour l'auteur : « ces versets sont restés pendant longtemps lettre morte, sans doute parce que la société islamique des débuts préférait mettre l'accent sur une organisation politique et sociale, plutôt que sur la répartition des rôles entre hommes et femmes. Ainsi, le voile n'est jamais signalé dans deux chroniques fleuves portant sur les trois premiers siècles de l'islam, le *Livre des chansons* de Al-Isfahani (897-967), qui traite des Umayyades et des premiers Abbassides, et *Les Prairies d'or* de son contemporain Al-Mas'ûdi (893-956). Cela est encore valable pour la grande fresque historique de Tabari et, même lorsqu'on pénètre la *Sira*, c'est-à-dire la *Vitae Prophetæ* de Mohammed, dont le prototype est celle d'Ibn Hicham, généalogiste du IX^e siècle, où il est rarement question du voile. Mais c'est au temps des Fatimides du Caire¹⁷, que les bourgeoises des villes se mirent à se voiler, au départ sans doute par coquetterie. C'est à partir de cette mode que le port du voile est redevenu courant. Néanmoins, de grandes régions phares de l'islam classique (comme l'Andalousie) ou de l'islam asiatique ne semblaient pas préoccupées de cette question. Mais depuis que des théologiens rigoristes comme ibn Taymiyya (1263-1328), et plus tard Mohammed Ibn Abd Al-Wahab (1703-1792), ont voulu revenir aux fondements initiaux de l'islam, tous les éléments qui participent de l'identité visuelle des croyants, hommes ou femmes, ont été réactualisés. On peut considérer qu'aujourd'hui, le voile est né de deux siècles majeurs, les XIII^e et XVIII^e siècles, avec cependant une seule légitimation à chaque fois, celle du moraliste doctrinaire pour l'un et du prédicateur religieux pour l'autre » (*ibid.* : 81-82).

Il semblerait que le voile dont se réclament les musulmanes est venue aux Arabes par le canal des Perses (Ascha, 1989 : 124). Mais quoi qu'il en soit, il paraît avoir autant correspondu à une

¹⁷ Venus de Syrie, les Fatimides étaient une dynastie d'Arabes chiites ismaéliens qui rompirent avec le califat sunnite abbasside de Bagdad et régnèrent sur l'Afrique du Nord de la Kabylie au Caire, en passant par Sétif, Kairouan et Mahdia aux Xe et XI^e siècles après Jésus Christ. Ils tirent leur nom de Fatima, fille du Prophète. Abdelaziz Barrouchi, « Qui étaient les Fatimides ? » in : Jeune Afrique, le 02 mai 2007.

recommandation coranique qu'à un usage social. Ainsi, « au début, ce sont les femmes des couches aisées qui portaient le voile pour se distinguer des femmes des strates inférieures ainsi que des servantes » (*op.cit.* : 124). On rapporte à cet égard que le second calife de l'islam, le pieux Omar ibn al-Khattâb, auquel les islamistes se réfèrent souvent, aurait battu une femme de basse extraction lorsqu'elle voulut se voiler (Bencheikh, 2004 : 4). En cela, le voile est autant religieux que distinctif de la classe sociale de la personne qui le porte, une dimension qu'on peut observer dans nombre de communautés au Mali, où ce sont les nobles qui portent le voile qui couvre la tête et non pour les communautés esclaves, des dépendants, dont les femmes ne se couvrent pas la tête » (Diakon, 2012 : 86).

Si, pour certains auteurs, la prescription du voile relève de l'ordre du divin pour des raisons de régulation sociale de la sexualité et de la pudeur, il a revêtu d'autres significations au fil de l'histoire et des conjonctures. Il en va ainsi du cas contemporain de l'Algérie, avec la guerre d'indépendance de 1954 à 1962, ou de celui de l'Iran, avec la révolution de 1979. Le foulard, écrit Katherine Bullock, « était alors le symbole de la lutte contre le colonialisme et contre l'élite partisane de l'Occident et de tout ce qu'il représentait [...]. Le foulard est alors la manifestation de leur mécontentement, face à une situation politique et/ou à l'invasion commerciale, technologique, politique et sociale de la culture occidentale » (Bullock, 2017 : 32-33).

De ce que rapportent les différents auteurs auxquels nous nous sommes référée, il n'est pas certain que le voile ait eu historiquement une aussi grande importance qu'aujourd'hui. Il semble plutôt que les phénomènes de globalisation et d'idéologisation contemporains auxquels est confronté l'islam aient à voir avec cet intérêt grandissant pour le voile islamique. Car, au-delà du fait que porter le voile est devenu une preuve visible de la foi musulmane, celui-ci apparaît désormais et de plus en plus comme une marque d'adhésion à l'islam le plus rigoureux et une forme d'uniformisation du rapport de la femme musulmane vis-vis de Dieu.

V.2. Le voile d'après le Coran et les traditions musulmanes

Ahmed Harkat (2007), retient deux versets du Coran qui sont régulièrement cités pour justifier l'obligation faite aux femmes musulmanes de porter le voile. Il s'agit, entre autre, du verset 31 de la sourate 24 et du verset 59 de la sourate 33.

La sourate 24, appelée « La Lumière », ordonne : « Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leurs chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent

leur voile sur leurs poitrines ; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou à leurs femmes, ou à leur 'droite propriété', à leurs dépendants hommes incapables de l'acte, ou aux garçons ignorants de l'intimité des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Dieu, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès » (S. 24 : 31). Quant à la sourate 24, dite « Les Coalisés », on peut lire : « O Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Dieu est Pardonneur et Miséricordieux » (S. 33 : 59).

De ces versets, le second semble plus explicite. Il donne en effet clairement les raisons qui justifient l'occultation du corps de la musulmane qui, dans un premier temps, a une fonction d'identification et de différenciation par rapport aux non-croyantes et, dans un second temps, une fonction de préservation et de protection par rapport à d'éventuels comportements des hommes pouvant lui porter préjudice.

Si ces versets nous indiquent que la femme musulmane doit se couvrir d'un voile, en le rabattant sur sa poitrine, aucune autre précision n'est donnée quant aux parties du corps à couvrir. Toutefois, les oulémas ainsi que les imams et autres prêcheurs se réfèrent constamment à une parole du prophète rapportée par le compilateur de Hadiths Abou Daoud¹⁸ (817-888), selon laquelle, s'adressant à la sœur aînée de son épouse Aïcha, il aurait dit en montrant son visage et ses deux mains : « Dès qu'une femme a ses premières règles, elle ne doit laisser apparaître d'elle-même que ceci et cela » (Weibel, 2000 : 31).

Ce hadith a pris une envergure considérable dans le milieu des croyants, à telle enseigne qu'il est très difficile de contester son authenticité : la couverture de tout le corps de la femme, hormis son visage et ses deux mains, montre l'importance qui lui est accordé. Du reste, la question de la couleur, de la nature du vêtement ou de l'occultation du visage sont laissées soit à l'appréciation de la femme elle-même, soit à son « tuteur » qu'est son père ou son mari du point

¹⁸ Abou Daoud a été un compilateur de Hadiths qui, à la recherche de la science, collecta de nombreux hadiths auprès des plus grands savants en Irak, en Égypte, en Syrie, en Arabie, au Khorasan, à Nishapur, et à Merv, et s'attira une réputation de savoir et de piété. Il était principalement intéressé par la loi et, conséquemment, sa collection est axée en grande partie sur les hadiths juridiques. À partir d'environ 50 000, il a sélectionné 4 800 hadiths, intégrés dans son ouvrage *Sunan Abī Dāwūd*, fondé sur un degré d'authenticité supérieure ; même si l'authenticité d'une partie de son recueil de Hadiths est remis en cause par le juriste Ibn Hajar al-Asqalani.[En ligne, consulté le 29/12/2018- https://fr.wikipedia.org/wiki/Abou_Dawoud]

de vue de la charia, soit aux Qadis ou soit encore à l'Etat lorsque sa constitution se fonde sur la charia.

C'est ainsi que dans des pays comme l'Iran, depuis la révolution de 1979, et l'Afghanistan, après l'accession au pouvoir des talibans en 1998, la loi fait du port du voile une obligation pour les femmes (Bullock, 2017 : 35). Par contre, « dans certaines sociétés musulmanes, on voit une levée partielle ou totale de cette obligation, voire l'interdiction du voile dans certaines situations professionnelles (Egypte et Turquie par exemple) » (CODE 2007 : 5). Porter le voile dépasse donc la seule conviction religieuse ou le respect de la tradition mais revêt aussi une dimension d'ordre politique.

V. 3. Les critères et les fonctions du voile

Ici, il sera d'abord question des critères du voile, selon l'interprétation qu'en propose le juriste et théologien Muhammad Nassiruddin al-Albani (1914-1999), qui recommande huit conditions du port du voile aux musulmanes. S'agissant des fonctions du voile, nous nous appuierons plus particulièrement sur les travaux de la sociologue féministe Fatima Mernissi (1940-2015), en nous référant aux raisons qui justifient le port du voile.

V.3.1. Les critères à respecter

Si rien n'est précis dans le Coran quant à la nature du voile à porter, certains juristes musulmans se sont donnés comme tâche de fixer ou définir les limites et les conditions conformes aux normes islamiques.

Muhammad Nasseraddin al Albani, spécialiste de l'étude des hadiths, « après avoir médité les versets coraniques, la sunna mahométane et les ouvrages des prédécesseurs », est arrivé à la conclusion qu'il est permis à la femme musulmane de porter « n'importe quel genre d'habit » dès lors qu'il est conforme aux conditions suivantes : L'habit doit recouvrir tout le corps, sauf le visage et les mains (quoique l'auteur préfère que ceux-ci soient recouverts) ; l'habit ne doit pas être un ornement ; il doit être épais et non transparent ; il doit être ample et ne pas épouser les formes ; il ne doit pas être parfumé ni encensé ; il ne doit pas ressembler à l'habit masculin ; il ne doit pas ressembler à l'habit des incroyantes ; il ne doit pas être un vêtement de prestige (cité par Ascha, 1989 : 136).

Ces huit conditions difficilement atteignables pour certaines femmes sont possibles pour d'autres qui tiennent à la rigueur dans tout ce que la croyante a comme obligations envers Dieu

V.3.2. Les fonctions du voile

En se référant aux raisons qui justifient le port du voile, dans son livre le *Harem politique*, Fatima Mernissi dégage de façon critique les fonctions du voile en les articulant autour de trois dimensions.

La première est d'ordre visuel ; sa fonction est ici de « dérober au regard », de « cacher », comme en témoigne de façon explicite le verset 31 de la sourate 24. La seconde dimension est d'ordre spatial, où il s'agit de tracer une frontière entre les sexes. Quant à la dernière dimension, elle est de l'ordre de la morale, de l'éthique et touche à l'exigence de respecter un interdit (Mernissi, 1987 : 119-120).

Ces trois dimensions du voile résument toutes les raisons qui ont été évoquées pour légitimer le port du voile par les musulmanes.

Troisième partie :

Vers la construction d'une nouvelle identité féminine musulmane

Chapitre VI – L’habillement des Femmes dans l’espace public islamique

Si les cultes locaux ou traditionnels étaient reconnus comme pratiques religieuses dominantes dans l’actuel Mali, l’islam, tantôt par voie pacifique (commerce), tantôt par la conquête s’est implanté petit à petit à travers la conversion des grands empereurs à l’époque médiévale. Sa présence dans l’actuel Mali remonte d’assez loin. Pour Naffet Keita, « les *Tarikhs* rapportent que les signes d’une islamisation étaient repérables autant dans les cours des empereurs du *Wagadu* (700-1075) que dans celles des empires du Mali, du Songhay, et des royaumes de Samory, d’El Hadj Oumar Tall, de Sékou Ahmadou du Macina, etc. Ibn Khaldoun de préciser que la conversion à l’islam du premier roi du Mali remonte à 1050 » (Keita, 2011 : 101).

Pour Dougoukolo Konaré, l’élite politique a été convertie très tôt, mais les rites dédiés aux anciennes idoles perduraient, pour des raisons pragmatiques, afin de circonscrire les sécheresses récurrentes dans l’empire (Konaré, 2013: 39). Ces pratiques suivaient donc leur cour étant donné que le peuple autant que les élites avaient du mal à se défaire de leurs croyances antérieures ; de fait, l’adhésion totale à la nouvelle religion supposait l’abandon des cultes traditionnels au profit de la croyance en un seul Dieu, unique.

Après avoir combattu les confréries musulmanes avant de composer avec elles, l’Etat colonial au XXème siècle aura paradoxalement concouru à l’expansion la plus rapide de l’islam dans cette partie du continent africain (Launay et Soares, 2009 ; Magassa, 2013).

Observant partiellement le principe de laïcité, l’administration coloniale accorda ainsi une certaine liberté de culte aux peuples qui, pour résister à l’acculturation coloniale, vont faire de l’islam la « religion de tous », aboutissant ainsi à une islamisation de masse. Les premières associations islamiques vont ainsi voir le jour sous le joug colonial, dont « Silama Jama », la première association féminine musulmane du Soudan (actuel Mali) créée par Haja Binta Sall en 1958 (Sanankoua, 1991 : 105).

A l’indépendance, le régime socialiste de l’US-RDA (1960-1968) a maintenu ce caractère laïc de l’Etat, tout en garantissant la liberté de culte et n’autorisant aucune pratique religieuse qui pouvait s’ingérer dans le politique (Keita, 2013 : 360).

Sous le régime militaire de Moussa Traoré, l’islam va connaître un nouveau souffle suite aux nouveaux rapports politique de l’Etat malien avec l’Arabie Saoudite. La nature de cette nouvelle relation s’est traduite plus tard par une présence plus visible de l’islam au Mali (notamment de

tendance wahhabite) à travers la multiplication des mosquées et des écoles non classiques¹⁹. Ce qui aboutira à la création en 1980 de l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI), unique association islamique autorisée à l'époque (Brenner, 1991: 5), pour non seulement, régir cette expansion de l'islam dans l'espace public malien, mais aussi de rassembler et renforcer l'unité des musulmans maliens.

A parcourir les références bibliographiques et les propos de certains informateurs sur la pratique de l'islam, on constate que la question du « voile islamique » n'était pas une très grande préoccupation. Si l'on a aucune source historique traitant du voile avant le XIXe siècle, avec les archives coloniales, on voit que non seulement les femmes sont particulièrement absentes des questions liées à l'islam, mais les dispositions relatives au voile n'était absolument pas de rigueur ; ce qui importait alors pour l'administration coloniale, c'était de contrôler la religion, tandis que du côté des colonisés, c'était d'ancrer l'islam dans la pratique quotidienne du peuple de l'actuel Mali. Les femmes s'habillaient en fonction des traditions ainsi que les réalités socio-culturelles du milieu. Une femme *pullo*, par exemple ne s'habillait pas forcément de la même manière qu'une femme *kel tamasheq* ou *bamanan*.

VI.1. A L'image des photothèques de Malick Sidibé et de Seydou Kéita

Les archives de la photothèque de Seydou Kéita et Malick Sidibé, les deux photographes maliens les plus reconnus sur le plan national et international, sont indicatives sur la manière dont les femmes s'habillaient dans les années 1950-1960, voire jusqu'en 1980.

Le premier a ouvert son studio en 1948 à Bamako-Coura et le second en 1962 à Bagdadji. Tous deux installés dans les quartiers anciens de la ville de Bamako, nous dépeignent et nous renseignent à travers leurs photographies les pratiques vestimentaires des femmes de Bamako entre 1950-1960 et durant les deux décennies qui ont suivi l'indépendance. On peut ainsi suivre l'évolution de la mode en matière d'habillement féminin, avant que l'islam s'impose à partir des années 1980-1990 comme religion dominante du pays. Avant cela, les photographies de Seydou Kéita et Malick Sidibé montrent un mélange de tenue traditionnelle avec un habillement d'influence occidentale et jugée moderne, et ce chez les femmes aussi bien que chez les hommes.

¹⁹ Communication orale de Bintou Sanankoua, historienne et écrivaine malienne.

Mais ce qui frappe le plus dans ces photographies prises il y a déjà un demi-siècle, voire plus, c'est que l'on ne voit aucune femme avec un « voile islamique ». On peut évidemment s'interroger sur ce phénomène : est-ce que le port du voile était rare à l'époque ; à moins que la question du voile ne se posait pas de la même manière qu'aujourd'hui ; ou bien s'agit-il d'un choix des photographes qui entendaient rendre compte du corps des femmes selon un certain esprit ?

Seydou Keita, dans sa biographie rapportée par André Magnin, témoigne de la manière dont les femmes aimaient s'habiller, mêlant une certaine pudeur à la coquetterie dans les années 1950-1960 : « [...] Les femmes venaient avec leur grande robe, parce qu'elles ne voulaient pas montrer leur gorge ou leurs jambes. Les grands pagnes devaient descendre très bas en dessous du genou. Je « positionnais » ces dames, puis j'étais la robe. Parfois, elles arrivaient avec plusieurs tenues différentes qui pouvaient m'inspirer la position que je donnais. Il fallait coûte que coûte que les parures ressortent sur la photo : boucles d'oreilles pouvant orner tout le pavillon, bagues, anneaux dans les cheveux, bracelets ou plaques aux poignets, bracelets en or, en cornaline, ou en ambre qui avaient la faveur des élégantes de Bamako. Certaines « grandes dames » avaient un large maquillage autour de la bouche, elles étaient très imposantes. Ces détails, signes de richesse, de beauté et d'élégance avaient une grande importance ; les femmes étaient très sensibles à cela... » (Magnin, 1997 : 13).

Le témoignage de Seydou Kéita semble dire, que non seulement ces femmes tenaient à se faire belles et coquettes en public, mais qu'elles veillaient également à cacher soigneusement certaines parties de leur corps susceptibles d'attirer l'attention. Cette description faite par Seydou Keita sur la façon dont les femmes s'habillaient est aussi perceptible sur les photographies de Malick Sidibé. En voici deux exemples illustratifs, dont le premier est de Malick Sidibé et le second de Seydou Keita :

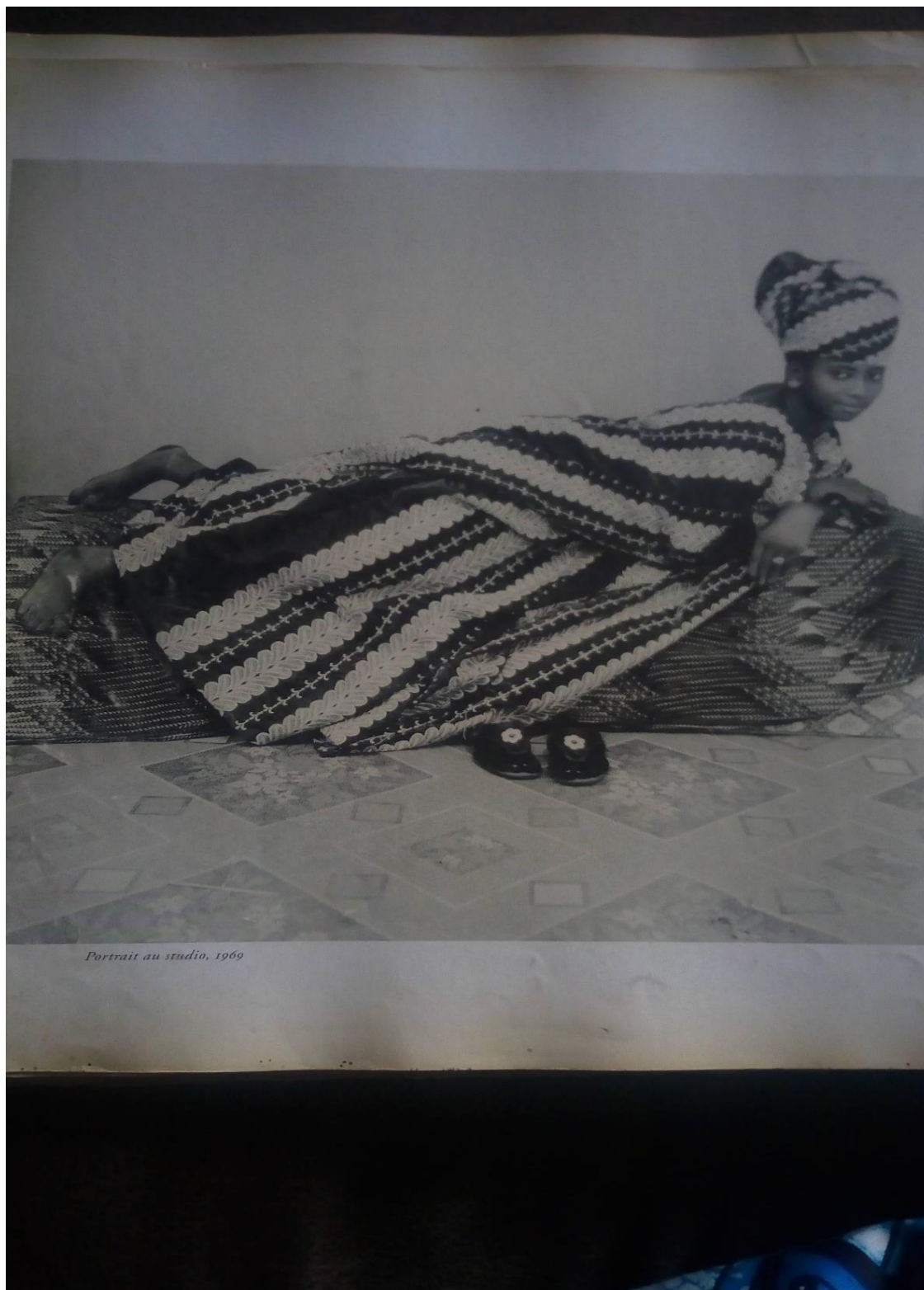


Figure 1 : cette photographie date de 1969. Elle montre une jeune femme allongée sur un canapé, habillée en grande tunique qui descend jusqu'à ses jambes avec un foulard attaché sur

la tête (Source : Cliché de Malick Sidibé, photographié par nous même dans son album privé dans son studio à Bagdadji, le 25/06/2018).



Figure 2 : photographies de trois jeunes femmes des années cinquante, dont l'une tient son enfant. Elles portent toutes trois des tuniques, mais de couleur différentes avec leurs foulards de tête attachés à la mode « De Gaulle », selon Youssouf Tata Cissé (Source : Cliché de Seydou

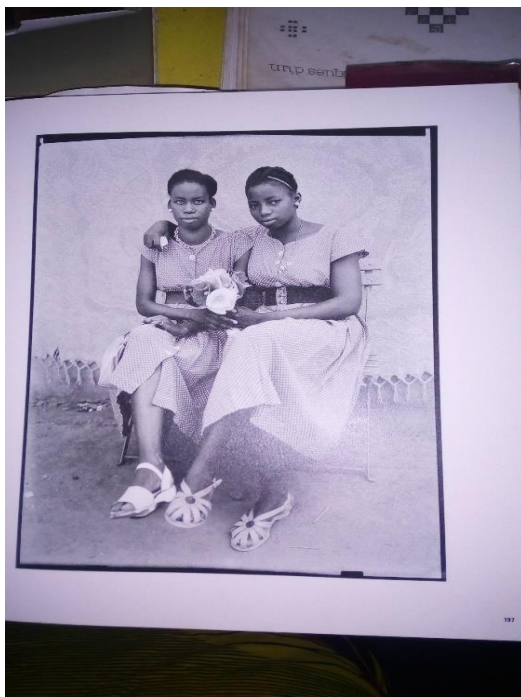
Keita, tiré du texte d'André Magnin et Youssouf Tata Cissé (dir.), Zurich-Berlin- New York, Scalo Editions, 1997, p.201).

Ainsi, les femmes, habillées de leurs grandes tuniques avec de grands foulards attachés sur la tête, étaient l'image la plus valorisée sur ces photographies. Les tissus « bazins » et « wax » étaient les plus prisés. Chaque cérémonie de mariage ou de baptême, faisait l'objet d'une démonstration de coquetterie et d'opulence, contrairement aux jours ordinaires.

Quant aux jeunes filles, les jupes, les robes, les pagnes et les pantalons accompagnés d'un body ou d'un T-shirt composaient dans la plupart des cas leur habillement. Elles avaient donc une certaine liberté dans leur habillement, surtout celles qui n'étaient pas encore mariées. Le port du foulard et des grandes tuniques n'étaient pas très fréquent chez les jeunes filles sur ces images. Quant aux soirées dansantes, la semi-obscureté permettait qu'elles s'habillent à l'europpenne, en portant des pantalons, des mini-jupes et des robes parfois assez courtes. En voici quelques exemples :



Figures 4 et 5 : la première date de 1968 et la deuxième de 1972 (Source : Clichés de Malick Sidibé, prises dans son album privé dans son studio à Bagdadji, le 25/06/2018.



Figures 5 et 6 : (Source : Clichés de Seydou Keita, tirés du texte d'André Magnin et Youssouf Tata Cissé, op.cit., p 197, 247). Le 03/09/2018.

Ces pratiques vestimentaires des années 1950-1960 ont persisté jusque dans les années 1980. C'est surtout dans les années 1990, avec le processus de démocratisation politique, que l'islam va prendre une nouvelle dimension dans l'espace public malien et influencer sur l'habillement des femmes. L'accent va désormais être mis sur la décence, la pudeur, voire la visibilité des femmes voilées dans l'espace public, au nom d'une morale qui se justifie en invoquant le risque de séduction et du désir, en même temps que la nécessité d'afficher sa foi musulmane.

En dehors du voile, d'autres signes extérieurs sont de plus en plus valorisés : barbe longue sans moustache, à la manière saoudienne, tampon de front, bras croisés lors de la prière, pantalon coupé, etc. Désormais certaines femmes et jeunes filles tendent à délaisser ce qu'elles appellent en *bamanankan* « les habits du monde » (*duniya finiw*) au profit de « l'habit de Dieu » (*ala ka fini*). Ces « habits du monde » deviennent pour elles source de *fitna*, concept arabe qui signifie « désaccord », « division », mais aussi « trouble », « révolte ») à l'égard des croyants. A contrario, « l'habit de Dieu » a non seulement une dimension vertueuse, mais a aussi le mérite de dissimuler la beauté et les corps voluptueux, apparaissant dès lors comme un facteur de régulation sociale. Les prêches sur les places publiques vont être d'un grand apport pour ces femmes à la recherche d'une nouvelle identité musulmane.

VI.2. L'influence des prêches sur les places publiques et radiophoniques

Pour une société malienne peu instruite en arabe, l'islam ne saurait être compris que lorsqu'il est expliqué, ou plus exactement illustré, par des prédicateurs. Cette figure du religieux s'ancre dans cette dynamique de réislamisation populaire (Holder, 2012) caractérisée par la diffusion des émissions religieuses à la radio et à la télévision, la multiplication des prêches dans les lieux publics et, plus récemment, la retransmission de ces prêches sur les réseaux sociaux (Facebook, Whatsapp, Viber, etc.). C'est essentiellement avec ces moyens audiovisuels que la société malienne s'informe, se forme et intériorise les savoirs, les pratiques, les règles et les normes qui ont cours en particulier au Mali.

Le prêche est devenu l'un des genres privilégiés de l'éducation islamique au Mali (Sow, 2013 : 264). Les prédicateurs, qui jouent ainsi le rôle de guides spirituels, vont être sollicités assez naturellement par l'opinion publique pour la diffusion du message prophétique. Des prédicateurs comme Chérif Ousmane Madani Haïdara et son association Ançar Dine (litt. « Ceux qui aident la religion », ainsi que d'autres plus récents comme Cheick Oumar Seydou Coulibaly, surnommé Farouk et son association islamique *Iquimal-Dine* de l'arabe Iqâma al-Dîn (litt. « se

lever pour la religion »), sont devenus aujourd'hui des références quant à la mobilisation du plus grand nombre d'adeptes.

La popularité de ces deux prêcheurs est l'une des raisons pour laquelle notre choix s'est porté sur eux parmi tant d'autres, mais c'est aussi parce qu'ils sont parmi ceux qui accordent un intérêt particulier à la question du port du voile.

VI.2.1. Chérif Ousmane Madani Haïdara et Cheick Oumar Seydou Coulibaly (Farouk) : deux formes de guidances spirituelles

VI.2.1.1. Chérif Ousmane Madani Haïdara, une réislamisation par le voile ?

Si la présence de l'islam dans l'actuel Mali est ancienne, force est de reconnaître que la question du port du voile à Bamako remonte à un temps relativement court, en particulier sous l'effet de la multiplication des prêcheurs issus des institutions d'éducation islamique traditionnelle. A cet égard, Chérif Ousmane Madani Haïdara est l'une de ces figures remarquables qui, depuis la fin des années 1980, accorde un intérêt particulier à toute question relative à la femme. « S'opposant simultanément à la réforme wahhabite et aux aristocraties religieuses malékites détentrices de baraka, précise Gilles Holder, Chérif Haïdara mobilise un public musulman de femmes, de paysans illettrés, de jeunes diplômés sans emploi et de déclassés sociaux en quête d'une nouvelle guidance » (Holder, 2013 : 277).

Ce prêcheur, qui est aujourd'hui le plus populaire du Mali, fonda particulièrement sa légitimité sur les femmes, comme l'avait fait précédemment son rival Lassana Kané, surnommé James Brown, qui avait bâti sa notoriété sur ses talents d'orateurs et son charisme séducteur auprès des femmes. C'est ainsi que les détracteurs de Haïdara ne tarderont pas à raillé en le qualifiant de « marabout des femmes » (*musow ka mòri*) (Holder, 2012 : 399).

Son aura auprès des femmes ne cesse de grandir à travers ses prêches où il évoque leur statut social et leurs conditions de femmes, tout en faisant du voile un élément essentiel voire indispensable dans la bonne pratique de l'islam. Avec Chérif Haïdara, porter le voile devient donc une *nécessité* pour les femmes, tout comme les cinq piliers de l'islam le sont pour les musulmans. Mais le « voile de Haïdara », (*Haïdara ka hijabu*) selon l'appellation de certains, est différent du voile intégral noir, le *niqab* que l'on appelle « voile qui ferme le visage », et les femmes qui portent ce type de voile sont appelées, les (*nièda tugulaw*) en *bamanankan*. Ce voile dans la plupart des cas, est attribué aux *Wahabya*. Par contre, le « voile de Haïdara » apparaît moins contraignant et plus ouvert, puisqu'il ne dissimule pas le visage. Il donne la liberté aux femmes de porter n'importe quel genre de couleur assortie à leur habit qui répondrait

aux normes établies. De fait, à Banconi-Djanguinèbougou, le quartier où réside Haïdara, nombre de femmes et de jeunes filles portent des habits en harmonie avec le *hijabu* qu'elles portent.

L'adoption de ce voile appelé *hijabu* ou *disa* est particulièrement en vogue chez les femmes membres d'Ançar Dine et, plus généralement, c'est le voile qui a été adopté chez la majeure partie des porteuses de voile que nous avons rencontrées. De fait, au sein de l'association des femmes d'Ançar Dine, nous n'avons vu aucune femme à *niqab*. Ainsi, lors d'une de leur réunion hebdomadaire à laquelle nous avons assisté, l'accent a été plutôt mis sur la manière dont ces voiles sont portés de nos jours. L'une des organisatrices de la réunion estimait que les critères du *hijabu* sont de plus en plus violés. Elle avait constatée qu'au lieu que les manches du vêtement arrivent jusqu'au poignet, certaines porteuses de voile les limitaient à l'avant-bras. Cet exemple montre combien la question du voile est centrale dans le mouvement du prêcheur Haïdara et qu'elle est sans cesse réactualisée par les femmes qui en sont membres. C'est ainsi que depuis la porte d'entrée jusque dans la salle de réunion, les femmes veillent non seulement à rappeler aux nouveaux arrivant l'importance de la *bay'a*²⁰, le serment prophétique requis pour intégrer le mouvement Ançar Dine, mais aussi à faire attention à leur tenue vestimentaire, afin de voir si ce qu'elles portent réponde aux exigences du *hijabu*. Si tel n'est pas le cas, elles leur recommandent de porter la prochaine fois le *hijabu* considéré comme conforme. Ce n'est donc pas seulement couvrir le corps de manière « correcte » qui compte mais de façon correcte du point de vue de l'islam.

Au-delà du comportement vestimentaire de certaines femmes et jeunes filles, d'autres pratiques féminines sont remises en cause comme le port des mèches ainsi que la dépigmentation. A ce sujet, K. D., une femme d'une cinquantaine d'années, membre d'Ançar Dine, rappelle :

« L'importance du *hijabu*, c'est que la femme couvre son corps et ses cheveux du regard des hommes à l'extérieur. Parce que là où les cheveux sont au dehors, les Anges de Dieu n'arrivent pas là-bas. Si la maladie du père ou de la mère s'aggrave au point d'appeler leurs enfants pour qu'ils demandent pardon à leurs parents, et s'il se trouve que les Anges de la pitié sont auprès

²⁰ La *bay'a* est le serment obligatoire pour toute personne qui veut être membre d'Ançar Dine. La prise de la *bay'a* selon un membre de l'association islamique *Ançar dine*, est la condition indispensable pour un musulman de prouver qu'il est un bon musulman. D'après cette même personne, la prise de la *bay'a* est conditionnée par six promesses qui sont les suivantes : 1/ Je n'associerai rien à Dieu. 2/ Je ne volerai pas. 3/ Je ne ferai jamais l'adultère. 4/ Je ne commettrai pas d'infamie, ni sous les mains ni sous les pieds. 5/ Je ne tuerai pas mon enfant. 6/ Je ferai le travail que le prophète Mohamed m'a demandé de faire.

de lui et que les filles viennent avec leurs mèches et dépigmentées, une fois qu'elles rentrent, les Anges du paradis se lèvent et les Anges de l'enfer prennent leur place. »²¹

Ainsi, non seulement, les cheveux ont un attribut érotique, mais ils ont aussi une dimension symbolique qui relève du divin. Une femme à cheveux découverts, porteuse de mèches et dépigmentée n'est pas une femme du paradis et ne mérite pas la protection des « bons Anges » de Dieu.

Ces représentations de la vie après la mort, ce désir irrésistible d'être parmi ceux et celles qui iront au paradis contribuent à l'acceptation de ces pratiques religieusement approuvées et au rejet de tous ce qui est contraire à cet idéal auquel elles aspirent. Dire tout simplement que le corps et les cheveux de la femme doivent être couverts pour éviter la tentation des hommes n'est pas assez pour toucher aux sensibilités, c'est pourquoi l'accent est mis sur des représentations parfois « imaginaires » de la réalité, la crainte de Dieu, et de tous ce qu'il réserve aux mauvais croyants sont des arguments dont recourent les prêcheurs pour convaincre leurs publics. C'est pourquoi ce genre de propos est tenu par cette dame, membre d'Ançar Dine, et par beaucoup d'autres personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues.

Ainsi, le port du voile est considéré par ses fidèles comme l'une des grandes choses que Chérif Haïdara a popularisé. C'est ce dont témoigne sa louange islamique intitulée *Folikan* (litt. « Salutation [d'honneur] » en *bamanankan*) (Holder, 2017) où son compositeur et chanteur Nouhoum Dembélé louange Chérif Haïdara parce qu'« il a mis l'habit du *sutura* » à la femme musulmane²². Le cas du prêcheur Farouk est une autre illustration de ce phénomène.

VI.2.1.2 Farouk, le guide spirituel qui a donné « le *suturafini* à la femme musulmane »

Si la popularité de Cheick Oumar Seydou Coulibaly (Farouk) n'est pas comparable à celle de Chérif Ousmane Madani Haïdara dont aucun stade de Bamako n'est assez vaste pour contenir ses fidèles, Farouk, « ce jeune guide spirituel de la révolution²³ » a le mérite de faire vibrer le stade Mamadou Konaté (5500 places), et dès fois même, le stade omnisport Modibo Keita (35

²¹ K. D., est membre d'Ançar Dine et porteuse de *hijabu*. Entretien en langue *bamanan*, Banconi, le 04/04/2018.

²² Nouhoum Dembélé, « *Folikan* ! Hymne de l'Ançar Dine au guide Chérif Ousmane », extrait de l'album *Cherifou Dew*, 2017, 4min53s.

²³ Pour T.D., une jeune fille qui écoute fréquemment les prêches de Farouk, ce dernier est surnommé guide spirituel de la révolution parce qu'il pense que la religion musulmane n'est pas pratiquée comme il le faut au Mali. Ce qui fait qu'il parle de révolution contre les pratiques anti-islamiques lors de ses prêches, et incite ses fidèles à adopter des comportements conformes à leur religion.

000 places) en arrivant à mobiliser un public considérable lors des soirées de prêches qu'il organise, en particulier le Maouloud (*Mawlid* en arabe, qui signifie littéralement « anniversaire », le *Mawlid an-Nabî* est la célébration de la naissance du prophète Muhammad) et ce que l'on appelle en *bamanankan* la nuit du *San na yèlèn* (« la Montée au Ciel »), qui correspond au cycle prophétique de l'*Îsrâ*, le « voyage nocturne », et du *Miraj*, l'« ascension »).

Selon Farouk, la nuit du *San na yèlèn*, est un évènement au cours duquel, le prophète Muhammad a eu beaucoup de grâces parmi lesquelles, les cinq temps de prière obligatoires (*Fadjr, Dohr, Asr, Maghrib, Isha*). Il s'agit là des grands jours que les musulmans ne doivent pas oublier, et c'est pour les graver à jamais dans leur mémoire que ces soirées de prêches sont organisées et animées par les guides spirituels.

Durant ces nuits de prêches, où Farouk explique aux croyants la vie du prophète, son parcours, sa lutte pour l'établissement de la religion musulmane, etc., il aborde également les réalités socio-politiques du pays, tantôt pour faire des bénédictions, tantôt pour dénoncer des pratiques qu'il juge non conformes avec les principes de la vie en société selon l'islam.

Dans ces prêches, Farouk ne manque pas une occasion pour inviter hommes et femmes à poser des actes pieux, à cultiver les vertus de la bonté, de la pitié envers l'autre, à adopter les bons comportements au sein du cercle familial ainsi qu'en société. En ce qui concerne le bon comportement, l'accent est mis parfois sur l'habillement des jeunes filles et des femmes qui seraient « indécents » ou religieusement inappropriés. Ces discours récurrents de Farouk à propos des vêtements des femmes lui valent d'être considéré par ses partisans, comme celui qui a donné « l'habit islamique » (*suturafini*), en l'occurrence le *hijabu*, à la femme musulmane ; même si en langue *bamanan*, le (*suturafini*) ne veut pas forcément dire le *hijabu*, ou « l'habit islamique ». C'est ainsi que lors de son prêches du Maouloud de 2017, Farouk, est revenu sur cette question.

« Moro,²⁴ la femme, c'est d'avoir honte. Si une femme ne connaît pas la honte, être femme se résumera au mot, mais tu ne seras pas considérée comme femme. Au nom de Dieu, la femme doit avoir honte de son corps, ton corps à beaucoup de valeurs, tous les hommes ne doivent pas

²⁴ Moro, est le nom de l'homme qui est assis à côté du prêcheur et c'est en utilisant le nom de ce dernier qu'il s'adresse au public, parce que dans les prêches populaires, l'adresse à l'auditoire se joue dans un jeu de rôles ; le prêcheur recourt à la figure de héraut qui lui sert d'intermédiaire indirect en vue d'accéder à son auditoire. Ce principe a pour effet que chacun des participants à la cérémonie se sente concerné et se mette en fusion avec le dialogue direct du guide spirituel.

le voir, à plus forte raison de te donner à tous les hommes. Je ne te l'avais pas dit, au temps de l'honneur (*horonya*), la prostitution se pratiquait ici au Mali.

Mais demande comment ça se pratiquait ? Ces prostituées de l'époque, tu trouveras que chacune pouvait attacher cent pagnes sur elle. Moro, l'homme qui arrivait à détacher un seul de ces pagnes, jusqu'à ta mort, tu taperas ta poitrine pour dire que j'ai pu enlever un pagne à une telle. Au nom de Dieu, demandez aux anciens au Mali.

Elles ne se donnaient pas à toi, mais dire que toi tu as pu enlever un pagne de leur taille, c'était une fierté pour toi jusque dans l'au-delà [...]. Ces femmes d'alors se maitrisaient ; elles savaient valoriser leur féminité ; elles savaient comment prendre soin de la nature féminine. Mais, il faut voir aujourd'hui : tu verras la culotte, une minijupe serrée jusqu'à ce qu'on voit la culotte en transparence. Moro, le dos est dénudé, la poitrine est dénudée, elles sont sur des talons avec des démarches : « Et voilà ! « Les hommes, je suis sortie ; ça coute moins chère pour ceux qui en ont besoin ».

[Toi qui fait cela,] Est-ce que tu es une femme ? Tu n'es pas une femme ! Au nom de Dieu, tu as mis à mal la grandeur de la féminité ; tu as sali le nom des femmes, au nom de Dieu ! Les vraies femmes se tapent la poitrine, [fière de se dire] que je sais me maitriser. Au nom de Dieu, je ne suis pas faite pour n'importe quel homme et je ne vais pas m'abandonner à tous les hommes. Que nos sœurs comprennent ce propos, et que vous y veilliez ; [le fait d'] être éveillée et la civilisation [occidentale] ne doivent pas te permettre de te livrer, de te rabaisser. On peut passer sa jeunesse jusqu'à l'extrême sans être une fornicatrice ; au nom de Dieu ! Sans que tu ne livres ta féminité à tous les hommes. Tu peux faire ta jeunesse sans faire cela. Prenez soin de vous-mêmes, même si tu n'es pas musulmane : que tu sois une cafre [une femme qui ne prie pas], [ou] que tu penses que Dieu n'existe pas, mais si tu parviens à résister, à te maitriser, au nom de Dieu, tu verras cette grandeur ici-bas avant d'être dans l'au-delà. C'est incontestable ! Eh mon Dieu ! Puisses leur faire mieux comprendre cela ! Que Dieu fasse cela pour le respect du Prophète »²⁵.

A l'analyse, ce prêcheur développe une rhétorique pour marquer une différence entre la femme qui s'exhiberait et celle couverte qui adopte les valeurs de vertu. Pour lui, le *suturafini*, existait au Mali, bien avant aujourd'hui. Car, on peut concevoir une femme musulmane malienne sans

²⁵ Ces propos sont tirés d'un enregistrement audiovisuel du prêche que Farouk a réalisé lors de la célébration de la naissance du prophète de 2017. Nous nous sommes procurée l'enregistrement auprès de la chaîne de télévision de Farouk, que l'un des personnels nous a remis sur une clé USB. Le prêche a été effectué en langue *bamanan*, et nous en avons traduit ici certains passages.

voile mais point une femme malienne sans le *suturafini* - c'est-à-dire, sans habit qui « couvre », plus largement un habit « correct ».

Donc, l'honneur et la dignité d'une femme résideraient dans sa grandeur, dans la maîtrise de soi. Pour Farouk, être femme dépend de la manière dont elle se montre en public et plus particulièrement de son port vestimentaire. Ses habits déterminent ce qu'elle est, et tous ce dont elle est capable de faire. Porter des vêtements qui laissent voir une partie du corps est synonyme de dépravation, et donc susceptible de tentation au désir, voire à la fornication et même l'adultère. C'est dire que l'habit véhicule un langage implicite à l'adresse du regard des hommes.

Ce message adressé à la gente féminine ne les pousse point ou ne les incite pas à adopter le voile musulman, mais plutôt l'exhorte à s'habiller décentement, à l'image de la « bonne femme » véhiculée, construite et reproduite dans les sociétés maliennes. Ainsi, il est préconisé de ne pas arborer les habits décolletés qui ne correspondent pas aux valeurs maliennes. Ayant un public composé d'un nombre considérable de femmes et de jeunes filles, les prêches de Farouk dans les lieux publics ou à la radio ne tardent pas à être compris comme des indications au port du voile par certains partisans féminins.

C'est ainsi que T.D., une lycéenne de 18 ans, explique :

« C'est mon frère qui écoutait un prêcheur, El Hadj Oumar Seydou Coulibaly ; il est surnommé Farouk. Ma mère a commencé à l'écouter aussi jusqu'à ce qu'elle assiste à ses prêches. Notre poste radio ne s'éteignait même plus. Un jour, j'ai décidé de prendre le *hijabu* ; c'est comme ça que je l'ai pris. C'était, il y a deux ans, quand j'étais en 9^{ème} année »²⁶.

Ce témoignage montre l'influence des prêches et leur mode de diffusion depuis la libération des radios FM, dans la décision de prendre le voile chez certaines femmes et jeunes filles. Ces prêches touchent non seulement à la sensibilité de celles et ceux qui l'écoutent, mais contribuent aussi à l'adoption de certitudes de « l'autre », sans se préoccuper de la validité du discours vis-à-vis des textes fondateurs de l'islam.

Entre les rites et les diverses tendances d'interprétation de l'islam au Mali, il y a plus une différence de forme que de fond. Il apparaît qu'en dehors des foyers de diffusion des grandes

²⁶ T.D., op.cit. p 59. Elle est aussi vice-présidente du comité local de la LIEEMA du Lycée Ba Aminata Diallo de Bamako (LBAD). Entretien en langue *bamanan*, Médina-Coura, le 14/03/2018.

confréries, la plupart des musulmans maliens n'appartiennent à aucune voie précise. Par manque d'information et de formation, de nombreux fidèles «grappillent » le plus souvent les pratiques qui leur sont le plus facile d'accès, n'hésitant pas à changer de maîtres selon les besoins.

En effet, l'apprentissage du Coran se fait par « répétition mécanique », sans connaissance ni maîtrise de l'arabe coranique. Parler la langue arabe, pouvoir l'interpréter et la rendre dans les langues nationales avec éloquence impriment une valeur ajoutée à l'exercice du prêche et du prêcheur.

L'éloquence et l'enjolivement des interprétations des textes du Coran et des hadiths par El Hadj Cheick Oumar Seydou, font de ce jeune prédicateur, un guide spirituel de référence pour un public particulièrement jeune en quête de nouveaux repères.

Ce qui est intéressant de voir dans cette question du voile, question centrale dans la carrière de ces prêcheurs populaires, c'est que si Chérif Haïdara est *celui qui a mis* l'habit du *sutura* aux musulmanes, pour les partisans de Farouk, ce dernier est *celui qui a donné* l'habit du *sutura*. La question du voile tout comme le statut de la musulmane en société demeure un des grands centres d'intérêt pour ces prédicateurs islamiques.

VI.2.2. Influence des prêches radiophoniques dans la prise du voile

Avant que l'on assiste à cette « saturation » des lieux publics par les prêches lors des Maouloud ou d'autres fêtes musulmanes, la radio depuis le début des années 1980 est encore le média le plus largement partagé (Olivier et Djebari, 2014 : 351). C'est en 1979, qu'il y eut la création du Bureau des Oulémas à la Radiodiffusion Nationale. Du fait de son accès facile, la radio est devenue une véritable source de diffusion du message religieux, et plus encore depuis la libéralisation des ondes (bande FM) qui a permis l'ouverture de radios de proximité et communautaires. La création de Radio islamique de Bamako, et l'avènement de la téléphonie mobile dans les années 2000, avec des options audio, radio, cartes miniaturisées, vont densifier le message religieux dans l'espace public. Ce cadre pluriel mis à disposition de tout un chacun permet ainsi à la femme musulmane de s'informer sur sa religion à travers les prêches diffusés lors des émissions religieuses.

Ces radios ont influé sur nombre de trajectoires de vie. Beaucoup de femmes rencontrées lors de nos enquêtes nous ont témoigné de leur parcours de vie en termes de changements, de

transformations et de découvertes de leur propre religiosité grâce à l'écoute de la radio, conduisant certaines d'entre elles à prendre le *hijabu*, voire le *niqab*.

VI.2.2.1 Trajectoire d'une « porteuse de voile intégral » ou « *nièda tugula* »

Afin d'illustrer ces parcours de femmes dans leur quête du religieux, nous présentons ici l'une des porteuses de voile intégral, ou *nièda tugula* en langue *bamanan*. Divorcée et âgée de 51 ans, A.T., est membre de l'Association Islamique pour le Salut (AISLAM). Elle explique combien l'écoute des émissions religieuses à la radio a pu influencer son choix de porter le voile :

« C'est en 1998, au mois de Ramadan, que j'ai entendu à Radio islamique la question du *hijabu*. Avant cela, je me mettais dans tout. Si je dis tout... : je ne faisais pas la fornication, je ne faisais pas de commérages, mais je partais chez les [*filèlikèla*] (voyants ou encore, spécialistes des choses occultes), pour qu'ils résolvent mes problèmes. Le prophète a dit : “ Toute personne qui meurt en étant sur ce chemin, que ce soit sur celui d'un jeteur de cauris, ou d'un géomancien, que ce soit sur celui de ceux qui prennent ta main pour te dire ton problème, si tu pars chez ce genre de personne, les propos qu'elle te tiendra et que tu croiras, ou bien les choses qu'elle aura vues et qu'elle te dira, si tu dis : Non, cela n'est pas vrai ; dans ta foi intérieure, tu n'y crois pas... Dieu a dit que durant 40 jours, il n'a pas besoin de ton jeûne ni de ta prière”.

En 1987, je suis partie voir un voyant [*filèlikèla*] jusqu'à Kabala [dans la banlieue de Bamako] ; il se trouve que Kabala n'était pas comme ça à l'époque. Comme tu es venue pour connaître les choses, je vais tout te dire, parce que l'être humain... C'est à cause de quelque chose que le croyant abandonne tout et qu'il ne se fie plus à rien d'autre qu'à Dieu, parce que c'est cela la finalité [de tout homme]. Même lors des prêches, je dis cela pour conseiller les gens. C'était ma première fois en 1987 d'aller chez un voyant [*filèlikèla*]. Je suis partie ; je ne le connaissais pas ; c'est ma grande sœur qui m'a conduite chez lui avec la voiture de son mari. Nous sommes parties le matin et c'est vers cette heure-ci [vers 17h] qu'il nous a reçu. C'était un samedi ; mais à cette époque, je n'étais pas encore porteuse de *hijabu*. Il a regardé et m'a dit : "Ma fille, Dieu ne t'a pas créée pour cela". Je ne savais pas encore que j'allais être porteuse de voile. Il m'a dit que même s'il le fait [le travail de divination], cela ne me servira à rien ; je vais gaspiller mon argent pour rien. Je ne l'ai pas cru. Après cela, je suis encore partie gaspiller mon

argent là-dedans ; j'ai dépensé plus d'un million, mais rien. Parce que je voulais que mon mari ait sa carte de séjour en France. C'est pour cela que je portais le voir, mais il ne l'a pas eue. Le prophète a dit que si tu pars chez eux [les devins], sur cent propos qu'ils vont tenir, il n'y en a qu'un seul de vrai ; les quatre-vingt-dix-neuf autres sont tous faux. Ce propos est la vérité. »

Dans le récit de A. T., porter le voile suppose le rejet d'un certain nombre de pratiques, telle que la croyance aux divinations d'un jeteur de cauris, d'un géomancien et d'autres voyants. Ce genre de croyances va en effet à l'encontre de la profession de foi, du musulman la *shahada*, par laquelle le fidèle reconnaît l'unicité de Dieu et le prophète Muhammad comme étant son messager.

« Je suis restée comme ça, jusqu'à ce qu'un jour, dans mon rêve, je passais devant une mosquée terre crue près du Banconi. Quelqu'un dans la mosquée m'a dit : "Eh ! Est ce qu'il n'est pas temps pour toi de laisser tout ça et de t'en remettre à Dieu ?" Au nom de Dieu, ma fille, je ne savais pas que j'allais te voir pour te raconter cela : est-ce qu'il n'est pas temps de tout laisser et de t'en remettre à Dieu ? Depuis, je me suis dit que je n'irai plus jamais voir un voyant [*filèlikèla*] ; je me suis dit que de toute ma vie, je ne ferai même plus de commerce, que j'ai ou non de l'argent. A l'époque, j'avais deux enfants : le premier est de 1984 ; le deuxième est de 1986. Je me suis dit que je vais tout laisser et m'en remettre à Dieu. Parfois, j'écoutais Radio islamique, parfois si je ne trouve pas de bon sur Radio Dambé [litt. « La Radio des Valeurs »], je prends Radio islamique. Ma vie même était consacrée à l'écoute de la radio. A l'heure de la prière du *Dohr*, je portais à la mosquée, je priais le *Dohr*, l'*Asr*, le *Maghrib* et l'*Isha* et puis je rentrais. A l'époque, je n'avais pas commencé à venir pour la prière du *Fajr* [une prière surérogatoire]. Et c'est après que j'ai commencé avec le *Fajr*. Tout mon travail se résumait à écouter la radio et à me rendre à la mosquée ; je ne portais plus chez personne ; je ne portais pas aux cérémonies ; et même si j'y allais et que je trouvais qu'il y avait les danses de djembé [tambour] et tout, je m'écartais. Toute ma vie était consacrée à cela.

Je suis resté ainsi et c'est en 1998, durant le mois du jeun, que j'écoutais la radio. Le prêcheur de ce jour-là, c'était un jeudi matin, a beaucoup parlé du *hijabu* et il n'était même pas des Gens de la Sunna [Wahhabites] ; il est décédé maintenant. Il avait un nom peul, mais j'ai oublié son nom. Il n'était même pas des Gens de la Sunna et c'est lui qui a parlé du *hijabu*. J'ai dit : Eh ! S'il plaît à Dieu – c'était durant le mois du jeun – le jour de la fête du Ramadan je vais me voiler dorénavant. Je n'avais même pas d'argent, mais

je suis pourtant partie chez la femme d'un maître coranique qui s'appelle Kadidia ; elle vendait le *hijabu* à 20 000 F.CFA l'unité. A ce moment-là, je n'avais rien sur moi ; je lui ai dit de me le donner à crédit et qu'après la fête je le lui payerai. C'était un *hijabu* avec *zèrèb* [pantalon, ou sarouel en arabe], tunique et un châle. Je suis allée acheter mes chaussettes vers la grande mosquée.

Le matin de la fête, j'ai porté mon *hijabu* pour me rendre à la mosquée. Tout le monde riait de moi ; j'avais même des gants, mais je ne les avais pas portés ce jour-là et je n'avais pas non plus commencé avec le *niqab*. J'ai commencé en écoutant un prêche d'Ousmane Kouma, près du grand pont. C'était en 2002. C'est lui qui a parlé du *niqab* lors de son prêche et depuis ce jour, j'ai décidé de fermer mon visage [*ka nièda tugu*] jusqu'à aujourd'hui.

Je n'avais acheté qu'un seul *hijabu*. Donc si j'allais à la mosquée et que ça se salissait, le soir, je le lavais bien en revenant de la prière de *Isha*, et je le portais ensuite pour la prière du *Fadjr*, et ainsi de suite, jusqu'à ce que des gens disent que je n'avais pas d'habits et que c'était pour cela que je suis rentrée dans le *burumusi* (le burnous, mais ici, il s'agit du vêtement musulman en général). Si tu rentres dans le *burumusi*, on te dit tout. C'est la raison pour laquelle Dieu ne s'est pas adressé à tout le monde [pour être un bon musulman]. Les membres de la famille de mon mari, eux-mêmes, me disaient que je n'avais pas d'habits. Lors des cérémonies à l'extérieur, dès que je sortais, on riait de moi et certains disaient que je n'avais pas d'habits. Or si tu n'as pas d'habits, tu vas te mettre en *hijabu*, sinon qu'elles voient des porteuses de voile qui portent des vêtements sous le *hijabu* qui coutent 200.000F.CFA ou 150.000 F.CFA.

Tout cela ne m'a pas empêché de persister, parce que si tu y entres [dans le port du voile], tout le monde te dit quelque chose. Si tu dis que tu aimes Dieu, il va te faire voir des épreuves [...]. Mon amie, elle-même, a une fois rassemblé ses habits pour me les donner parce qu'elle avait entendue dire que je n'avais pas d'habits et qu'à chaque fois que l'on me voyait, c'était avec un seul et même vêtement. J'ai fait plus de deux ans avec un seul *hijabu*. Je dormais avec ; je me réveillais avec. Même les fous et les malades me disaient quelque chose ; un jour, un fou a même craché sur moi, au nom de Dieu ! Dans cette même mosquée [...]. »

Si son rêve aura fait d'A. T., une « bonne musulmane », en l'amenant à renoncer à toutes les distractions de ce monde ici-bas, l'écoute d'un prêcheur à la radio l'aura poussé à porter le

voile. Toutefois, il y a lieu d'observer que ce choix date de près de vingt ans. On peut dès lors se demander si porter le voile il y a deux décennies n'était pas réservé à des catégories de personnes particulières ou socialisées dans un contexte de puritanisme religieux. Il y a vingt ans, le port du voile était en effet un habillement peu courant, contrairement au contexte actuel. Avec cette nouvelle réislamisation populaire, le port du voile s'impose comme le « religieusement correct ».

« Mais toutes celles qui riaient de moi sont devenues porteuses de voile aujourd'hui, parce qu'elles ont su que j'étais sur le bon chemin [...]. Tous les problèmes que nous traversons aujourd'hui sont dus au fait que l'on ne porte pas le *hijabu*. Dieu a dit aux femmes de rester à la maison, mais nous avons dit que nous n'allons pas rester à la maison ; nous avons dit : Non, nous sommes l'égale des hommes. C'est la femme qui éduque l'enfant, c'est elle qui veille sur la fortune de son mari [...]. Les femmes sans parole [sans honneur] qui s'assoient à la radio pour dire que l'homme et la femme sont égaux, c'est faux ! C'est dans cette querelle que nous sommes aujourd'hui ; toutes les querelles auxquelles nous sommes confrontés sont dues au fait que nous avons refusé la parole de Dieu au profit de ceux des cafres. Dieu a dit aux femmes de rester à la maison et aux hommes de sortir pour chercher de quoi vivre et le donner à la femme. La femme éduque l'enfant, fait l'entretien de la maison et résout les choses de la maison avant l'arrivée de l'homme. Il n'a pas été dit que la femme ne sorte pas, mais au cas où vous sortez, ne sortez pas comme le font les femmes ignorantes ; prenez les vêtements noirs, comme cela, on vous distinguera des femmes ignorantes. »²⁷.

Au regard du parcours singulier de A. T., qui a commencé par prendre le *hijabu* et plus tard le *niqab*, nous notons que les prêches qui ont lieu sur les places publiques et ceux qui sont retransmis par la radio ont une influence considérable sur la prise du voile.

²⁷ A.T., est porteuse de voile intégral, membre de section AISLAM de Quinzambougou. Entretien en langue *bamanan*, Quinzambougou, le 23/03/2018.

Chapitre VII – Les divers usages et représentations du voile

Dans ce chapitre, la question d'une identité féminine musulmane à Bamako est abordée à travers les divers usages et représentations que les femmes se font du voile et de leur corps. Nous verrons ici que cela est souvent fonction des lieux, des contextes, des appréhensions, et du regard de l'autre sur soi, mais il peut aussi s'agir parfois d'une affirmation de soi et de sa foi, ou du choix d'un époux, ou encore d'un moyen d'accéder à l'espace public au double sens du lieu et de l'activité.

VII.1. Le port du voile, un modèle islamique promu par les associations musulmanes

Au-delà d'Ançar Dine de Chérif Haïdara et d'Iquimal Dine de Farouk, d'autres associations musulmanes jouent aussi un rôle important dans la sensibilisation des femmes à la prise du voile par leur caractère de proximité. Le cadre de ces associations sert de lieu de rencontres entre les musulmanes, un lieu d'échanges, non seulement, sur les pratiques religieuses mais aussi sur d'autres préoccupations de la vie en société. Certaines femmes, après la prise du voile, cherchent à intégrer les associations féminines musulmanes où elles vont rencontrer leurs semblables, apprendre la religion et se faire de nouvelles amies. Le voile leur permet une ouverture sur un autre mode de vie et de pratiques religieuses différents de leur vie antérieure. Les associations et d'autres lieux d'apprentissage du Coran sont ainsi privilégiés par ces femmes qui cherchent à se perfectionner dans leur religion.

D'autres femmes, initialement non voilées, deviennent porteuses de voile une fois membres d'une association, soit par conviction religieuse, soit sous l'influence de l'autre qui dicte la norme en termes d'habillement. C'est ainsi que F. K., membre d'une association musulmane féminine, estime que :

« Notre association est la *Dawa*, ce qui veut dire “appeler les gens à venir vers Dieu”. Où que nous fassions nos prêches, nous disons que la porte est ouverte aux porteuses de mèches [mèchi donnaw], aux dépigmentées [porodi munaw], aux porteuses de jupes [jupu donnaw]. Si tu viens, nous allons t'apprendre ; personne ne va te chasser, personne ne va dire un mot sur ton caractère. Mais si tu viens et que tu vois la façon dont

fonctionne l'association dans laquelle tu es et si tu as la conscience, la prochaine fois que tu viendras, tu apporteras toi-même des changements aux choses. »²⁸.

Nombre de femmes et de jeunes filles prennent le voile sous l'influence d'organisations de femmes musulmanes auxquelles elles prennent part, sans pour autant qu'elles soient invitées à se voiler. Il ressort des entretiens réalisés que dans la majeure partie des associations rencontrées, les membres mettent en avant l'appartenance à la religion musulmane comme critère essentiel d'adhésion, et non le port du voile qui n'est évoqué qu'en cas de nécessité. Porter le voile est un choix personnel, même si force est de reconnaître que ce choix est parfois soumis à des influences extérieures, dans la mesure où la femme voilée s'impose comme celle qui est accomplie spirituellement.



Figure 7 : photographie des femmes de la section de l'Association Islamique pour le Salut (AISLAM) de Quinzambougou (Source : Nana Kimbiri, le 03/04/2018).

Si, dans beaucoup d'associations musulmanes, le port du voile n'est pas au centre des préoccupations, la LIEEMA en milieu universitaire et scolaire, ne cesse de jouer un rôle important dans la promotion du *hijabu*. Les membres féminins de la LIEEMA, eux-mêmes voilés, contribuent à promouvoir le port du voile chez leurs camarades non voilées.

²⁸ F.K., est une porteuse de voile intégral qui fait partie des premiers membres de l'association musulmane féminine, Akhawat Fillah. Entretien en langue *bamanan*, Badjanbougou, le 15/03/2018.

Ainsi, dans le comité de la LIEEMA du Lycée Ba Aminata Diallo (LBAD), la vice-Présidente nous décrit comment les sensibilisations, parfois improvisées, se font pour enseigner les valeurs de l'islam aux élèves :

« Lors de la grève des enseignants de l'année dernière, nous avons eu à organiser des séances de prêches auprès de nos camarades dans les classes. Nous avons appelé les élèves et elles sont venues (sauf celles qui étaient en cours), parce que malgré la grève, certains enseignants étaient présents. Donc, nous les avons appelé pour faire le prêches [...]. Nous avons parlé de différents thèmes, comme le respect aux parents, la prière et beaucoup d'autres choses. Je me rappelle d'un prêches de l'année dernière ; il portait sur le voile. Nous avons pris un exemple en disant que la femme est si précieuse pour Dieu, qu'il nous a demandé de nous couvrir. Si tu regardes bien, ce sont les choses importantes qui sont les plus protégées. Si tu n'as rien, je te donne un exemple court : Si tu as 100 francs dans ta poche, tu peux partir tranquillement au marché sans souci, sauf si tu vois une mangue ; tu as 100 francs, tu l'achètes ou bien tu as envie de boire, vrai ou faux ? Est-ce que tu n'oublies pas ta poche ? Mais le jour où tu vas mettre un million dans ta poche pour partir au marché, si tu dépasses une à deux personnes, tu vas toucher ta poche, parce que ça doit être protégé malgré que tu l'aies mis dans ta poche. Donc, c'est comme ça que la femme est aux yeux de Dieu.

La femme a beaucoup de valeur pour Dieu ; c'est la raison pour laquelle, elle doit se couvrir [...]. Nous étions quatre élèves à animer les prêches dans les classes. Avant cela, j'ai été la première à commencer dans notre classe. Parfois, si le maître n'est pas en classe, je me plaçais devant et je faisais des rappels, jusqu'à ce que d'autres élèves quittent leur classe pour venir écouter. C'est ainsi que nombre de filles qui ne portaient pas de voile ont commencé à le porter. Beaucoup de filles assistaient à nos prêches et, Dieu merci, au fur et à mesure que nous approchons de la fin de l'année, surtout cette année, je les vois toutes couvertes »²⁹.

A travers ce témoignage, nous voyons que les difficultés du gouvernement à trouver des solutions durables aux problèmes que connaît l'école malienne conduisent souvent aux grèves interminables. Or celles-ci profitent parfois à des organisations comme la LIEEMA qui se manifestent jusque dans les salles de classes, qui deviennent ainsi des lieux d'expression du religieux malgré le caractère laïc de l'école. Le lycée LBAD, exclusivement composé de jeunes

²⁹ T.D., op.cit., p 59, 62.

filles, interdit le maquillage, le port des mèches, du pantalon, et de coudre les tenues scolaires trop affranchies. Il devient dès lors un lycée privilégié pour la LIEEMA qui peut le choisir parfois pour mener ses activités de prosélytisme. C'est ainsi que lors des Journées du port du voile organisées par le Secrétariat aux Affaires Féminines (SAF), le 1er, 3 et 4 mars 2018, le Lycée Ba Aminata Diallo a été choisi pour une grande kermesse dès le premier jour³⁰. Cela montre, une fois de plus, l'intérêt particulier que la LIEEMA accorde au port du voile dans les espaces scolaires et étudiants.



Figure 8 : affiche d'invitation à la Journée du port du voile, collée à l'entrée du Lycée Ba Aminata Diallo (LBAD), organisée par la LIEEMA, les 1^{er}, 3 et 4 mars 2018 (Source : Nana Kimbiri, le 06/03/2018).

En dehors du port du voile, d'autres questions relatives à la vie sociale, au développement du pays, aux rôles de la femme dans la famille, etc., sont traitées par les associations musulmanes que nous avons rencontrées.

³⁰ Information tirée de l'affiche d'invitation à la journée du port du voile, collée à l'entrée du Lycée Ba Aminata Diallo (LBAD).

Par exemple, depuis une quinzaine d'années, l'Association des Femmes pour la Solidarité (AFES), une structure issue du Centre Soumeyya³¹, œuvre dans la formation destinées aux personnes âgées, vient en aide aux veuves et aux démunis pendant le mois de Ramadan, etc. Des séminaires de formation sont aussi organisés à l'endroit des femmes sur leur rôle dans la famille quant à l'éducation des enfants et les soins apportés à leur mari. Parce que pour la présidente de cette association, la famille est considérée comme la cellule de base et la femme en est une composante essentielle à travers la bonne éducation qu'elle donne aux enfants, gage de stabilité sociale. Toutes les autres associations rencontrées partagent à peu près les mêmes objectifs. Toutefois, certaines sont confrontées à des problèmes financiers qui les conduisent à nuancer certaines de leurs aspirations.

VII.2. Le voile, une protection pour la femme ?

En fonction des différentes représentations du corps de la femme, plusieurs raisons sont déclinées pour justifier l'habillement de la croyante : protection pour la femme elle-même ; protection contre les mauvais esprits ; moyen pour échapper au regard des hommes ; moyen pour bien éduquer l'enfant et l'adolescente ; moyen pour avoir une belle peau, etc.

VII.2.1. Le voile, un moyen d'éducation de l'enfant et de l'adolescente

Eduquer un enfant c'est non seulement lui apprendre le respect des principes de la vie en famille, mais aussi lui inculquer le bon comportement social. Dans beaucoup de familles maliennes, filles et garçons sont contrôlés par leurs parents dans leurs manières de se comporter, de s'exprimer, de s'habiller ou encore de se coiffer. En ce qui concerne l'habillement, la décence est recommandée aux jeunes filles, afin de leur éviter d'être l'objet d'attirances pour les hommes. Dans certaines familles musulmanes, la décence en question va au-delà du simple fait de porter des habits corrects ; il s'agit plutôt de faire porter aux filles, depuis le bas-âge, des tenues religieusement approuvées. Aussi voit-on à Bamako de plus en plus de petites filles habillées religieusement avec leur voile sur la tête. Elles deviennent dans la plupart des cas attachées à ce voile qu'elles portent au quotidien, sans pour autant en connaître la signification.

³¹ Selon la Présidente de l'AFES, qui est aussi promotrice du Centre, le nom Soumeyya est celui de la première femme martyr de l'islam. Lire ici l'article de Wikipédia « Sumayyat bint Khayyat » [En ligne, consulté le 25/12/2018 – https://fr.wikipedia.org/wiki/Sumayyah_bint_Khayyat]

C'est ainsi que chez Cheick Soufi Bilal, une petite fille âgée de 5 ans n'arrive plus à se défaire de son *hijabu*, même pour dormir. Elle le porte au quotidien et se couche avec, sans contrainte. Des parents qui voilent leurs filles depuis leur enfance avancent l'idée selon laquelle une fille élevée avec le voile, une fois qu'elle sera grande, personne n'aurait à lui dire de se couvrir. Dans le cas de ces enfants, l'idée n'est pas de les protéger du regard des hommes, plutôt de les en habituer afin qu'il devienne une habitude durant toute leur existence. Le voile apparaît ainsi comme un des éléments déterminants dans l'éducation de la petite fille, à tel enseigne qu'elle en est soumise de manière conditionnée ou par imitation des parents. C'est ce qui fait dire à K. A., un disciple de Soufi Bilal :

« Chez nous [chez Cheick Soufi Bilal], porter le *hijabu* est une obligation ; toutes nos filles le font, que tu aies l'âge ou pas. Toutes nos femmes aussi le font ; si tu es une femme non voilée, tu n'oseras même pas monter ici »³².

Z. K., une lycéenne de 16 ans qui porte depuis l'enfance le voile, soutient que :

« Depuis toute petite je le porte. Tous nos pères nous obligent à le faire. S'ils te voient avec un habit indécent [du point de vue religieux], ils te grondent, parce qu'ils sont tous concernés par les questions d'habillement des filles et autres. Donc, tous nous obligent à cela »³³.

Ce rigorisme dans l'éducation des enfants n'est pas généralisable chez tous les parents rencontrés. Certains parents sont moins tolérants pour une très jeune fille et plus exigeants lorsqu'elle atteint l'âge de la puberté. Pour la prémunir contre certains risques, les parents trouvent que seul le port du voile peut la protéger. M. C., une jeune femme de 21 ans, nous rapporte comment cela se passe dans sa famille :

« Chez nous, toutefois, c'est lorsque tu deviens pubère qu'on te l'oblige [...], parce que cette étape est un danger, parce que tu es devenue femme et que tu peux tomber enceinte »³⁴.

³² K. A., est un disciple de Cheick Soufi Bilal. Entretien *en focus group* de trois personnes réalisé en langue *bamanan*, Djikoron Para, le 23/03/2018.

³³ Z. K., est une élève porteuse de *hijabu* au lycée Madala Kouma de Niaréla. Entretien *en focus group* de six personnes réalisé en langue *bamanan*, Niaréla, le 13/02/2018.

³⁴ M. C., est une élève porteuse de *hijabu* au Centre de formation technique et professionnelle de Baco-Djikoron Golf. Entretien en langue *bamanan*, Baco-Djikoron Golf, le 23/01/2018.

L'âge de la puberté, qui est celui où la fille voit ses premières menstrues, est aussi le moment où la fille est physiquement à même de devenir mère. Une fois pubère, elle devient une source de crainte pour ses parents qui cherchent d'une manière ou d'une autre à la « contrôler » afin que l'honneur de la famille soit intact. Eduquer une jeune fille en lui enseignant le bon comportement dans les rapports homme-femme est toutefois moins pesant que lorsqu'on lui fait porter un voile. Non seulement, ce voile répond à une recommandation de la Sunna, mais il est aussi un moyen de sacraliser cette virginité de la jeune fille.

En dehors de la famille, l'école, un lieu d'instruction, devient de plus en plus un lieu d'éducation islamique pour l'enfant du fait du foisonnement des Medersas et des écoles professionnelles en franco-arabe et leur attrait pour plusieurs parents d'élèves.

L'une des particularités des écoles coraniques, des médersas dites franco-arabes et des établissements religieux de formation professionnelle est que l'inscription des jeunes filles est conditionnée par le port du voile ou d'un foulard de tête. En ce qui concerne la tenue scolaire, le plus souvent, le libre choix est laissé à la jeune fille. Elle peut opter, soit pour la tenue de l'école, qui est à coudre décemment, soit de porter un habit religieusement approuvé. Mais dans les deux cas, l'habillement doit toujours être accompagné d'un simple foulard de tête ou d'un *hijabu*. Les garçons et les filles ne partagent pas les mêmes salles de classes. Et s'ils le sont, ils sont assis séparément. Mieux, certains établissements scolaires privés sont réservés aux seules filles.

L'éducation en milieu scolaire passe ainsi à travers la non mixité des élèves. De telles exigences sont faites par des bailleurs étrangers, qui viennent dans la plupart des cas des pays du Moyen-Orient et de la péninsule arabique. Or c'est précisément dans ce genre d'établissement que nous constatons l'obligation faite aux jeunes filles de porter un voile. C'est ainsi que I. D., enseignant dans différents établissements islamiques depuis une quinzaine d'années, estime que :

« L'islam est devenu quelque chose de purement politique. Ce sont des tendances, les saoudiens financent leurs établissements, les turques financent leurs établissements, pareillement pour l'Iran et l'Irak. Donc, ils ont tous leurs écoles ici. C'est pour cela qu'à chaque fois, tu vas voir des tendances religieuses qui se contredisent, parce qu'ils ne peuvent pas se comprendre. Comme nous, nous sommes les pays pauvres, on n'a pas le

choix ; là où les financements viennent, tu dois appliquer les principes de ces derniers »³⁵.

Dans la même logique, Y. G., un jeune journaliste conscient de l'ampleur du débat actuel sur le port du voile dans le monde, pense que "l'explosion" du port du voile que connaît la ville de Bamako est d'une certaine manière due aux financements des bailleurs étrangers :

« Il y a l'influence des pétrodollars qui investissent, qui financent certaines mosquées, qui financent certains imams, qui financent certaines sectes – si tu permets l'expression – pour qu'il y ait cette propagande, pour qu'il y ait cette marge de manœuvre autour de la chose, pour qu'il y ait cet engouement, cette attirance, cette politique qui fait que l'autre est tout de suite tenté et l'attirer en conséquence à être comme elle. Il y a en fait cela, et le plus souvent, c'est l'argent tout de suite qui est indexé, parce que ces pays, ces pétrodollars, les pays du Moyen-Orient, du Proche Orient investissent beaucoup de sous, beaucoup d'argent pour une large vulgarisation de certaines lois fondamentales de la religion musulmane. Ils n'hésitent point de mettre un accent particulier sur le voile, à payer, à faire des stocks, je ne sais pas, à envoyer ces habits-là et à moindre coût pour les femmes de nos imams, pour les femmes de nos pays sous-développés. »³⁶.

Un aspect non moins important surgit dans ces deux témoignages : la question de la pauvreté. En plus du caractère politico-religieux de ces financements, les pays pauvres qui ne peuvent compter suffisamment sur le financement de leurs Etats s'ouvrent aux financements extérieurs qui supposent un partenariat entre les deux Etats avec, en filigrane, l'adoption-imposition des principes établis par le bailleur. Ce qui fait que d'une école ou d'un établissement à un autre, le port du voile varie souvent : ceux qui sont de tendance radicale mettent en avant le port du voile noir au sein de l'école ou de l'établissement en question.

Au-delà de ces écoles financées par des bailleurs étrangers, d'autres écoles sont financées par des particuliers et des ressortissants installés à l'étranger qui appliquent à peu près les mêmes principes que ces bailleurs étrangers en ce qui concerne le port du voile des filles à l'école. C'est pourquoi nous voyons de plus en plus, dans des jardins d'enfants, les médersas et les établissements scolaires privés, des filles en *hijab* dans les salles de classe.

³⁵ I. D., est enseignant dans différents établissements islamiques. Entretien en français, à Bagdadji, le 19/01/2018.

³⁶ Y.G., est un jeune journaliste malien. Entretien en français, Bolibana, le 07/04/2018.

Toutes ces écoles ont ceci de particulier, qu'elles véhiculent une image de l'islam qui passe par le voile. Cela contribue largement à mettre l'accent sur le voile des jeunes filles comme faisant partie intégrante de leur éducation et, plus tard, comme protection contre le regard des hommes.

VII.2.2. Porter le voile, un choix assumé

Si des parents font porter à leurs filles le *hijabu* depuis le bas-âge, tandis que d'autres, seulement lorsqu'elles sont pubères, il y a cependant des familles où les filles, par conviction religieuse, prennent le voile sans subir de pression familiale. Certains parents sont même surpris de voir leur fille en *hijabu*, sans pour autant en être la cause. Influencées soit par la fréquentation des lieux de prêches, soit par des amies porteuses de voile, soit encore par choix purement personnel, certaines jeunes filles issues de familles musulmanes « modérées » prennent le voile.

Dans les familles où la question du voile ne constitue pas une exigence en la matière, les filles qui décident de prendre le voile subissent, parfois, la colère des parents ou de certains proches. *A contrario* de la thèse selon laquelle le voile est une obligation faite à toutes femmes musulmanes, certains parents récusent cette manière de s'habiller en la jugeant trop exagérée. Un dilemme s'installe chez la jeune fille qui veut respecter une recommandation religieuse mais qui, aussi, veut maintenir une bonne relation avec ses parents. Etant consciente que ce voile la protège du regard des hommes, elle est parfois confrontée à une réticence, voire un dénigrement à cause du choix de porter le voile.

C'est ainsi que F. K., une femme voilée, gestionnaire des ressources humaines et assistante médicale, de rapporter son vécu :

« Dans la famille, parfois, je me sens un peu discriminée ; tu vois que tu n'es pas trop avec les autres. Parce que le voile devient comme une couverture qui fait que les gens ont un peu peur de toi. Parce que même si quelqu'un veut dire quelque chose, il se retient ou se gêne du fait de ma seule présence. Donc, c'est un peu la difficulté de la chose ; c'est comme si les gens te craignent un tout petit peu »³⁷.

Etant la seule femme voilée dans sa famille paternelle, F. K., se sent souvent en marge par rapport aux membres de sa famille. Elle est considérée comme une « bonne musulmane » qui impose le respect à tout moment. Certaines choses sont défendues de dire en sa présence, à

³⁷ F.K., est une porteuse de *hijabu*. Entretien en langue *bamanan*, Sogoniko, le 19/02/2018.

cause du voile qu'elle porte. C'est comme si elle n'était plus la même ; une distance se créée avec les autres membres de la famille, et ce à cause de son voile.

En dehors du cercle familial, cette discrimination ou cette réticence vis-à-vis des porteuses de voile se fait sentir parfois dans les relations avec d'autres femmes non voilées. Dans les lieux de rencontre, lors des cérémonies de mariage, de baptême, etc., elles font souvent l'objet de réticences de la part des non voilées. Un complexe de supériorité s'installe entre la voilée et la non-voilée, et vice versa, qui aboutit parfois au mépris de l'autre. C'est l'avis de A. T., porteuse de voile intégral, qui en dit long sur l'estime de soi dans le groupe social :

« Il y en a qui nous connaissent ; ça ne les gêne pas de nous voir avec nos *hijabu*. Mais il y en a d'autres qui essayent de te minimiser ; elles pensent comme si tu ne connaissais pas le monde. Elles pensent comme si elles avaient leurs têtes sur les épaules plus que toi. Franchement, je n'ai pas de temps pour ce genre de personne. Parce que moi, je sais en mon âme et conscience que tu es un être humain et que je le suis aussi ; tu es une femme et je le suis aussi. Donc tu n'es pas au-dessus de moi pour quoi que ce soit. Je suis en train de pratiquer la charia de Dieu ; c'est ça seulement la différence. Dire que tu vaux mieux que moi ; non ce n'est pas ça. »³⁸.

Le ton avec lequel A. T., avance ces propos vise à montrer toute la colère qu'elle ressent lorsqu'elle se sent victime d'une stigmatisation. Pour elle, porter un voile pour « fermer le visage » ne signifie pas avoir les yeux fermés sur le monde ou ne pas être éveillée. Bien au contraire ; elle estime que c'est plutôt dans le souci d'affermir sa foi religieuse qu'elle a abandonné les « habits du monde » pour devenir porteuse de voile, de surcroît intégral. Donc, être considérée comme une femme à part entière et l'égale de toutes les autres femmes, même étant voilée, est un droit.

Toujours dans cet esprit visant à questionner la nature des relations entre les femmes voilées et celles qui ne le sont pas, F. T., une autre porteuse de voile, explique :

« Si nous partons aux cérémonies, il n'y a pas de problème ; nous côtoyons les autres, on peut causer avec elles, se saluer et tout. Par contre, celles qui sont bien habillées, les grandes *gorobinè*³⁹, elles ne te considèrent pas trop. Ce sont elles qui sont « au top » plus que nous. Nous sommes considérées comme des personnes non éveillées, mais elles

³⁸ A. T., est une porteuse de voile intégral. Entretien en langue *bamanan*. Du fait de son calendrier chargé, elle nous a proposé de faire l'entretien sur WhatsApp. Celui-ci a eu lieu de 20h30 à 00h42min, le 18/02/2018.

³⁹ Le terme *gorobinè*, qui vient du français « gros bonnet », se dit généralement des femmes qui aiment bien s'habiller et qui portent des jolies parures.

nous respectent quand même. Surtout quand tu pars dans la famille, s'il y a une voilée, c'est elle qui s'occupe de son semblable voilée, qui vous apporte à manger et vous mets à l'aise, tandis que les autres s'occupent de leurs semblables. »⁴⁰.

Un sentiment de malaise s'installe lorsque les femmes voilées sont en présence de femmes « exposées », alors que lorsqu'elles sont avec celles qui sont couvertes comme elles, elles se sentent plus à l'aise. Les femmes non voilées sont considérées comme attachées aux « choses du monde » ; leur existence ne se limite pas à la pratique exclusive de la religion, et elles supposent que celles qui sont voilées ne sont pas intéressées par ce qui ne concerne pas le domaine de la religion. C'est ainsi que ces dernières se voient mises à l'écart, ce que F. H., dénonce :

« De toutes les façons, il y a des gens qui ne te considèrent pas. Par exemple, tu trouveras que dans un groupe de femmes, il y a celles qui aiment les choses du monde, et elles te classent pour dire que vous, quand même, vous ne faites pas partie de ces choses. Elles te classent d'une certaine manière et voudraient nous sortir de cette vie. Or, c'est ce que nous-mêmes nous aimons. »⁴¹.

Cette différenciation entre les femmes d'une même famille, d'une même religion, partageant les mêmes valeurs socio-culturelles, s'accroît davantage au nom d'une pratique religieuse non partagée par toutes. De ce fait, Saïda Kada d'estimer que : « les musulmanes voilées et non voilées sont perdues dans cette absence de sens. Les premières voudraient tellement être à la hauteur de ce qu'elles pensent être une «consécration», qu'elles portent comme un fardeau le regard de l'autre, inquisiteur, qui cherche la faille...Les autres voudraient montrer ce qui ne se voit pas de manière aussi visible : leur attachement à Dieu. Chacune finit par reprocher à l'autre cette situation » (Kada, 2003 : 30).

Le voile limite, en ce sens, le rapport femmes-femmes pratiquant pourtant toutes la religion musulmane. Chacune cherche à tisser des relations avec celle qui lui ressemble et avec qui elle partage le même mode de pensée, le même type de relations avec Dieu, voire les mêmes habitudes vestimentaires.

Porter le voile renvoie aussi, parfois, au défi de l'employabilité. Le voile semble ne pas être toujours approprié pour la recherche d'un emploi dans certains domaines, et ce même si l'on a

⁴⁰ F. T., est une porteuse de hijabu. Entretien en *focus group* de deux personnes réalisé en langue *bamanan*, Médina-Coura, le 14/02/2018.

⁴¹ F. H., est une porteuse de *hijabu*. Entretien en langue *bamanan*, Médina-Coura, le 13/03/2018.

fait des études pour exercer la profession convoitée. De fait, certaines femmes voilées se retrouvent sans emploi ou exercent un métier qui ne correspond pas aux études qu'elles ont faites.

Si le Mali est considéré comme un pays musulman, le port du voile n'est toutefois pas une pratique partagée par tous. Certaines femmes et jeunes filles voilées trouvent qu'elles sont parfois obligées de renoncer à leurs ambitions, dès lors que leur voile les discrimine dans certains lieux de travail ou au cours de la recherche d'un emploi pour lequel elles sont qualifiées. Si l'accès à un travail repose sur la compétence physique, intellectuelle et morale d'une personne, il prend aussi en compte les aspects liés à l'apparence physique. Ces porteuses de voile trouvent que le port du voile limite les chances qu'une jeune fille pouvait avoir si elle avait décidé de s'habiller autrement. L'appartenance à la religion musulmane n'a pas forcément d'incidences en la matière, mais c'est plutôt la manière de montrer cette appartenance religieuse qui pose problème.

En termes d'enjeu du port du voile, nous estimons que l'une des contraintes peut paraître discriminante dans l'exercice de certaines compétences professionnelles. Une femme de 42 ans, sans emploi, mais diplômée en tourisme hôtellerie et porteuse de voile témoigne ainsi :

« La première difficulté que j'ai eue est que je devais faire un stage dans une agence de voyage ; on m'avait recommandé. Le monsieur [qui m'a reçu] m'a dit qu'il va me rappeler, mais après cela, il a dit à celui qui faisait l'intermédiaire entre nous que mon accoutrement faisait peur aux touristes. Il n'a donc pas voulu m'embaucher. Beaucoup de porteuses de voile ont eu des difficultés liées au travail. Même nous, nous avons une copine qui a fait sciences économiques. Elle a dit qu'elle devait partir pour un entretien, qu'elle avait déjà discuté avec le monsieur et qu'elle avait même envoyé ses dossiers, parce qu'elle était très brillante. Le monsieur avait accepté et l'avait même appelée pour un entretien ; c'était déjà bien. Mais dès que le monsieur l'a vu le jour de l'entretien, ça l'a découragé. On lui a dit qu'ils vont l'appeler après ; jusqu'au jour d'aujourd'hui, rien ! Uniquement à cause du voile [...]. Les gens sont habitués à ce que la femme soit coquette, bien habillée, comme s'ils avaient besoin de son habillement. Or pour moi, c'est la compétence qui compte, mais beaucoup de personnes tiennent compte du physique. J'ai beaucoup de connaissances qui ont eu des difficultés sur ce plan. »⁴².

⁴² F. T., op.cit., p 77-78.

L'exemple de K. S., illustre bien les propos précédents. Après avoir effectué des études bancaires, K. S., s'est retrouvée secrétaire et enseignante dans un centre de formation islamique. Elle nous rapporte comment sa carrière professionnelle a pris une nouvelle tournure à cause de son voile :

« J'ai perdu mon premier emploi à cause de mon *hijabu*, parce que c'était dans une banque [en l'occurrence la BCEAO]. Le premier jour où je devais commencer le travail, ils m'ont dit d'enlever mon *hijabu*. J'ai répondu que je n'ai pas pris cela pour quelqu'un, mais que c'est Dieu qui l'a demandé. Donc je prends la parole de Dieu et je laisse votre travail, au nom de Dieu. Et c'est ce qui m'a amené dans l'enseignement. »⁴³.

Si les exemples rapportés ici inclinent à penser que certains employeurs éprouvent des réticences à recruter les femmes voilées, par contre, elles sont d'une visibilité croissante dans le secteur de la santé : elles sont dentistes, docteurs, sages-femmes, infirmières, etc. Tout en portant leur voile, elles contribuent à l'émancipation de la femme malienne dans l'exercice d'un métier et la production nationale.

VII.2.3. Le port du voile, une protection contre « les mauvais esprits »

Pour beaucoup de nos interlocuteurs, le *hijab* a aussi une fonction de prévention contre la possession par une force surnaturelle : djinn, Satan, etc. A l'instar du regard des hommes sur elle, une femme qui cache son corps et se couvre la tête est censée être protégée contre toute possession. Par contre, celle qui est dévoilée et qui, pour certains, est le « mal incarné », risque d'être possédée par les esprits attirés par la chevelure et le corps dévoilé des femmes.

On confère donc au *hijabu* une double fonction de protection de la femme : du regard des hommes et de celui des mauvais esprits. C'est ainsi que, pour accentuer l'importance du *hijabu*, F. K., épouse d'un ouléma, pense que :

« Le *hijabu* protège la femme contre les maladies du Satan et du djinn. Donc le *hijabu* peut même être un remède »⁴⁴.

Dans la même optique, I. D., enseignant dans des établissements islamiques et qui a assisté au traitement d'une jeune fille possédée par un djinn du fait de ne pas avoir couvert son corps, estime que :

⁴³ K. S., porteuse de *hijabu*, entretien en langue *bamanan* à Baco-Djikoroni Golf, le 08/02/2018.

⁴⁴ F. K., est une porteuse de *hijabu*. Entretien en langue *bamanan*, Médina Coura, le 28/02/2018.

« Si on demande de se protéger, c'est contre les Satan et les djinns. Tu vois qu'aujourd'hui, les djinns commencent à prendre de l'ampleur. Mais c'est dû au fait d'exposer le corps et la tête. [...]. Une fois, j'ai rencontré au Centre islamique, au moment où l'on faisait des traitements là-bas, j'ai vu une demoiselle qui était devenue folle. Ses parents sont venus avec elle. Celui qui la traitait avait pris le Coran et lisait. Plus il lisait, plus le djinn criait. Il a demandé : "Pourquoi tu es entré en elle ?" Le djinn a répondu : "Tu sais, j'ai possédé le corps de la fille quand elle avait tel âge ; elle était seule au salon, sans vêtement ; elle avait juste un pagne attaché à sa poitrine, tout le reste de son corps n'était pas couvert. Elle regardait un film sorcier [film d'horreur] à la télé et juste au moment où la fille a eu peur et a crié, moi j'étais à côté d'elle et je l'ai possédée. Il [le soignant] lisait le Coran et lui demandait de sortir de son corps, et le djinn répondait que le lecteur du Coran va le tuer, qu'il le supplie de le laisser. Le lecteur du Coran lui a répondu : Non, je ne vais pas te tuer, mais il faut que tu sortes de ce corps, parce que tu es en train de gâcher la vie de la fille, car elle est en train de devenir folle et tout. J'ai moi-même assisté à cela une à deux fois. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé à avoir peur. Sinon, en réalité, je ne croyais pas aux djinns ; c'est à travers ça que j'ai même intégré ce milieu. Mais après, quand j'ai lu le Coran et que j'ai vu dans la sourate « Les Djinns » que Dieu avait dit qu'il n'a créé les êtres humains et les djinns que pour l'adorer, et que tout être humain qui suivra un djinn pour résoudre ses problèmes, c'est le feu de l'enfer qui lui sera réservé ; depuis ce jour, j'ai tout abandonné de ce milieu. »⁴⁵.

En dehors de la protection du corps de la femme voilée contre la possession des djinns et du Satan, elle est aussi protégée du pouvoir maléfique d'un fétiche, quelle que soit la force de ce dernier. Un prêcheur « wahhabite » de soutenir :

« Quand tu portes le *hijab*, la première des choses, c'est que les mauvais djinns ne peuvent pas t'atteindre ; ils ne peuvent pas t'avoir. Quel que soit le fétiche avec lequel une personne cherchera à te jeter un sort, par la grâce de Dieu, il ne pourra pas t'atteindre, sauf si tu l'as pris pour autre chose. Toutes les expériences que nous avons vécues et tout ce que le Prophète a dit dans ses hadits, tu verras que rien de toutes ces choses ne t'arrivent »⁴⁶.

⁴⁵ I. D., op.cit., p 74-75.

⁴⁶ M.D., est un enseignant et prêcheur aussi, entretien en langue *bamanan*, Missira, le 26/03/2018.

Le *hijabu* n'est donc pas seulement cet habit que l'on réserve à la femme musulmane et qui la distingue des autres en la protégeant du regard des hommes ; il est aussi une protection occulte contre toute tentative de possession du Mal.

VII.2.4. Se couvrir, pour avoir une peau plus belle

Au cours de notre recherche sur le terrain, nous avons pu relever chez certaines femmes que le fait de porter le voile serait un moyen de préserver la beauté de son corps. Pour ces femmes, le voile protégerait le corps contre les rayons du soleil et lui donnerait dès lors une beauté incomparable. C'est l'argument qu'avance M. T., une porteuse de voile intégral, en estimant que :

« Sinon, toi-même, tu sais que le *hijabu* a de l'importance. D'abord, si tu protèges ton corps des rayons de soleil, celui-ci ne te touchera pas. Une personne qui se couvre et une autre qui ne se couvre pas, la façon dont le soleil jouera sur le corps de l'une et de l'autre, cela ne fera pas la même chose. Le corps de celle qui se voile sera beau, tandis que pour celle qui ne se voile pas, son corps sera différent ; ils ne seront pas pareils. Même si tu es de peau très noire, tant que tu portes le *hijabu*, ton corps et celui d'une autre personne ne peuvent pas être les mêmes. Si le corps est exposé au soleil, cela va jouer sur dessus ; même cela est suffisant »⁴⁷.

F. G., une autre porteuse de voile intégral, va dans le même sens, mais suggère aux femmes, surtout celles qui se dépigmentent, de se voiler pour avoir une peau plus belle, plutôt que d'utiliser des produits dépigmentant :

« Le *hijabu* rend le corps joli. Si, celles qui se dépigmentent savaient ce qu'apporte le *hijabu*, elles laisseraient ces produits et prendraient le *hijabu*. Autrement dit, que mes sœurs prennent un vêtement noir pour se couvrir : ça te rend propre, ça te rend belle, ça rend ton corps beau et de plus, tu vas aimer davantage la religion »⁴⁸.

Au-delà des raisons religieuses évoquées par les textes et les traditions quant à l'importance du port du voile, on voit ici que toute une gamme d'arguments se sont forgés en fonction des croyances, et des réalités sociales et culturelles du milieu d'appartenance. Ainsi, dans le contexte malien, le *hijabu* est important parce qu'il est aussi censé protéger la femme contre les

⁴⁷ M. T., est une porteuse de voile intégral, entretien en langue *bamanan*, Niaréla, le 13/02/2018.

⁴⁸ F. G., est porteuse de voile intégral, entretien en langue *bamanan*, Darsalam, le 01/03/2018.

esprits maléfiques et donner une beauté incomparable en protégeant son corps des rayons du soleil.

VII.2.5. Lorsque l'habit fait le moine

Si l'on s'en tient aux raisons qui postulent le port du voile, depuis les prescriptions des versets coraniques et des hadiths, jusqu'à la perception du corps féminin, on comprend que cette question revêt une importance capitale chez les musulmans et, en l'occurrence, au Mali. Ainsi, le voile servirait à protéger la femme du regard des hommes, en évitant d'attirer l'attention sur elle. Occulter toutes les parties désirables de son corps, sa chevelure ou même son visage, par un voile, semble être le meilleur moyen de se protéger de la convoitise des hommes, dont on considère qu'ils ont en permanence des désirs charnels à assouvir.

Si l'habit a comme fonction principale de cacher la nudité, c'est aussi un moyen de dévoiler la beauté de la personne qui le porte, à travers ses multiples usages et son style. A cet égard, le choix de l'habillement que peut faire une femme reflète l'image qu'elle se donne à elle-même et aux autres. Le vêtement semble déterminer l'être qu'elle est, tout en révélant son éducation, sa foi, sa dignité, son honneur, à travers un encodage local. En un mot, le vêtement, le voile, sont autant de signes que la société locale reconnaît.

La femme voilée, selon la conception des hommes avec lesquels nous nous sommes entretenue, met en valeur sa féminité en couvrant ses parties jugées « honteuses » ou « tentatrices ». Elle est celle sur qui on peut compter, parce qu'à travers sa tenue vestimentaire, elle donne l'image de la femme respectable, digne, honnête, noble, qui n'appartient qu'à un seul homme. La femme non voilée renvoie à tout le contraire, parce qu'elle est considérée comme « nue » et exposée à tous et qu'elle cherche à provoquer la *fitna* (la division, le trouble) dans le cœur des croyants. C'est ainsi qu'elle est vue comme une femme diabolique [*chitanè muso*], qui provoque la colère de Dieu, car c'est celle-là qui est désirée et aimée par les « amoureux du monde » [*jignè denw*]. A cet égard, l'mam d'une mosquée de Yirimadjo pense que :

« Si tu vois deux femmes ensemble, l'une voilée, l'autre pas, pour ces hommes qui détruisent, c'est celle qui n'est pas voilée qu'ils aimeront. Mais en termes de dignité et de noblesse, tu verras que celle qui est voilée est plus noble que l'autre [...]. Si la femme ne se donne pas de la valeur, les hommes ne lui en donneront pas non plus. La femme doit être quelque chose de fermé pour que l'on en sache la valeur. Mais si elle est

accessible et que tout le monde peut la voir, vraiment c'est ce que les « amoureux du monde » [*jignè denw*] aiment, sinon vraiment ce n'est pas fait pour ça »⁴⁹.

G.T., le mari d'une porteuse de voile, d'ajouter :

« Si une femme n'est pas couverte, la première des choses [que tu dois savoir], ma sœur, c'est qu'elle est capable de tout. Toute femme qui porte une culotte est capable de tout. C'est son apparence qui montre cela ; elle ne refusera rien. »⁵⁰

A suivre nos deux interlocuteurs, il est aisé de comprendre que c'est l'habit qui fait le moine. Pour le deuxième en particulier, une femme qui s'habille en culotte serait une femme légère, capable de tout pour avoir ce qu'elle désire, à commencer par renoncer à son honneur. On ne peut compter sur elle, contrairement à la femme en *hijabu* où la religion est sans cesse sur sa conscience. Le voile qu'elle porte lui permet d'avoir de la stabilité, de contrôler ses faits et gestes, et d'être une femme exemplaire partout où elle va. C'est ainsi que ce journaliste pense, une fois de plus que :

« De prime abord, quand je vois une femme voilée simplement avec un petit voile là, ça ne me dit pas grand-chose ; ce qui saute tout de suite à l'œil, c'est la religion. Je me dis que celle-là est musulmane, tout simplement : elle est musulmane, elle tient à sa religion, on peut vraiment compter sur elle. C'est l'indicateur d'un certain nombre de choses ; ça veut dire que la femme est bonne, qu'elle est bien éduquée, que l'on peut vraiment compter sur elle. Je sais qu'elle ne se permettra jamais certaines choses, parce qu'il y a le poids de la religion. [Si elle les faisait] on dirait alors : Ah ! Celle-là elle est voilée et pourtant elle se permet de faire tel ou tel acte. »⁵¹

Si l'un des principes de la religion musulmane est d'observer la décence dans l'habillement de la femme, au Mali, un pays à dominance musulmane, ces valeurs semblent bien ancrées. Nombreux sont les hommes et les femmes à accorder de l'importance à l'habillement de la femme, depuis son enfance jusqu'à l'âge adulte. Sans distinction de statut social ou de voie spirituelle, tous les hommes avec lesquels nous nous sommes entretenue soutiennent l'idée selon laquelle la femme, une fois en contact avec le monde extérieur, doit s'habiller décemment. Les plus rigoureux en la matière préfèrent qu'elle prenne le voile pour éviter toute séduction.

⁴⁹ I. T., est imam à yirimadjo et enseignant en arabe dans un lycée de Niaréla. Entretien en langue *bamanan*, Niaréla, le 22/02/2018.

⁵⁰ G. T., est commerçant et l'époux d'une porteuse de voile. Entretien en langue *bamanan*, Bakaribougou, le 07/03/2018.

⁵¹ Y.G., op.cit., p 75.

En prenant le voile, non seulement, elle est protégée (des hommes, des djinns, de certaines maladies ou encore du soleil), mais elle impose du respect à son égard et contrôle ses relations en société.

VII.2.6. « Voile ou pas, on est musulmane »

Etant donné que les femmes voilées soutiennent l'idée selon laquelle le port du voile n'est pas une simple recommandation divine, mais une obligation faite à la femme musulmane, celui-ci devient la condition *sine qua non* pour accéder au paradis. « Une femme qui ne prend pas le *hijabu*, tu sors nue au dehors. Le paradis tu n'y entres pas ! Et puis tu ne vas même pas sentir son odeur », affirme A. C., une lycéenne de 17 ans⁵². Le voile ne fait pas seulement partie de l'identité visuelle de la croyante, il est le signe de leur foi, la clé pour accéder au paradis et un moyen de se distinguer des non voilées et, *a fortiori*, des non croyantes. L'appartenance religieuse de la musulmane non voilée est sans cesse remise en cause, dans la mesure où elle est parfois considérée comme nue, dès lors que l'habit qu'elle porte ne répond pas aux normes du *hijabu*. Sans le voile, sa foi et sa pratique religieuse sont reléguées au second plan. A ce propos, Juliette Mince, estime que, « à la limite, peu importe l'authenticité de sa foi, pourvu qu'elle fasse la démonstration de son appartenance » (Mince, 1997 : 12).

L'opinion des musulmanes non voilées est tout autre, puisque pour elles, ce n'est pas l'habit qui fait une musulmane, mais sa croyance en Dieu. Elles refusent cette uniformisation imposée par ces normes religieuses et réclament la reconnaissance de leur appartenance à la religion musulmane, avec ou sans voile :

Ainsi, A. T., une lycéenne de 18 ans et musulmane sans voile, soutient que :

« Personnellement, j'ai cru entendre que c'est l'islam qui dit qu'il faut se voiler et nanani et nanana. Bon, qu'il ne faut pas exposer son corps au dehors pour pas que d'autres hommes [que ton mari] le voit ; que c'est interdit par la religion, quelque chose comme ça. Personnellement, je ne suis pas trop pour ces choses-là. Que tu sois voilée ou pas, tu restes musulmane ; ça ne va rien changer. Mais ils disent que : Non ! C'est Dieu qui l'a dit ; qu'une femme doit couvrir son corps ; qu'il ne faut pas qu'une autre personne voit tes cheveux, ton corps et tout ; que ça conduit en enfer et tout ; ils le disent. Je n'attache

⁵² A. C., est une élève porteuse de voile en classe de terminales Sciences Economiques (TSCO) au lycée Madala Kouma de Niaréla. Entretien en langue *bamanan* dans le cadre d'un *focus group* avec six jeunes filles, Niaréla, le 13/02/2018.

même pas de foulard, encore moins un voile ! Donc, je me dis que la personne n'a pas à être voilée pour être musulmane. Que tu sois voilée ou pas, ben, c'est ta conception de l'islam qui compte, ta vocation envers Dieu. Donc le voile n'a rien à voir avec ça. »⁵³.

Dans la même perspective, B. F., une musulmane qui s'habille toujours avec un foulard attaché sur la tête et un châle déposé sur ses épaules, remet en cause cette exigence faite aux femmes musulmanes de porter le *hijabu*. Après avoir lu le Coran et pris conscience qu'il est bien question de se couvrir quand on est musulmane, B. F., relève qu'aucune précision sur la nature du voile à porter n'est apportée. Le voile dont se réclame aujourd'hui certaines musulmanes n'est pas précisé dans le Coran. Elle ne fait donc pas du *hijabu* une obligation pour la femme. Mieux encore : elle dénonce le fait que l'appartenance religieuse soit liée à l'habillement, estimant que l'on est un bon musulman à travers nos comportements et les principes à respecter :

« Je dirai tout simplement que l'habit ne fait pas le moine, c'est-à-dire qu'on ne devient pas religieux à cause de l'habit. On n'est pas musulman à cause de l'habit. Etre musulman, c'est un comportement, ce sont les enseignements à respecter, c'est des règles à respecter. Ces règles sont consignées dans le Coran, et je pense que le Coran même est plein d'enseignements. Donc, l'habit ne fait pas de quelqu'un un bon musulman. C'est une conduite à tenir et les principes à respecter qui font qu'une personne est un bon musulman. »⁵⁴

A ce stade, la question pourrait être la suivante : est-ce que le port du voile ne fait pas partie de ces conduites et principes à respecter ? C'est sans doute l'un des problèmes fondamentaux qui se pose entre être voilée et non voilée : le refus de croire qu'on peut être musulmane sans voile et le refus de croire le contraire. En réalité, nous touchons là la question du regard de l'autre sur soi. Ce regard va souvent au-delà d'un simple constat quant à l'habillement ; il dénonce plutôt une façon pour la femme d'être en public. C'est ainsi que B. C., une lycéenne de 18ans ayant été victime à plusieurs reprises de regards stigmatisant à son égard, rapporte :

« J'ai une amie très proche avec qui nous fréquentons la même classe. Elle porte le voile et ses parents sont religieux strictes. Je n'ai rien contre eux, mais d'autres femmes qui portent les voiles, si elles me voient comme ça dans les Sotrama⁵⁵, elles me regardent de la tête au pied ; elles se méfient de moi. Moi, également, je les regarde de la tête au

⁵³ A. T., est musulmane non voilée. Entretien en français, Bolibana, le 14/04/2018.

⁵⁴ B. F., est la Présidente de WILDAF Mali (Women in Law & Development in Africa), une organisation non gouvernementale dont l'un des objectifs est la lutte pour le droit des femmes. Entretien en français, Niamakoro, le 17/01/2018.

⁵⁵ Société de Transport Malien qui assure l'essentielle des dessertes de Bamako.

pied en disant au fond de moi : tu me connais ? Je ne te connais pas, tu ne me connais pas : on vit comme on veut [...]. Je sens qu'elle se méfie de moi, même dans la rue, si tu vois une femme voilée à la cité, si tu dis : Bonjour Madame, parfois elle te regarde ; si tu as des mèches comme je les porte, elle ne te répond pas »⁵⁶.

Lors de nos enquêtes de terrain, à la question de savoir quel regard portez-vous sur les femmes non voilées, nombre de porteuses de voile faisaient état de leur malaise, éprouvant un sentiment de honte et de pitié, à l'égard d'une jeune fille ou d'une femme non voilée. D'autres même, à l'instar de F.G., se disent insultées par l'habillement de certaines femmes :

« Si je vois des femmes qui font ressortir leur poitrine et les formes de leurs fesses, je trouve qu'elle m'insultent, alors que je ne peux pas leur parler, car je n'ai pas de pouvoir. Pour elles, je ne peux que leur faire des bénédictions afin que Dieu les sortent de ça, parce que c'est Dieu qui est le garant du changement »⁵⁷.

Et M. C. d'ajouter :

« Quand je vois une non porteuse de voile, c'est la honte et la pitié qui m'animent à leur endroit, parce qu'elle ne sait pas. Tu dois avoir pitié d'elle ; elle ne sait pas ce qu'elle fait »⁵⁸.

De fait, certaines femmes voilées éprouvent comme de la condescendance teintée d'intolérance à l'égard de celles qui ne se voilent pas. Certaines vont jusqu'à penser que la femme épanouie est celle qui n'exhibe pas les parties charnelle de son corps, comme le font les animaux : un être humain, de surcroît une femme, doit se protéger du regard des hommes. C'est ce que soutiennent des porteuses de voile comme A. D., qui estime que :

« Si tu es exposée à tous, tu deviens comme un animal. C'est ce que nous ne parvenons pas à comprendre dans notre existence : nous pensons que c'est ça notre liberté, que c'est ça notre grandeur »⁵⁹.

On notera ici que ces opinions ramènent le corps de la femme à un simple objet sexuel. Si des musulmanes voilées affirment qu'elles sont souvent victimes de critiques, de réticences, voire de manque de considérations de la part des femmes non voilées, force est de reconnaître que ces dernières aussi font l'objet de stigmatisations, de dénonciations, en allant jusqu'à inspirer

⁵⁶ B. C., est une musulmane non voilée. Entretien en français, Bolibana, le 14/04/2018.

⁵⁷ F. G., op.cit., p 82.

⁵⁸ M. C., op.cit., p 73.

⁵⁹ A. D., est une porteuse de *hijabu*, membre de l'association islamique pour le salut (AISLAM), entretien en langue *bamanan*, Missira, le 10/03/2018.

de la pitié de la part de certaines porteuses de voile, à cause de leur tenue vestimentaire. Cette intolérance vis-à-vis de l'habillement de l'autre est davantage mis en exergue, à travers le voile où l'identité visuelle de la femme musulmane est socialisée et promue. D'une certaine manière, on pourrait dire qu'aujourd'hui à Bamako, le voile est devenu l'islam : « Il n'est pas étonnant alors de voir des femmes mettre le voile et croire qu'il suffit à faire d'elles des musulmanes. Viendra ensuite de manière sournoise l'idée que celles qui ne le portent pas ne sont pas “vraiment” musulmanes » ! (Kada, 2003: 29).

Néanmoins, si toutes les porteuses de voile affirment que la femme doit couvrir son corps selon les recommandations divines, elles ne sont pas moins conscientes du fait que l'islam ne se limite pas au seul port du voile. C'est ainsi qu'elles pensent que porter le voile doit être associé à l'application des autres principes établis par le Coran et la Sunna. D'autres vont jusqu'à prétendre que le *hijabu* est la moitié de la religion et que l'autre moitié est consacrée à la prière, au jeûne, ainsi qu'à la soumission envers son mari.

VII.2.7. Le port du voile pendant le mois de Ramadan

Le mois de ramadan, ou mois du jeûne, est un mois très important dans la pratique et la dévotion des musulmans. Il est le mois où le Coran a été révélé au prophète Muhammad. A cet effet, il marque l'observance du jeûne par le croyant, l'un des cinq piliers de l'islam, ainsi que la charité pour les pauvres, le [*saraka*], et une série de prières surérogatoires. Pendant ce mois, les croyants apprennent l'endurance à travers le jeûne, qu'ils vivent comme une purification du corps et de l'esprit, en abrogeant les péchés ; à la privation de manger et de boire, de fumer ou d'avoir des rapports sexuels étant en jeun. Les croyants sont tenus de se contrôler tout particulièrement, en évitant les propos injurieux, les mensonges, les conflits, etc.

De leur côté, les femmes sont invitées à s'habiller de manière « correcte » pour ne pas éveiller le désir des hommes qui sont en jeun. Le mois de Ramadan marque ainsi une rupture avec le port de certains habits par la majorité des femmes musulmanes, y compris celles qui sont non voilées. A Bamako, pendant ce mois, on observe un changement net dans l'habillement des femmes et des jeunes filles, qui adoptent une tenue jugée plus « décente » ou même religieuse. Celles qui continuent à porter des mèches et à se montrer avec des vêtements décolletés sont regardées avec étonnement, avant de subir des remarques comme : « Elle ne peut même pas consacrer un seul mois durant toute l'année à porter des habits décents ! » ; ou encore : « Elle

n'est pas musulmane ; c'est la raison pour laquelle elle ne respecte pas le jeûne des musulmans », etc.

Aussi, qu'elles jeûnent ou pas, les femmes veillent à s'habiller toujours « correctement » et à attacher un foulard de tête pour éviter ces critiques blessantes. Les Wax, les Bazins et les *hijabu* remplacent les mini-jupes, les pantalons et les body sautés qui ont cours le reste de l'année. Les femmes s'efforcent d'adopter un comportement exemplaire à l'école, dans la rue, au marché, dans les services publics, etc. Sur les réseaux sociaux comme Facebook, Viber, WhatsApp, c'est le moment où l'on joue à juxtaposer des photos partagées avant et pendant le mois de Ramadan, montrant ainsi le changement radical que ce mois a pu apporter dans l'habillement des jeunes filles. Certaines ne se limitent pas à un simple foulard de tête ; elles adoptent la manière de faire des porteuses de voile, même si c'est pour tout abandonner le jour de la fête du Ramadan ou la veille. D'autres par contre saisissent ce moment pour rompre définitivement avec leurs habitudes vestimentaires et devenir ainsi porteuses de voile.

Ce qui pousse O. K., un savant que l'on surnomme « Oustaze », à dire que :

« Au mois de carême, beaucoup entrent dans le port du voile, alors qu'elles ne le faisaient pas auparavant ; d'après ce que j'ai remarqué, après chaque Ramadan, il y a beaucoup plus de voilées »⁶⁰.

En effet, certaines musulmanes s'habituant à cette nouvelle tenue, décident de continuer après le mois de Ramadan, comme en témoigne cette porteuse de voile :

« C'est durant le mois du jeûne que j'ai commencé à porter le voile. D'habitude, nous portions des foulards, et dès que le mois passe, nous déposons nos foulards. Mais c'est à la suite d'un mois de jeûne, alors que j'étais en première année d'université, que notre grande sœur nous a conseillé de continuer avec le voile. Depuis, nous n'avons plus cessé de le porter. Nous avons commencé avec les foulards et on se débrouillait avec, avant que nous puissions avoir les vêtements religieux à manches longues. »⁶¹

Si certaines femmes et jeunes filles décident de continuer à porter le voile après le mois de Ramadan, d'autres par contre ont hâte de retourner à leur vie d'avant, de s'habiller et se coiffer comme d'habitude. Le port d'un habit « religieusement correct », accompagné d'un foulard de tête, semble être une contrainte pour elles et non une vocation. Etant donné que la prière et le

⁶⁰ O. K., est un savant qui est aussi guide spirituel. Entretien en français, Médina-Coura, le 28/02/2018.

⁶¹ A. T., est une porteuse de *hijabu*. Entretien en langue *bamanan*, dans le cadre d'un *focus group* avec sa sœur, F.T., Médina-Coura, le 14/02/2018.

jeûne de la femme musulmane sont conditionnés au fait qu'elle soit couverte d'un voile, la musulmane sans voile ne peut totalement échapper à cette obligation. C'est précisément ce dont parle cette lycéenne de 18 ans qui, n'ayant pas l'habitude de porter même un simple foulard, s'est vue contrainte de se couvrir durant le mois de Ramadan pour que son jeûne soit accepté :

« Pour le mois du jeûne... Bon, ils disent que c'est obligatoire d'attacher des foulards et tout, parce que tu es en jeun. Je l'applique, vu que je n'ai pas le choix. Ils disent que c'est la religion qui le dit. Moi qui me coupe chaque fois les cheveux, qu'est-ce que je vais aller foutre avec un foulard, sérieusement ? »⁶²

Le mois de ramadan a donc une incidence sur le choix de certaines femmes à adopter le *hijabu* définitivement comme vêtement recommandé à la femme musulmane. Par ailleurs, pour d'autres femmes, le voile ou le foulard est déposé après le Ramadan et la vie suit son cours normal sans aucune aspiration à devenir porteuse de voile.

VII.2.8. Le port du voile intégral : un comportement extrémiste ?

Pour Ghassan Ascha, « parmi les quatre rites de l'islam orthodoxe, le hanéfite est le seul à autoriser la femme à découvrir son visage et ses mains, à condition que cela ne provoque pas la *fitna* [...]. Les trois autres rites sunnites, le mâlekisme, le châféisme et le hanbalisme ne le lui permettent qu'en cas de force majeure : de soins par exemple. » (Ascha, 1989 : 126).

Toutefois, si rien dans le Coran ne justifie le port du voile intégral, il est important d'observer jusqu'où va la croyance d'une personne au nom d'une pratique religieuse. C'est ainsi qu'au Mali, certaines femmes ont fait du port du voile un processus à trois degrés, chacun n'étant pas nécessairement le préalable de l'autre, même s'il vise évidemment à témoigner de la radicalité de l'engagement de la croyante.

Le premier degré consiste à porter simplement un habit qui couvre tout le corps, sauf le visage et les mains. Il n'est pas question de couleur, mais juste que l'habit ne soit ni transparent ni trop ajusté ; c'est la norme générique ou standard. Les femmes et les jeunes filles qui adoptent ce type de voile sont appelées en *bamanankan* les *disa biralaw*, « celles qui se couvrent du foulard », ou encore les *hijabu donnaw*, « les porteuses de *hijab* ». C'est le type de voile adopté par la majorité des porteuses de voile rencontrées lors des entretiens.

⁶² A.T., op.cit., p 85-86.

Pour le second degré, il s'agit de porter un vêtement ample couvrant tout le corps, sans préciser la couleur, mais qui est accompagné du *niqab*, qui ne laisse apparaître que les yeux. En *bamanankan*, on les appelle *nièda tugulaw*, « celles qui ferment leur visage ».

Quant au troisième degré, il s'agit de porter un habit ample et de couleur noire qui couvre tout le corps, accompagné de gants et de chaussettes également noires, ainsi que le *niqab* qui, cette fois, couvre non seulement le visage, mais aussi les yeux. Bien que la « fermeture » de ce voile soit totale, c'est le même terme *nièda tugulaw* qui est utilisé pour parler des deux voiles qui « ferment le visage ». Considérés comme particulièrement érotiques, les yeux de la femme sont eux-mêmes recouverts d'un voile. Leur dévoilement n'étant possible qu'à l'intérieur de la maison, aucun trait du visage ne doit être visible dans les lieux publics. Une femme qui opte pour ce type de voile est considérée comme ayant atteint l'étape suprême, celle qui a renoncé à toute apparence évoquant la moindre féminité, la moindre beauté, la moindre attirance. Sa vie semble entièrement consacrée à Dieu.

A Bamako, les porteuses de voile intégral sont conscientes que dissimuler leur visage n'est pas une obligation en islam, même si elles soutiennent l'idée selon laquelle une femme à *niqab* sera plus récompensée par Dieu que celle qui porte le *hijabu*. Dans ce désir d'une affirmation de soi et de son appartenance religieuse, « fermer son visage » est aussi une manière de se montrer, tout au moins lorsque l'on ressortit d'une minorité de femmes voilées. De surcroît, elles parlent sans qu'on ne voit le mouvement de leurs lèvres, ni les expressions de leur visage. Ce faisant, elles cultivent le mystère, voire le désir envers ce qui est caché et inaccessible.

En même temps, un sentiment d'injustice se fait sentir à partir du moment où, leur visage caché derrière ce voile reste inconnu, étant donné que ceux des autres leur sont parfaitement visible. Dissimuler, tout en cachant, est considéré comme une solution extrême pour plusieurs informateurs qui pensent qu'une femme peut être musulmane, et même porteuse de voile, sans pour autant opter pour le voile intégral. Car non seulement ce type de voile ne correspond pas aux habitudes vestimentaires des Maliennes, mais il crée aussi une méfiance, voire une incertitude quant à l'identité de celle qui « s'affiche » le visage caché.

Étayant ces considérations, la Présidente de WILDAF Mali, nous parle de ses recherches sur la question, ainsi que de sa propre perception :

« Il est dit dans le Coran que la femme doit se couvrir. Bon ! Protéger son corps, mais comment ? Quelles sont les manières ? Cela n'existe pas dans le Coran. Mais mes recherches m'ont amené à m'intéresser au pourquoi doit-on se couvrir ? Pourquoi on doit porter le voile et surtout le voile intégral ? J'ai trouvé que c'est une tribu d'Arabie

saoudite qui vit dans le désert et qui a adopté cette manière de s'habiller ; de s'habiller pourquoi de cette manière ? Parce que dans le désert, il y a trop de vent, il y a trop de sable, donc il faut se protéger les yeux, les narines, les oreilles pour que ces organes ne soient pas envahis par le sable. C'est pour ces raisons que ces personnes ont adopté le voile intégral. Mais dans leur maison, elles ne sont pas couvertes. Elles ne sont pas du tout couvertes dans leur maison. Mais pour sortir, c'est l'exigence du climat, de la nature qu'il faut respecter. Mais en tout cas, moi, dans mes recherches, personnellement, je n'ai pas vu dans le Coran qu'on parle de voile intégral ; je n'ai pas vu. Et aussi, ce que je peux vous dire, j'ai été à La Mecque. En rentrant dans la mosquée, aucune femme ne rentre avec le voile intégral. Quand vous venez avec le voile intégral, les surveillants même vous disent de vous dévoiler la face ; on ne prie pas avec le voile intégral. On prie le visage ouvert à la Mecque. En tout cas j'ai vu ça. Quelqu'un ne m'a pas raconté ; j'ai vu ça à La Mecque [...].

Je trouve que [le voile intégral,] c'est trop osé et c'est stigmatisant. Stigmatisant, parce que ce n'est pas courant dans notre société, même si aujourd'hui elles sont de plus en plus nombreuses. Aussi ça crée de la méfiance. Une méfiance en ce sens que j'ai à faire à une personne que je ne connais pas. Souvent même, je dis à mon entourage que le jour où je vais opter pour le voile intégral, je ne sortirai pas de chez moi. Parce que le voile, la signification pour moi du voile intégral est que j'ai renoncé à tout pour me consacrer uniquement à Dieu, à la religion. Et qu'est-ce que je constate sous le voile intégral ? Ce sont des femmes très joliment habillées qui se couvrent, ensuite, par le voile intégral. Ça veut dire que quelque part, elles ont encore le goût de la vie et du plaisir. Je pense qu'on le met pour tromper la vigilance des gens. Ça, c'est ma conception. Parce que moi qui suis dans la rue, quand je rencontre une femme voilée, je ne dois pas savoir ce qu'elle porte sous son voile. Or, on sait en les voyant qu'elles font tout pour nous faire voir le bout du pagne, la robe ou quelque chose pour qu'on sente qu'elles sont joliment habillées sous ce voile. Donc moi, je pense que ça apporte la méfiance et c'est stigmatisant aussi parce qu'elles ne passent pas inaperçu. »⁶³.

Non seulement elle sait qu'il n'y a aucun verset coranique qui recommande le port du voile intégral, mais cette femme nous fait part également des enjeux que suscite cette manière de s'habiller dans une société qui n'en a pas l'habitude. Dénonce-t-elle cette image valorisée que

⁶³ B. F., op.cit., p 86.

les porteuses de voile intégral se donnent en laissant croire qu'elles ont renoncé à tout, alors qu'elles ont bien d'autres moyens de faire découvrir ce qu'elles cachent.

Peu importe le degré dans lequel une porteuse de voile intégral se trouve ; ce qui fait polémique, c'est son visage caché. Au Mali, les femmes qui se voilent ainsi sont appelées « les femmes de Wahhabites » (*Wagabiya musow*). Les sunnites qui s'inscrivent dans la réforme lancée par Muhammad ibn Abd al-Wahhab à la fin du XVIIIe siècle sont appelés Wahhabites et considérés comme les musulmans les plus rigoureux, voire extrémistes en termes de pratiques. Tout comme les autres musulmans, ils suivent les préceptes du Coran et appliquent ses enseignements. Mais ils accordent un intérêt particulier à la Sunna et sont contre l'idée d'une adaptation de l'islam aux réalités socio-culturelles du pays. C'est ce qui fait que la plupart de ces femmes intégralement voilées abandonnent les habits à la mode malienne au profit de ces vêtements tout noirs. Certaines personnes vont même jusqu'à dire que les Wahhabites se sont appropriés cette question du voile, comme si cela leur était propre.

Porter des gants, des chaussettes et le *niqab* est non seulement désapprouvés par plusieurs femmes non voilées, mais c'est aussi remis en cause par nombre de porteuses de *hijabu* qui pensent que ce n'est pas une obligation et que c'est même un comportement extrême qui fait peur aux gens, surtout en milieu professionnel. C'est aussi l'opinion de ce jeune journaliste qui s'exprime en ces termes :

« Je trouve que ce n'est pas mauvais en soi de porter un voile tout simple. En revanche, le voile intégral avec lequel on voit la femme masquée ressemblant à un robot, non ! d'un *Jetly*, ça je trouve que c'est dangereux et contreproductif. Je ne trouve pas cela bien en fait ; ce n'est pas une bonne chose de se masquer. Je trouve quelque part que c'est une exagération. Ceux qui disent faire cela au nom de la religion, je trouve qu'ils devraient en fait revoir les choses »⁶⁴.

Le port du *hijabu* est admis par la plupart des personnes enquêtées, parce que c'est un voile plus flexible, qui donne la possibilité aux porteuses de voile de s'habiller tout en restant en conformité avec les habitudes vestimentaires maliennes.

S'il n'est pas fait cas dans le Coran, encore moins dans les hadiths, que le *hijabu* doit être de couleur noire, les porteuses de voile intégral et certains imams avancent une série d'arguments en faveur de cette pratique. Dans la plupart des cas, la première raison invoquée est que la couleur noire n'attire pas ; une femme en voile noir est supposée passer inaperçue. Avec le noir,

⁶⁴ Y. A., op.cit., p 75 ; 84.

aucun autre regard n'est censé se poser sur elle, parce que la couleur qu'elle porte n'attire pas l'attention. Une autre raison qui est avancée par certains, c'est le dégoût ressenti en voyant la couleur noire. Mais la raison la plus décisive est sans doute celle qui explique que les femmes du prophète, en sortant de leur maison, se voilaient non seulement le visage mais portaient aussi des habits noirs. Cette justification est davantage explicitée par les imams, prêcheurs et autres acteurs religieux. C'est ainsi que cet imam nous explique que :

« La couleur noire résiste à la poussière et les femmes du Prophète portaient le noir. Les savants ont dit que, premièrement, le noir protège beaucoup ; deuxièmement, il dégoûte les gens; et troisièmement, c'est une protection complète par rapport aux autres couleurs, d'autant plus que quelque chose qui se trouve sous du noir est difficile à voir. »⁶⁵

Pour cet autre imam :

« C'est pas une question de couleurs ; toute couleur peut être utilisée. Mais le noir a été retenu parce que les premières femmes qui ont porté [le voile] au temps du Prophète ont porté du noir. Les gens ont remarqué aussi que les femmes du Prophète et celles de ses Compagnons portaient du noir. La deuxième chose, c'est que les gens n'aiment pas la couleur noire ; les gens la déteste. »⁶⁶

S'il est unanimement reconnu que la couleur noire n'est pas une recommandation et encore moins une obligation pour la femme musulmane, le fait que les musulmanes s'habillaient en noir au temps du Prophète, explique d'une part le fait que le noir ait été choisi par la plupart des porteuses de voile intégral. Mais ce qu'il faut souligner aussi, c'est que tout vêtement noir n'est pas à prendre comme *hijabu*. Si l'un des critères évoqués par les personnels religieux est que le *hijabu* ne doit pas être un vêtement attirant, l'harmonisation de la couleur noire avec d'autres couleurs peut aussi faire du *hijabu* un objet de coquetterie.

On voit en effet de très jolies voiles de couleur noire, avec des mélanges de fils jaunes, verts, blancs, etc., qui font ressortir les formes de celles qui le portent, parce que le tissu est ajusté et transparent. Malgré sa couleur noire, ce type de voile est rejeté par ces mêmes porteuses de voile intégral, qui pensent que le noir doit être une couleur sans attrait. Le noir uni et anonyme serait donc la référence pour un *hijabu* conforme aux normes établies.

⁶⁵ I. T., op.cit., p 83-84.

⁶⁶ M. K., est imam à Daoudabougou et enseignant en éducation islamique. Entretien en langue *bamanan*, Baco-Djikoroni Golf, le 23/01/2018.

VII.3. Le hijab et le Mariage

VII.3.1. Voile pour Dieu ou voile pour l'homme ?

En islam, le mariage est une étape fondamentale de la vie que les enseignements du Coran et de la Sunna recommandent aux croyants. De l'union de deux personnes de sexes différents naît des droits et des devoirs que chacun d'eux doit accomplir vis-à-vis de l'autre. C'est ainsi que pour la plupart des musulmans, avant l'apparition de l'islam, la femme n'avait pas de droits au même titre que l'homme ; elle était associée aux biens à hériter, compte tenue du statut d'être inférieur qui lui était assigné.

L'islam à l'origine luttait contre ses idées reçues sur la femme et lui accorda une place de choix tout en lui consacra des droits humains respectifs, sur le plan social, spirituel, etc. En plus de ces droits, l'islam recommande aussi à la femme des devoirs envers ses parents et, plus tard, envers son mari. Ayant vécu comme enfant sous l'autorité paternelle, avec le mariage, la femme se retrouve sous celle de son conjoint auquel elle doit respect et soumission.

La morale conjugale en islam, selon la terminologie de Marie-Thérèse Urvoy (2006), donne une certaine prééminence à l'homme sur la femme au sein du foyer. Obéir à son mari, est donc une des bases fondamentales du couple en islam, une obligation qu'il lui est assignée par des versets coraniques tels que : la sourate IV verset 34. Aussi la *Sunna*, la *Sîra* (biographie du prophète) et la jurisprudence, lui reconnaissent tous cette obligation, auxquels s'ajoutent la polygamie, la répudiation, etc., accentuant la prééminence de l'homme sur la femme.

Fort de ce statut au sein du couple, tous les faits et gestes de la femme sont soumis à l'appréciation du conjoint, y compris l'habillement de son épouse. C'est ainsi que pour bon nombre de musulmans, l'homme a le devoir de veiller à ce que sa femme s'habille en fonction des principes de l'islam.

De nos jours, si porter le voile relève d'un choix personnel chez certaines femmes, il n'en est pas de même pour celles qui le font suite à l'exigence de leur mari. Sans convictions religieuses sur la question, ces femmes se doivent de rompre définitivement avec leur habillement habituel et prendre le voile. Au nom du devoir de soumission qui leur est assigné, certaines femmes acceptent en fin de compte de se voiler indépendamment de leur volonté, comme le souligne cet imam :

« Avant de parvenir à convaincre ma femme de porter le *hijabu*, ça n'a pas été facile du tout. Elle ne voulait même pas en entendre parler. Dire que la femme d'un homme

comme moi ne le porte pas, c'était vraiment humiliant pour moi. Mais avec le temps et l'aide de Dieu, elle l'a pris. »⁶⁷

Voiler sa femme répond non seulement aux injonctions du Coran et de la Sunna, mais cela est aussi une manière de s'affirmer comme musulman, et même comme un « bon » musulman. Par ailleurs, malgré les efforts de certains hommes pour convaincre leur femme, ces dernières refusent de se soumettre aux exigences de leur mari. Cette attitude crée une tension au sein du couple qui aboutit parfois à des violences conjugales. La présidente de WILDAF Mali, en témoigne :

« J'ai reçu des femmes qui ont eu ces problèmes dans leurs foyers, où le mari les a marié n'étant pas voilé, et une fois mariée, il a voulu qu'elle se voile ; il y a ces problèmes. Souvent, il y a des problèmes aussi où le mari impose le voile quelques années après le mariage. Parce que, souvent, il y a des gens qui, brusquement, se convertissent à l'islam, ou brusquement, adoptent des comportements de telle secte de la religion musulmane. Parce que dans la religion, il y a de tels courants, souvent, ce sont des problèmes mêmes qui aboutissent à des violences au sein du couple. Nous avons reçu des femmes qui ont été violentées pour refus de port du voile, surtout intégral. »

A la question de savoir : quelles sont les solutions que vous préconisez pour ces femmes dans ces cas précis ? La présidente de répondre :

« Bon, ce que nous préconisons pour elles, c'est d'abord de les renvoyer à leur intime conviction. Ce sont elles-mêmes qui doivent choisir. Mais généralement, il y a des femmes qui disent : Bon ! Je veux rester dans mon foyer. Si vous voulez rester dans votre foyer, vous adoptez vraiment le bon vouloir de votre mari ; il faut vous mettre ensemble. Mais souvent, il y a des maris qui disent : Ben, si elle ne veut pas porter de voile qu'elle quitte ma maison. Ça aussi, on a eu des messieurs comme ça, parce que, quand vous venez, on vous écoute. Ensuite, on invite votre partenaire à venir aussi ; on l'écoute aussi. Donc, il y a des hommes qui sont intransigeants sur ça, qui disent que ce sont des questions religieuses, etc., et qu'ils ne transigent pas sur ça. Et on envoie souvent des couples au niveau du Haut Conseil Islamique pour s'informer, se renseigner

⁶⁷ A. D., est imam dans une mosquée à l'hippodrome, entretien en langue *bamanan*, Hippodrome, le 03/04/2018.

sur le différend. Généralement, là-bas, on leur dit que le port du voile n'est pas une obligation en islam. »⁶⁸

Du refus à l'acceptation du voile pour ne pas risquer d'être chassées de leur foyer, certaines femmes, après avoir été victimes de violences physiques, acceptent de prendre le voile. Que cela soit pour être conforme à une prescription religieuse, un désir de domination ou la jalousie masculine, peu importe ; ce qu'on observe dans ces cas de figure, c'est que ces femmes sont contraintes à porter le voile sans en être convaincues. Le voile est-il un voile pour Dieu ou pour l'homme ? Porter le voile est-il une question de tolérance ou de violence ? Est-ce qu'un voile choisi et un voile imposé peuvent avoir une même signification pour ces femmes ? Ces questions restent entières.

Si des maris recommandent ou obligent leurs femmes de prendre le voile après le mariage, certaines femmes choisissent de se voiler une fois mariées, avec ou sans le consentement de leur mari. A cet égard, les réactions diffèrent par rapport à l'acceptation de ce vêtement religieux au sein du couple. Dans un premier cas, les hommes attachés aux recommandations divines, mais ne voulant pas imposer le port du voile à leur femme, saluent le courage de cette dernière et la soutiennent avec admiration. Dans un second cas, les hommes sachant qu'ils sont musulmans et que, à ce titre, ils doivent faire preuve de tolérance, préfèrent que leurs femmes restent sans voile si tel est leur souhait. *A contrario*, craignant la colère divine, ils acceptent qu'elles se voilent sans essayer de les convaincre du contraire.

C'est ainsi que K. S., une jeune femme ayant pris le voile après son mariage, témoigne de la manière dont son mari a perçu les choses :

« A vrai dire, mon mari n'a rien dit. Je pense qu'il ne l'aime pas, mais voilà, je le fais et il ne s'impose pas. Mais à le voir, je sais qu'il ne l'aime pas. »⁶⁹

Enfin, dans un troisième scénario, il y a les hommes qui refusent fermement que leur femme porte le voile. Des tentatives de convaincre la femme d'abandonner commencent, puis viennent les petites disputes jusqu'aux menaces de divorce. Dans certaines situations, comme celle de cette porteuse de voile intégral, le mari finit par divorcer parce que l'épouse refuse de laisser le voile, alors même qu'elle ne le portait pas avant qu'ils ne se marient :

« Mon premier mari, malgré qu'il était Haïdara [donc supposé être Chérif], ne voulait pas que je me voile, parce qu'il m'a dit qu'il aime les pantalons et les mèches longues,

⁶⁸ B. F., op.cit., p 86 ; 91-92.

⁶⁹ K. S., est une porteuse de *hijabu*, entretien en langue *bamanan*, Sogoniko, le 19/02/2018.

alors que cela n'est pas le travail de l'islam. Donc, j'ai commencé avec les *hijabu* de couleur ; on a commencé à se disputer et se disputer jusqu'à ce qu'il divorce. Il s'est remarié et j'ai continué avec ma foi. Depuis qu'on a divorcé, j'ai pris le noir jusqu'au jour d'aujourd'hui. Mon deuxième mari m'a épousé ainsi. »⁷⁰

La question du refus ou de l'acceptation du voile au sein d'un couple, alors que la femme n'était pas voilée avant son mariage, constitue une problématique dans le maintien de l'équilibre du lien matrimonial. C'est la raison pour laquelle certains hommes choisissent d'épouser une femme déjà voilée pour éviter de pareilles situations. D'autres femmes, également, se voilent en espérant trouver un homme pieux qui aime le voile. Ce qui fait dire à Zine-Eddine Zemmour que « le port du voile n'est pas seulement un signe de respect de la tradition religieuse dans les sociétés musulmanes, il représente aussi une fonction ou un code de communication sociale à l'usage de celles qui s'en parent pour orienter leurs relations sociales » (Zemmour, 2002 : 70).

VII.3.2. Se choisir une femme voilée

Des propos tels que : « Mon mari m'a choisi à cause de mon *hijabu* ; c'est ce qu'il a beaucoup aimé chez moi »⁷¹, ou encore : « Je ne pense pas si mon mari allait m'épouser si je n'avais pas été voilée »⁷², sont apparus à plusieurs reprises en réponse à la question de savoir quelle perception les époux des femmes interrogées avaient du port du voile. Ces femmes voilées depuis l'enfance ou ayant pris le voile durant leur jeunesse se sont mariées avec des hommes musulmans qui préfèrent, plus que tout autre, la femme voilée.

Dans la conception de toutes ces femmes, le corps de la femme dévoilée se présente comme un corps souillé, impure, qui est non seulement exposé au regard des hommes mais il est aussi un objet de conquête permanent par ces derniers. Pour mieux rendre compte de cette représentation, l'analogie que A.C., fait est assez intéressante :

« La femme voilée et celle dévoilée se présentent comme deux bananes à vendre, l'une épluchée et l'autre fermée. Celle épluchée est celle entachée de poussière, et touchée par plusieurs mouches, par contre l'autre fermée est celle qui est protégée, bien entretenue, même si les mouches s'asseyent dessus, ils ne vont pas l'affecter. »⁷³

⁷⁰ F. G., op.cit., p 82 ; 87.

⁷¹ H. K., est une porteuse de *hijabu*, entretien en langue *bamanan*, Kalaban Coura, le 26/02/2018.

⁷² A. T., op.cit., p 77.

⁷³ A. C., op.cit., p 85.

Cette analogie est faite en prenant aussi l'exemple sur des sucettes proposée par ce prospectus qui milite en faveur du *hijabu* :



Figure 9 : photographie stockée dans le téléphone portable d'une porteuse de voile, qu'elle nous a transférée suite à un entretien, le 26/03/2018.

L'interprétation de cette illustration peut être la suivante : la sucette emballée symbolise la femme voilée. Sur cette image, une mouche unique vole autour de la sucette, ce qui signifie que non seulement elle est propre, mais aussi qu'avec le voile, il n'y a qu'un seul homme qui s'intéresse à la femme. Quant à l'autre sucette dépourvue d'emballage, cela signifie que sans le voile, non seulement la femme n'est plus propre, mais beaucoup d'hommes tournent autour d'elle. La conclusion logique de ce prospectus, c'est que les mouches sont attirées par la sucette sans emballage tout comme les hommes sont attirés par les femmes sans *hijabu*.

Pour un certain nombre de femmes, le port du voile permet de se marier et, accessoirement, épouser un homme à la recherche d'une « bonne femme ». Porter le voile à leurs yeux, a donc une grande importance, dans la mesure où cela augmente les chances pour les femmes d'avoir un mari, surtout dans une société qui s'islamise au quotidien.

Cette conception n'est pourtant pas unanime. Certaines femmes pensent au contraire qu'aujourd'hui, porter le voile réduit les chances de se marier. C'est ainsi que cette femme

d'une trentaine d'années, qui aime se voiler mais craint de le faire pour ne pas risquer de ne pas avoir de mari :

« J'aime bien, j'aime bien que les femmes se voilent ; j'aime bien ça ! Mais pourquoi moi-même je ne me voile pas ? C'est mon souhait de le faire, mais pour le moment, comme je ne suis pas mariée ; je ne sais pas moi... Si je me voile, là maintenant, est-ce que j'aurai un mari qui va aimer une femme voilée ? Je ne sais pas. C'est pour cela que je ne me voile pas encore ; sinon j'aime bien me voiler, mais sans fermer le visage »⁷⁴.

Le choix ou le regard de l'homme joue visiblement beaucoup dans la prise du voile chez de nombreuses femmes qui, d'une certaine manière, s'intéressent beaucoup moins aux questions religieuses qu'aux enjeux dans leur vie que constitue l'adoption de cet habillement. Ce qui importe est de savoir comment faire pour être aimée et acceptée par l'autre ou, du moins, par un homme avec lequel elles souhaitent passer leur vie.

VII.4. Le voile à Bamako : une question de mode ou de croyance religieuse ?

Au Mali, les nouvelles tendances de fabrication de vêtements religieux féminins suscitent, de nos jours, un large débat de la part des musulmans, conservateurs ou non, des porteuses de voile, des chanteurs de *zikiri* ainsi que par l'homme de la rue en général. Si les produits de cette nouvelle industrie de vêtements musulmans sont accueillis à bras ouvert par les uns, ils sont par contre rejetés par d'autres qui les considèrent comme une déviance par rapport au sens du *hijabu*.

La conception religieuse personnelle de chaque porteuse de voile détermine la nature du voile à porter et sa relation avec d'autres parures tels que le maquillage, les boucles d'oreilles et les chaussures à talon. Sous l'influence de la mode en vigueur en Occident et dans les pays musulmans économiquement développés, le voile islamique ne cesse de s'adapter aux habitudes vestimentaires des femmes musulmanes partout dans le monde. Pour Olfa Khamira, « depuis quelques années, les blogueuses musulmanes ont le regard rivé sur l'Indonésie, devenue la nouvelle Mecque de la mode islamique. A Jakarta, des couturiers rivalisent de créativité pour répondre aux goûts des femmes voilées. Une nouvelle génération de femmes est née : la musulmane, croyante et surtout tendance ! » (Khamira, 2013). Cette industrie de la

⁷⁴ S. T., est une musulmane non voilée, entretien en français, Sogoniko, le 19/02/2018.

mode pour les femmes voilées s'est imposée tout récemment par le biais des grands créateurs de mode des marques Uniqlo, H&M, Dior, Chanel, Dolce et Gabbana, Nike, etc.

Une polémique s'est installée autour de celles que l'on appelle désormais les « voilées fashion » ou les « hijabistas »⁷⁵(Khamira, 2013). Elles se caractérisent non seulement par les soins apportés à leur corps et leur apparence, mais elles se revendiquent aussi comme femmes de religion musulmane. La question qui se pose : Est-ce que faire ressortir sa beauté tout en étant voilée conduit à la remise en cause de sa foi ?

Dans le contexte malien, porter un pantalon serré avec une robe qui descend au genou, ou une jupe longue collant qui met en valeur les formes de la femme, ou encore porter une robe longue transparente avec un voile islamique, font l'objet de nombreuses critiques. Les jeunes filles voilées sont particulièrement la cible de ces nouvelles tenues attractives qui proviennent de Chine, de Dubaï, de Côte d'Ivoire et plus rarement du Maroc⁷⁶.

Avec ce mélange entre traditionnel et moderne, mais aussi d'une certaine manière entre licite et illicite, ces nouvelles modes vestimentaires semblent provoquer la norme en vigueur et les codes vestimentaires musulmans. N. D., une fille voilée âgée de 23 ans, explique :

« Durant ces deux dernières années, le *hijabu* est devenu une tenue à la mode au Mali, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. C'est devenu un style vestimentaire qui est sortie de son cadre classique. Parce que beaucoup portent le *hijabu* aujourd'hui, mais elles ne sont pas de vraies porteuses de voile. Elles ne le portent pas parce que c'est une obligation religieuse, mais parce que c'est joli. C'est ce qui fait que beaucoup de gens portent le *hijabu* »⁷⁷.

Si, le Mali et le Sénégal s'identifient comme des pays à dominance musulmane en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire reste un pays fortement influencé par la culture occidentale, en dépit du fait que les musulmans y sont désormais majoritaires. De fait, la question de l'islam et des pratiques vestimentaires féminines ne sont pas observées de la même manière dans ces trois pays.

⁷⁵ Selon Olfa Khamira, « hijabista » est la contraction des termes *hijab* et *fashionista*, qui désigne cette nouvelle génération de femmes musulmanes passionnées de mode mais qui souhaitent respecter leur foi.

⁷⁶ Selon B. C., un commerçant qui vend des *hijab* et d'autres accessoires religieux pour hommes et femmes au grand marché de Bamako, ce genre de produit vient rarement du Maroc, non pour des raisons religieuses, mais parce qu'ils coûtent plus chers à fabriquer. L'entretien s'est fait en langue *bamanan*, dans sa boutique au grand marché de Bamako, le 11/08/2018.

⁷⁷ N. D., est une étudiante porteuse de voile et enseignante de cours religieux. Entretien en langue *bamanan*, Hippodrome, le 26/03/2018.

En nous rendant successivement dans cinq boutiques où l'on vend des *hijabu* au grand marché de Bamako, il est remarquable de relever une grande présence de collections ivoiriennes qui allie la modernité et exigence religieuse. Ces voiles ivoiriens, faits de robes longues, ou encore de jupes assorti d'un gilet qui descend jusqu'aux pieds et d'un foulard de tête toujours en harmonie avec le reste de l'habit, n'intéressent pas les seules porteuses de voile. En dehors de la Côte d'Ivoire, Dubaï et la Chine sont aussi de grands exportateurs d'*hijabu* de tendance moderne sur le marché malien. Les prix varient en fonction des lieux de provenance ; ceux de Chine semblent plus abordables par rapport aux deux autres pays. Certaines femmes, attirées par ces nouveaux vêtements, jolis et multicolores, s'en procurent même si elles ne sont pas porteuses de voile. C'est ainsi que cet imam d'une mosquée du quartier Hippodrome soutient :

« Aujourd'hui, certaines femmes le prennent à cause de la parure, parce qu'elles le trouvent joli, et elles le prennent comme ça. Ma femme vend des *hijabu*. Certaines l'achètent alors qu'elles ne prient même pas ; elles le trouvent simplement joli. »⁷⁸

Quant aux foulards, la variété des nouvelles couleurs qui sont sur le marché, dont les porteuses de *hijabu* achètent pour être en harmonie avec les habits qu'elles portent, sont davantage utilisés par des jeunes filles non voilées qui, en le portant, ressemblent parfois aux porteuses de voile. Ainsi, cette lycéenne de 20 ans estime que :

« Maintenant, beaucoup de personnes sont entrées dans le *hijabu*, parce qu'il y a beaucoup de couleurs qui sont assorties. Si elles portent un habit, elles vont choisir le foulard qui va avec. Des gens comme moi, par exemple, qui pensent beaucoup plus à la question de l'harmonie. Quand j'en porte un, je porte aussi les chaussures qui vont avec ; ça me rend belle et je le porte. »⁷⁹

Pourtant, le désir d'être belle en portant ces nouveaux foulards a moins d'impact sur le regard des hommes, contrairement aux *hijabu* à la mode qui mettent parfois en relief les formes de la femme. A ce propos, voici les commentaires d'un disciple de Cheick Soufi Bilal sur la question :

« Les *hijabu* que les Américains fabriquent aujourd'hui c'est *haram* [illicite], parce que ça fait apparaître les formes de la femme. Or, si un autre homme le voit seulement, ça

⁷⁸ A. D., op.cit., p 95- 96.

⁷⁹ A. K., est une musulmane non voilée, entretien en langue *bamanan*, Niaréla, le 13/02/2018.

l'excite. Toute femme qui le porte et qui ne met pas quelque chose dessus est *haram* [illicite]. »⁸⁰

Pour appuyer cette critique, un chanteur de *zikiri* célèbre du nom de Souleymane Diarra, surnommé *Zikiri Solo*, dénonce ce phénomène dans un de ses morceaux récemment mis en ligne sur Youtube. Voici, un passage de la chanson abordant la question, traduit par nos soins :

S. D : « [...] Ah, il faut qu'on se dise la vérité. Je peux tolérer (musalaha) un cafre mais je ne peux pas tolérer un commère (nanfigi).

S D : Tu pries, et ton comportement est pourri

Refrain : C'est le cop blanc à la couchette sale

S D : Tu pries, et tu es en train de forniquer

Refrain : C'est la coquetterie de la grenouille (tori ka bèsèya ye)

S D : Ah, tu pries, et tu es en train de voler

Refrain : C'est le coq blanc à la couchette sale

S D : Toi tu pries, et tu es en train de trahir,

Refrain : C'est la coquetterie de la grenouille

S D : Tu pries, et tu es en train de tricher, C'est le coq blanc à la couchette sale. C'est la coquetterie de la grenouille.

S D : Leurs nouveaux voiles de la fin du monde, ces voiles sont légers, ce sont les femmes musulmanes qui le portent, aujourd'hui, et les plaquent encore pour montrer leurs formes au monde. Toi tu es devenue le coq blanc à la couchette sale.

S D : Leurs nouveaux châles de la fin du monde, ces châles sont courts et sont légers. Ce sont les femmes musulmanes qui le portent, aujourd'hui. Ça c'est le coq blanc à la couchette sale⁸¹... ».

Ces couplets du *zikiri* dénoncent le comportement de nombre de musulmans d'aujourd'hui, qui pensent que la religion se limite à la seule prière, tout en continuant de s'adonner à cœur joie à tous les plaisirs interdits et poser des actes à l'encontre des principes de leur religion. Le

⁸⁰ B. T., est un disciple de Soufi Bilal. Entretien en langue *bamanan*, dans le cadre d'un *focus group* avec deux autres disciples. Djikoron Para, le 28/03/2018.

⁸¹ Souleymane Diarra, « Chièdièman chiyoro nongonlé »[le cop blanc, à la couchette sale], février 2018 [En ligne, consulté le 23/12/2018 – <https://www.youtube.com/watch?v=gxhRam2Guvs>].

chanteur n'épargne pas non plus les femmes musulmanes voilées à la mode. Il va jusqu'à mettre en cause leur foi, dès lors que ces femmes exposent leur corps en mettant en valeur leurs formes sous couvert de tenues supposées islamiques.

Voici quelques images de ces « voilées fashion » qui suscitent tant, aujourd'hui, les critiques de ces chanteurs islamiques à succès :



Figure 10 : Ces photographies montrent quelques nouveaux modèles de hijab, (Source : photographies stockées dans le téléphone portable d'une porteuse de voile, qu'elle nous a transférée suite à un entretien, le 26/03/2018).

Au regard de ces opinions autour de l'effet des tendances actuelles sur l'habillement des femmes musulmanes en général, et des porteuses de voile en particulier, on comprend qu'au Mali, la question du voile constitue un enjeu majeur dans l'identité de la femme musulmane. Face à la multiplicité d'images qui correspondent au voile islamique, aujourd'hui, les femmes musulmanes, en fonction de leur conception du corps féminin dans l'espace public, ont la latitude d'adopter l'habillement de leur choix. Néanmoins, la plupart des porteuses de voile, qui se sont prononcées sur la question lors de nos enquêtes, affirment avoir une préférence pour les habits qui dissimulent parfaitement la beauté de leur corps, plutôt que ceux qui les mettent en l'évidence.

Conclusion

Au terme de cette étude intéressée sur les enjeux qui s'articulent autour de la question de la visibilité de l'islam, notamment, le port du voile dans l'espace public de Bamako, nous avons été amenée, dans un premier temps, à questionner cette revendication identitaire contemporaine qu'on assiste autour du fait religieux musulman dans la société malienne.

Une société, caractérisée par ses multiples croyances religieuses et malgré la présence de l'islam durant des siècles dans l'actuel malien, le port du voile n'avait pas atteint une grande visibilité dans l'espace public. Cette revendication identitaire par le voile est donc tout à fait nouvelle dans le contexte malien, précisément dans la ville de Bamako. Les entretiens menés ainsi que la revisite des photothèques de Seydou Keita et de Malick Sidibé des années 1950-1960 ont permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle, le port du voile est un fait social qui remonte à une date récente.

Avec l'ouverture démocratique des années 1990, une nouvelle image de l'islam voit le jour avec la prolifération d'associations confessionnelles et particulièrement celles musulmanes. Les lieux de prêches et d'apprentissage du Coran sont devenus nombreux. La question des femmes et leur port vestimentaire est à l'ordre du jour, autant chez les réformistes que chez les conservateurs musulmans. L'image de la musulmane malienne qui se résumait auparavant au port d'un habit « décent » avec un foulard attaché sur la tête, a tendance à se redéfinir dans la mesure où la nouvelle identité de femme musulmane est celle qui couvre l'intégralité de son corps, avec un foulard attaché selon les normes islamiques. Des femmes musulmanes délaissent les « habits du monde » [*dunia fini*] qui expose tout le corps ou certaines parties du corps de la femme, au profit de « l'habit de Dieu » [*Ala ka fini*] qu'est le voile. Dans ce processus de réislamisation par le voile, notre étude a démontré que les prêches publics animés, surtout, par des guides spirituels très populaires, tels que Chérif Ousmane Madani Haïdara ou encore Cheick Oumar Seydou Coulibaly (Farouk), jouent un grand rôle dans la prise du voile chez beaucoup de femmes voilées. Ces guides spirituels qui, mobilisant un large public de femmes, n'hésitent pas à mettre la focale sur les questions relatives à la femme en société et la question du voile en particulier. Ainsi, les prêcheurs font partie des acteurs clés de cette réislamisation par le voile qu'on observe au quotidien.

En dehors des prêches dans les lieux publics, les associations musulmanes jouent aussi un grand rôle dans la sensibilisation des femmes et des jeunes filles au port du voile. Ces associations offrent des cadres d'accès à l'information et servent de lieux de perfectionnement pour nombre

de femmes dans la confortation de leurs pratiques religieuses. Certaines femmes nouvellement voilées deviennent membres de ces associations où elles y vont, non seulement, pour chercher la perfection dans la connaissance de l'islam, mais c'est aussi, l'occasion de rencontrer leurs semblables voilées. Pour d'autres par contre, c'est l'adhésion aux associations musulmanes qui influe leur choix de se voiler, compte tenu du fait que le port du voile se présente comme le religieusement correct. A ce niveau, la LIEEMA est très structurante au niveau scolaire et universitaire dans la sensibilisation des élèves et étudiantes au port du voile. Cela à travers, les prêches publics, les séminaires de formation, ainsi que les journées du port du voile qu'elle organise dans l'espace scolaire et universitaire, qui incitent nombre de jeunes filles musulmanes à prendre le voile.

Malgré que la laïcité de l'école malienne soit consacrée par la Constitution du pays et les documents de politiques publiques en matière d'éducation et de formation, la LIEEMA s'impose comme un modèle islamique de par son activisme et son désir d'islamisation de la jeunesse malienne.

Cette islamisation passe par l'adoption des bonnes pratiques de l'islam d'où le port du voile constitue un élément essentiel pour les jeunes filles. Au sein de l'école, les filles voilées portent l'image de la femme musulmane dans son ensemble. Cela crée parfois une distance vis-à-vis des autres musulmanes sans voile. En plus de l'école, cette distance est observable entre les porteuses de voile et leurs coreligionnaires sans voile, dans la vie sociale comme lors des cérémonies de mariage, de baptême ainsi que d'autres rassemblements féminins, et même dans les rues lors des salutations d'usage. La relation entre une porteuse de voile et son semblable voilée n'est pas de même nature qu'avec une femme sans voile et vice versa. Un regard sans cesse porté sur l'habillement de l'autre s'impose et pousse à porter un jugement sur son port vestimentaire, mais, aussi, à la qualifier souvent de non croyante, d'impure. Dans l'autre sens, les femmes musulmanes sans voile s'identifiant comme musulmanes à part entière et récusent la tentation d'uniformisation des rapports à la divinité à travers un simple mode d'habillement. Mais ces dernières sont réticentes vis-à-vis de celles qui portent un voile intégral, montrant l'image d'une pratique de l'islam sous sa forme la plus rigoureuse par la dissimulation du visage et des deux mains. Ce type de voile qui couvre intégralement le corps de la femme, y compris son visage et ses deux mains, est celui qui est le plus indexé, remis en cause et même dénoncé par la plupart des informateurs (hommes-femmes).

L'étude a démontré aussi, qu'une femme qui prend le voile au sein d'une famille ou dans un milieu social où le port du voile n'est pas une pratique très partagée par tous, elle est considérée

comme une « bonne musulmane » qui est mis à l'écart dans l'accomplissement de certaines choses qui ne sont pas forcément religieuses. La plupart des femmes voilées vivent ce genre de situation une fois en contact avec les musulmanes sans voile. Le fait d'être porteuse de voile donne lieu à des interprétations diverses et impose l'adoption d'un comportement typiquement religieux. C'est ainsi que les femmes voilées sont dans une autocensure permanente une fois en contact avec le monde extérieur.

Une autre forme de discrimination s'inscrit également dans le domaine de l'emploi. Des porteuses de voile affirment avoir été victime d'exclusion dans l'exercice de certaines compétences dans le milieu professionnel non confessionnel. En portant ce vêtements religieux, ample et sans beauté pour la recherche de l'emploi, elles ont été confrontées à une réticence voire un refus d'embauche. Si ces situations, auxquelles elles ont été confrontées, remontent à plus d'une dizaine d'années, aujourd'hui, avec les nouveaux modèles de *hijabu* qui se vendent couramment sur les marchés de la capitale, la porteuse de voile est autant plus coquette qu'une autre femme non voilée. Ces « voilées fashion », selon l'appellation de certains, démontrent le brassage synergique entre l'islam et la mode, le moderne et le traditionnel, le licite et l'illicite. Ces femmes qui décident de se voiler, tout en restant belle dans l'habillement, font l'objet de critiques des érudits musulmans, des chanteurs de *Zikiri*, ainsi que de certaines femmes voilées surtout celles qui sont en voile intégral. Celles qui choisissent ce type de voile sont, la plupart, des jeunes filles musulmanes. Un tel choix pour montrer que la foi n'est pas antinomique au changement, mais elle est, seulement, sa première condition, son premier paraphe, au sens de Malek Chebel.

Si, se protéger le corps du regard des hommes est la raison fondamentale du port du voile selon les personnes enquêtées, la perception des hommes surtout, du corps féminin dans l'espace public nous a permis de comprendre qu'une conception différente sur la femme voilée et celle dévoilée existe belle et bien chez ces derniers. En portant le voile, la femme musulmane se présente comme une femme fidèle, respectable, digne, et incapable de causer du tort à son mari à cause de l'habit qu'elle porte. Contrairement à celle dévoilée, qui fait l'objet de toutes les représentations possibles, parce que son corps dévoilé suscite la tentation chez les hommes et est exposée à tout moment aux jeux de séduction de la part de ces derniers. C'est alors que certains hommes choisissent les femmes voilées en mariage par crainte fictive ou réelle qu'elle ne soit l'objet de regard pour un autre homme. D'autres aussi, ayant épousé des femmes non voilées les recommandent la prise du voile. Ces recommandations vont souvent jusqu'à l'obligation faite à la femme de se voiler. Lorsqu'une résistance s'impose, la femme est parfois

exposée à des menaces de divorce et même de violences conjugales, qui aboutissent souvent à la dissolution du lien de mariage ou à la résignation à se soumettre à la volonté du conjoint.

Ces données d'enquête confirment une de nos hypothèses sur le postulat qui reposait sur l'idée selon laquelle le port du voile qu'on observe au quotidien dans la société malienne, est une imposition des hommes sur les femmes. La confirmation de cette hypothèse est en partie remise en cause par les mêmes résultats de l'enquête de terrain. Toutes les porteuses de voile interrogées lors des enquêtes, celles ayant pris le voile suite aux recommandations de leurs maris sont peu nombreuses par rapport à la majorité des femmes qui se sont voilées, soit à travers l'éducation par le voile que leurs parents les ont imposés depuis l'enfance, soit par une prise de conscience personnelle sous l'influence des prêches publics. C'est ainsi que le voile devient une affirmation de soi pour ces femmes qui, dans la plupart des cas, ont du mal à préciser les versets coraniques qui abordent la question. Instruites ou analphabètes, la plupart ont des connaissances limitées en ce qui concerne ce vêtement religieux qu'elles portent au quotidien. Peu importe leur niveau d'instruction ou leur degré de connaissance en la matière, le plus important pour elles, est qu'elles se sont soumises à une prescription divine, dont la transgression aura des retombées dans l'au-delà. Tout de même, elles se sentent fières et épanouies dans ce vêtement religieux auquel, elles se sont adaptées par conviction, par foi et par bravade des regards inquisiteurs.

D'autres raisons ont été évoquées pour montrer la nécessité pour la femme de porter le voile. Il s'agit de l'idée selon laquelle le *hijab* protège la femme contre l'incarnation des mauvais esprits (*djinns*, *Satan*, *fétiche*). Ces idées reçues de certains imams ainsi que des prêcheurs sont partagées par les femmes voilées qui se sentent protéger du regard des hommes et aussi d'esprits maléfiques. En dehors de cela, la femme en couvrant son corps, a aussi la garantie d'avoir une peau plus belle, plus saine et plus éclatante. Le port du voile dépasse donc la seule dimension religieuse et renferme d'autres représentations que se font les hommes et femmes en société.

S'il y a une chose unanimement reconnue à Bamako, c'est que le voile protège les femmes où qu'elles soient et impose le respect de la part des hommes. Avec le voile, une confiance se crée entre le père et la fille, entre la femme et son époux. Mais surtout, il offre aux femmes un nouveau champ de liberté et un accès à la sphère publique. Elles se réunissent en association, créent des espaces d'apprentissage du Coran, participent activement aux prêches nocturnes, aux séminaires de formation islamique, etc. C'est ainsi que lors du Séminaire National de Formation Islamique (SENAFI) que la LIEEMA organise chaque année à l'endroit de la jeunesse

musulmane malienne et de la sous-région, les jeunes filles voilées y participent activement. Bien qu'il se tienne généralement hors de Bamako et malgré la distance et l'éloignement de leur famille, les jeunes filles sont nombreuses à participer en groupes, aux côtés des jeunes hommes, aux activités de cette formation durant plusieurs jours. Ainsi, le port du voile ne donne pas seulement une ouverture aux femmes ; il leur permet d'épanouir leur personnalité, aussi bien sur le plan spirituel que social. Est-ce là le combat pour l'autonomie des femmes qui se joue dans des réalités éclatées ? Un tel combat s'annonce, s'énonce différemment et sous le joug de l'acceptation à se concevoir, à prendre sa vie en main et l'assumer.

Dans un Etat laïc où le pays est à dominance musulmane, le port du voile, un signe religieux parmi tant d'autres, reste une pratique observable sur toute l'étendue du territoire malien. En s'intéressant à cette problématique dans le contexte malien, précisément à Bamako, nous nous sommes rendue compte que le port du voile est un fait social qui s'inscrit davantage dans la pratique quotidienne de l'islam par les femmes musulmanes du Mali. Elles sont nombreuses de nos jours à adopter ce mode d'habillement religieux qui constitue un véritable enjeu multidimensionnel. Dans toutes les tendances religieuses au Mali, les femmes musulmanes se voilent à des degrés divers compte tenu de l'intérêt qu'accorde telle ou telle obédience sur la question. Ce voile marque ainsi la visibilité constante de l'islam dans l'espace public malien et donne à ces porteuses de voile, l'image de la femme musulmane « accomplie » dans toute sa plénitude. Si telle est la représentation donnée aux porteuses de voile, alors qu'en est-il des premières femmes converties en islam au Mali ? Etaient-elles des « bonnes musulmanes » au sens où le qualificatif est utilisé de nos jours pour désigner les porteuses de voile ? Comment s'habillaient-elles ? Est-ce avec ce même voile qui couvre tout le corps avec ou sans le visage voilé ? Avaient-elles la même conception du corps et de l'habillement de la femme que les musulmanes d'aujourd'hui ? Ou encore, sommes-nous en face de construction de nouvelle idéologie religieuse, qui n'intègre point la diversité sociale et religieuse du pays, et pour quelle fin ?

Ces interrogations ouvrent le champ à d'autres investigations pour mieux comprendre cette uniformisation des rapports à la divinité que nous observons au quotidien.

Références bibliographiques

ABOUDRAR, Bruno Nassim, *Comment le voile est devenu musulman*, Paris, Flammarion, 2014, 263 p.

ADELKHAH, Fariba, *La révolution sous le voile. Femmes islamiques d'Iran*, Paris, Karthala, 1991, 280 p.

Al-SAJI, Alia, « Voiles racialisés : la femme musulmane dans les imaginaires occidentaux », *Les Ateliers de l'éthique/Ethics Forums*, vol.3, n°2, 2008, pp. 39-55.

ALIO, Mahaman, « L'Islam et la femme dans l'espace public au Niger », *Afrique et développement*, Vol. XXXIV, n° 3 & 4, 2009, pp. 111–128. [En ligne, consulté le 26 novembre 2018-https://www.google.ml/search?sourceid=chrome&ie=UTF-8&q=Alio+Mahamane%2C+l'islam+et+la+femme+dans+l'espace+public+au+Niger&gws_rd=ssl]

ASCHA, Ghassan, *Du statut inférieur de la femme en islam*, Paris, L'Harmattan, 1989, 238 p.

BAILLEUL, Charles, *Dictionnaire Bambara-Français*, Bamako, Donniya, 2007, 476 p.

BAZIN, Jean, « L'anthropologie en question : altérité ou différence ? », in Y. Michaud (éd.), *Qu'est-ce que la société ?*, Paris, Odile Jacob, 2000, pp. 78-88 [Université de tous les savoirs, Conférence du 5 avril 2000 au CNAM].

BOURDIEU, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998, 177 p.

BOUZAR, Dounia et KADA, Saïda, *L'une voilée, l'autre pas. Le témoignage de deux musulmanes françaises*, Paris, Albin Michel, 2003, 213 p.

BULLOCK, Katherine, *Repenser la femme musulmane et le port du voile. Défier les stéréotypes historiques et modernes*, Paris, L'Harmattan, Février 2017, 74 p.

CAMARA, Soumaïla, « Réislamisation et services publics au Mali : le cas des universités de Bamako », mémoire de Master de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, sous la direction de Jean-Paul Colleyn et Gilles Holder, Paris, 2016, 126 p.

CHAMOUN, Mounir, « Par le voile islamique, que soustraire au regard ? », *Adolescence*, vol. 3, n° 49, 2004, pp. 543-551.

CHEBEL, Malek, *Manifeste pour un islam des lumières. 27 propositions pour réformer l'islam*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2010, 215 p. [1^{ère} éd. 2004].

CHEBEL, Malek, « La Femme en Islam », in E. Martini (dir.), *La Femme. Ce qu'en disent les religions*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier, 2002, pp.73-91.

DIAKON, Hirma, « L'esclavage à Tombouctou », in N. Keita (dir.), *L'esclavage au Mali*, Paris, Harmattan, 2012, pp. 77-104.

DUBOIS, Jean-Pierre et EL YAZAMI, Driss, « Hidjab, liberté et laïcité », in C. Nordmann (dir.), *Le Foulard islamique en questions*, Paris, Editions Amsterdam, 2004, pp. 142-150.

FILLIOZAT, Vasundhara, « La femme en Inde », in E. Martini (dir.), *La Femme. Ce qu'en disent les religions*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier, 2002, pp. 93-113.

FONTAN, Arlette, « La femme et les religions », in E. Martini (dir.), *La Femme. Ce qu'en disent les religions*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier, 2002, pp. 13-26.

GASPARD, Françoise et KHOSROKHAVAR, Farhad, *Le Foulard et la République*, Paris, La Découverte, 1995, 213 p.

GOFFMAN, Ervin, *La présentation de soi. La mise en scène de la vie quotidienne I*, Paris, Le Seuil [Collection « Le sens commun »], 1973, 256 p.

GÖLE, Nilüfer, *Musulmanes et modernes, voile et civilisation en Turquie*, Paris, La Découverte, 1993, 167 p.

GOMEZ-Perez, Muriel et MADORE, Frédérick, « Prêcheurs (ses) musulman(e)s et stratégies de communication au Burkina Faso depuis 1990 : des processus différenciés de conversion interne », *Théologiques*, vol. 21, n° 2, 2013, pp. 121-157. [En ligne, consulté le 26 novembre 2018 – [https://www.google.ml/search?sourceid=chrome&ie=UTF-8&q=GOMEZ-Perez%2C+Muriel+et+MADORE%2C+Fr%C3%A9d%C3%A9rick%2C+%C2%AB+Pr%C3%A4cheurs+\(ses\)+musulman\(e\)s+et+strat%C3%A9gies+de+communication+au+Burkina+Faso+depuis+1990+%3A+des+processus+diff%C3%A9renti%C3%A9s+de+conversion+interne+%C2%BB%2C+Th%C3%A9ologiques%2C&gws_rd=ssl](https://www.google.ml/search?sourceid=chrome&ie=UTF-8&q=GOMEZ-Perez%2C+Muriel+et+MADORE%2C+Fr%C3%A9d%C3%A9rick%2C+%C2%AB+Pr%C3%A4cheurs+(ses)+musulman(e)s+et+strat%C3%A9gies+de+communication+au+Burkina+Faso+depuis+1990+%3A+des+processus+diff%C3%A9renti%C3%A9s+de+conversion+interne+%C2%BB%2C+Th%C3%A9ologiques%2C&gws_rd=ssl)]

HADDAD, Philippe, « La femme dans le Judaïsme », in E. Martini (dir.), *La Femme. Ce qu'en disent les religions*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier, 2002, pp. 29-49.

HARAKAT, Ahmed, *Le Saint Coran (Traduction du sens de ses versets)* Dar El-Kikr, Beyrouth, 2004, 1504 p.

HARKAT, Ahmed, *Essai de traduction du Coran*, Beyrouth, Dar El-Kikr, Beyrouth, 2000, 886 p.

HOLDER, Gilles, « Chérif Ousmane Madani Haïdara et l'association islamique Ançar Dine. Un réformisme malien en quête d'autonomie », *Cahiers d'études africaines* III (2-3), 206- 207, 2012, pp. 389-425.

HOLDER, Gilles, « Les Ançars de la République : la Bay'a au prisme de la laïcité malienne » in G. Holder et M. Sow (dir.), *L'Afrique des laïcités. Etat, religion et pouvoirs au Sud du Sahara*, Bamako-Paris, Editions Tombouctou-IRD Editions, 2013a, pp. 277-290.

HOLDER, Gilles, « « Un pays musulman en quête d'État-nation », in P. Gonin, N. Kotlok & M.-A. Pérouse de Montclos (dir.), *La tragédie malienne*, Paris, Vendémiaire, 2013b pp. 135-160 + notes pp. 309-315.

HOLDER, Gilles, « “Salutation, c'est la salutation des gens à l'endroit de Ousmane Haïdara”, ou la raison populaire d'une louange islamique », in S. Andrieu et E. Olivier (dir.), *Création musicale et imaginaires de la mondialisation*, Paris, Hermann, 2017, pp. 89-108.

JONCKERS, Danielle, « Association islamique et démocratie participative au Mali », in A. Bozzo et P.J. Luizard (dir.), *Les sociétés civiles dans le monde musulman*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 227-248.

KHAOULA, Matri, « Port du voile : représentations et pratiques du corps chez les femmes tunisiennes », thèse en sociologie, Université Descartes Paris V et Université Tunis I, sous la direction de Kerrou, Mohamed et Denieul, Pierre-Noël, 2014, 427 p. [En ligne, consulté le 21 novembre 2018 – http://thesesenligne.parisdescartes.fr/Rechercher-une-these/thesedetail?id_these=655]

KEITA, Naffet, « Du visible à l'invisible : Femmes en question au Mali : tradition, évolution ou répétition », in P. MBOW (dir.), *Hommes et femmes entre sphères publique et privée*, Dakar, CODESRIA, 2005, pp. 81-116.

KEITA, Naffet, « Les Forces religieuses musulmanes et le débat politique dans une République laïque : l'exemple du Mali », in G. Holder et M. Sow (dir.), *L'Afrique des laïcités. Etat, religion et pouvoirs au Sud du Sahara*, Bamako- Paris, Editions Tombouctou - IRD Editions, 2013, pp. 352-366.

KEITA, Naffet, « Mass médias et figures du religieux islamique au Mali : entre négociation et appropriation de l'espace public », *Afrique et développement*, Vol. XXXVI, No.1, 2011, pp. 97-118. [En ligne, consulté le 21 novembre 2018 <https://www.ajol.info/index.php/ad/article/view/74096/64757>]

KONARE, Dougoukolo Alpha Oumar, « Fonctions de l'investissement religieux : étude sur une population musulmane malienne, thèse en psychologie, Université Paris Descartes, sous la direction de Marie Rose Moro, Paris, 2013, 271p.

LAMBIN, Rosine, « Paul et le voile des femmes », *Clio, Femmes, Genre, Histoire* n° 2, Dossier « Femmes et religions », pp. 1-15, 1995. [En ligne, consulté le 21 novembre 2018 – <https://journals.openedition.org/clio/488>]

LAUNAY, Robert et SOARES, Benjamin, « La formation d'une "sphère islamique" en Afrique Occidentale Française (1895-1958) », in G. Holder (éd.), *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala, 2009, pp. 63-100.

LA VOIE, Marie-Anne, « Etude des pratiques entourant le port du voile à la mode chez les musulmanes montréalaises issues de la seconde génération d'immigration », mémoire de maîtrise de l'Université du Québec à Montréal, sous la direction de Jacques Pierre, Montréal, 2014, 211 p. [En ligne, consulté le 28/11/2018- https://www.google.ml/search?sourceid=chrome&ie=UTF-8&q=Marie+Anne+lavoie%2C+Etudes+des+pratiques+entourant+le+port+du+voile&gws_rd=ssl]

MAGASSA, Hamidou, « Dieu et Etat de Droit au Mali : Droits à l'homme, Droit de l'Homme et Droits de Dieu », in G. Holder et M. Sow (dir.), *L'Afrique des laïcités. Etat, religion et pouvoirs au Sud du Sahara*, Bamako-Paris, Editions Tombouctou – IRD Editions, 2013, pp. 65-73.

MAGNIN, André et CISSE, Youssef Tata, (dir.), *Seydou Keita*, Zurich-Berlin- New York, Scalo Editions, 1997, 287 p.

MERVIN, Sabrina et PRUNHUBER, Carol, *Femmes : les grands mythes féminins à travers le monde*, Paris, Hermé, 1990, [1^{ère} éd. 1987], 239 p.

MERNISSI, Fatima, *Le Harem politique. Le Prophète et les femmes*, Paris, Albin Michel, 1987.

MINCES, Juliette, *Le Coran et les femmes*, Paris, Hachette, 1997, 183 p.

OLIVIER, Emmanuelle et DJEBBARI, Elina, « Des "religions du terroir" » à l'islam et vice versa : politiques culturelles et pratiques artistiques croisées », in J. Brunet-Jailly, J. Charmes, et D. Konate (dir.), *Le Mali contemporain*, Bamako-Paris, Editions Tombouctou-IRD Editions, 2014, pp. 333-363.

PARMENTIER, Élisabeth, « La Femme dans le Christianisme », in E. Martini (dir.), *La Femme. Ce qu'en disent les religions*, Ivry-sur-Seine, Les Editions de l'Atelier, 2002, pp. 51-71.

PAILLE, Pierre et MUCCHIELLI, Alex, *L'Analyse qualitative en sciences sociales et humaines*, Paris, Armand Colin, 2016, 30 p.

RAMADAN, Tariq, *Mon intime conviction*, France, Archipoche, 2015, 211 p.

RIHDA, Mohammad Rachid, *Nidā' lil ġins al latif, Damas, Al mak-tab al islāmi*, in G. Ascha, *Du statut inférieur de la femme en islam*, Paris, L'Harmattan, 1989, p 48.

SANANKOUA, Bintou et BRENNER, Louis (dir.), *L'Enseignement islamique au Mali*, Bamako, Jamana, 1991, 151 p.

SEGOND, Louis, *La Bible*, 1910, Ancien Testament (Livres, 1-39). [En ligne, consulté le 27 Décembre 2018-
<https://www.google.ml/search?q=bible+louis+segond+pdf&sa=X&ved=2ahUKEwjPy9aOx8LfAhURQBoKHXS-BkwQ1QIoAXoECAEQAg&biw=1366&bih=667>]

SOW, Fatou, « Penser les femmes et l'islam en Afrique : une approche féministe », in C. Chanson-Jabeur et O. Goerg (éds.), « *Mama Africa* ». *Mélanges offerts à Catherine Coquery-Vidrovitch*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 335-357.

SOW, Moussa, « La laïcité à l'épreuve du Prêche : Imaginaires et Pratiques autour du prêche et des prédicateurs au Mali », in G. Holder et M. Sow (dir.), *L'Afrique des laïcités. Etat, religion et pouvoirs au Sud du Sahara*, Bamako-Paris, Editions Tombouctou-IRD Editions, 2013, pp. 263-276.

TRIAUD, Jean-Louis « Bamako la ville aux deux cents mosquées ou la victoire du « secteur » informel islamique », in : *Islam et sociétés au Sud du Sahara*, 2, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1988, pp. 166-177.

URVOY, Marie-Thérèse, « La morale conjugale dans l'islam », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 3, n° 240, 2006, pp. 9-34. [En ligne, consulté le 21 novembre 2018 – <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2006-3-page-9.htm>]

WEIBEL, Nadine B., *Par-delà le voile. Femmes d'islam en Europe*, Bruxelles, Editions Complexe, 2000, 214 p.

WINKIN, Yves, « La notion de rituel chez Goffman. De la cérémonie à la séquence », *Hermès, La Revue*, vol. 3, n° 43, 2005, pp. 69-76.

ZEMMOUR, Zine-Eddine, « Jeune fille, famille et virginité. Approche anthropologique de la tradition », *Confluences Méditerranée*, vol. 2, n° 41 Printemps, 2002, pp. 65-76.

Articles de presse et littérature grise

Anonyme, « Abou Dawoud », *l'encyclopédie libre*, du 29 décembre 2018. [En ligne, consulté le 29/12/2018 – https://fr.wikipedia.org/wiki/Abou_Dawoud]

Anonyme, « Affaire du voile islamique en France », *l'encyclopédie libre*, du 5 décembre 2018. [En ligne, consulté le 08/12/2018 – https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaires_du_voile_islamique_en_France]

Anonyme, « Le hijab, accessoire de mode, fait débat parmi les femmes musulmanes », *oumma.com* du 04 Mai 2017. [En ligne, consulté le 13/12/ 2018 – <https://oumma.com/hijab-accessoire-de-mode-debat-parmi-femmes-musulmanes/>].

Anonyme, « Niger : le port du voile intégral interdit », *Actualités, Contributions, Société*, du 31 juillet 2015. [En ligne, consulté le 01/12/ 2018 – <http://www.tamtaminfo.com/niger-le-port-du-voile-integral-interdit/>].

Anonyme, « Scoutisme », *wikipédia.org*, du 20 décembre 2018. [En ligne, consulté le 25/12 2018 – <https://fr.wikipedia.org/wiki/Scoutisme>]

Anonyme, « Sumayyat bint Khayyat », *l'encyclopédie libre*, du 28 Août 2018. [En ligne, consulté le 25/12/2018 – https://fr.wikipedia.org/wiki/Sumayyah_bint_Khayyat]

BA, Selly, « Note de recherche sur : jeunesse, engagement religieux, radicalisme et migration au Sénégal », *Mouvement Citoyen*, Août 2016. [En ligne, consulté le 28 novembre 2018 – https://www.google.ml/search?sourceid=chrome&ie=UTF-8&q=BA%2C+Selly%2C+%C2%AB+Note+de+recherche+sur+%3A+jeunesse%2C+engagement+religieux%2C+radicalisme+et+migration+au+S%C3%A9n%C3%A9gal+%C2%BB%2C+Mouvement+Citoyen%2C+Ao%C3%BBt+2016&gws_rd=ssl]

BENCHEIKH, Ghaleb, « L'islam et le statut de la femme », *L'Humanité* du 12 novembre 2004. [En ligne, consulté le 21/11/ 2018 – <https://www.humanite.fr/node/315638>]

BERNARD, Claire, MESPLE-SOMPS, Sandrine et SPIELVOGEL, Gilles, « Taille des villes et spécialisations économiques au Mali », novembre 2011, version préliminaire. [En ligne,

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwjK0fW55OXeAhWQ_aQKHUOrDRkQFjAAegQIBRAC&url=http%3A%2F%2Fwww.dial.ird.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F54495%2F418133%2Fversion%2F1%2Ffile%2FClaire%252C%2BSandrine%2Bet%2BGilles%2B-%2BTaille%2Bdes%2Bvilles%2Bet%2Bsp%25C3%25A9cialisations%2B%25C3%25A9conomiques%2Bau%2BMali%252C%2Bune%2Banalyse%2Bsur.pdf&usg=AOvVaw2tIc5Ti08AVA822L9pZ7qM

CODE, « Le port du voile à l'école », Rapport de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), Belgique, septembre 2007, 10 p. [En ligne, consulté le 19 décembre 2018 – https://www.lacode.be/IMG/pdf/port_voile_ecole.pdf]

DASSA, Marie-Hélène, « La notion de “voile” dans le Coran », *Oumma.com*, 24 avril 2016. [En ligne, consulté le 21/11/2018 – <https://oumma.com/la-notion-de-voile-dans-le-coran-2/>]

DIARRA, Souleymane, « Chièdièman chiyoro nongonlé », février 2018 [En ligne, consulté le 23/12/2018 – <https://www.youtube.com/watch?v=gxhRam2Guvs>].

FORSON, Viviane, « Sénégal : haro sur le voile intégral », *Le Point Afrique* du 18 novembre 2015. [En ligne, consulté le 20/11/ 2018 – http://afrique.lepoint.fr/actualites/senegal-haro-sur-le-voile-integral-18-11-2015-1982668_2365.php]

FREY, Gabriela, « femmes et bouddhisme », dans le cadre des conférences « Femmes et féminismes dans les religions et les courants de pensée », organisées par l'association FHEDLES, Paris, décembre 2013, 12p. [En ligne, consulté le 29 décembre 2018 – <http://fhedles.fr/wp-content/uploads/Femmes-dans-le-Bouddhisme-GRF.pdf>]

JEFFREY, Denis (dir.), *Laïcité et signes religieux à l'école*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 202 p. [En ligne, consulté le 08 décembre 2018- https://www.google.ml/search?sourceid=chrome&ie=UTF-8&q=Denis+Jeffrey%2C+laicit%C3%A9+et+signes+religieux+%C3%A0+l'%C3%A9cole&gws_rd=ssl]

KHAMIRA, Olfa, « Quand les fashionistas réinventent le hijab », *Maghreb* du 18/12/2013. [En ligne, consulté le 13 décembre 2018 – https://www.huffpostmaghreb.com/2013/12/18/hijab-mode_n_4466838.html].

KHAN, Chaudhry Muhammad Zafrulla, *La femme en islam*, Islamabad, Islam International Publication Limited, 2013, 40 p. [En ligne, consulté le 21/11/2018 – <http://www.ahmadiyya.ci/webroot/images/galerie/livre/56.pdf>]

LIEEMA, « Statuts et règlements intérieurs 2014-2016 », Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali – LIEEMA, Bamako, 2014, 17 p. [En ligne, consulté le 21/11/2018 – <http://www.lieema.com/wp-content/uploads/2017/02/Statut-et-Règléments-interieurs-2016-2018.pdf>]

MALONGTE, Alice Grace, « Port du foulard Africain : entre modernité et tradition », *Monwaih.com* du 12/07/2017. [En ligne, consulté le 04 décembre 2018 – <https://monwaih.com/port-foulard-africain-entre-modernite-tradition/>]

TABLES DES MATIERES

Introduction.....	1
PREMIERE PARTIE : Cadre théorique et méthodologique...	5
Chapitre I – Cadre théorique.....	6
I.1. Revue de la littérature.....	6
I.2. Eléments de définition des termes se référant au « voile » en islam, en arabe et en <i>bamanankan</i>	13
I.2.1. Les termes en arabe.....	14
I.2.1.1. Le <i>hijab</i> qui occulte.....	14
I.2.1.2. Le <i>Jilbâb</i> qui recouvre.....	14
I.2.1.3. Le <i>Niqab</i> qui masque.....	15
I.2.2. Les termes en <i>bamanankan</i>	15
I.2.2.1. <i>Ka suturafini ta</i> : « prendre l’habit du <i>sutura</i> ».....	15
I.2.2.2. <i>Ka disa biri</i> : « se couvrir du foulard ».....	15
I.2.2.3. <i>Ka burumusi don</i> : « porter le burnous ».....	16
I.2.2.4. <i>Ka hijabu don</i> : « porter le <i>hijab</i> ».....	16
I.2.2.5. <i>Ka nièda tugu</i> , « fermer le visage ».....	16
I.3. Problématique.....	17
I.4. Hypothèses de recherche.....	19
Chapitre II – Méthodologie.....	20
II.1. Choix du sujet et démarches adoptées.....	20
II.2. L’enquête de terrain.....	21
II.2.1. Choix des informateurs.....	21
II.2.2. Déroulement des entretiens.....	21
II.2.3. Difficultés rencontrées sur le terrain.....	25

II.3. Présentation du milieu d'étude.....	26
II.3.1. Quelques repères géographiques et démographiques.....	26
II.3.2. Les associations religieuses.....	27
II.3.3. Identification des terrains d'enquête.....	28
DEXUIEME PARTIE : perceptions et représentations des femmes du point de vue des religions.....	30
Chapitre III – La femme au regard des religions du Livre.....	31
III.1. La femme dans le judaïsme.....	31
III.1.1. La double conception de la femme dans le judaïsme.....	31
III.1.2. La question du voile dans le judaïsme.....	32
III.2. La femme dans le christianisme.....	33
III.2.1. La prééminence de l'homme sur la femme.....	33
III.2.2. La femme tentatrice ?	34
III.3. L'islam et la condition féminine.....	34
Chapitre IV– La femme dans d'autres civilisations et religions.....	38
Chapitre V – Aux origines du port du voile.....	42
V.1. L'institution sociale du port du voile.....	42
V.2. Le voile d'après le Coran et les traditions musulmanes.....	44
V.3. Les critères et Fonctions du voile.....	46
V.3.1. Les critères à respecter	46
V.3.2. Les Fonctions du voile	47
TROISIEME PARTIE : vers la construction d'une nouvelle identité féminine musulmane..	48
Chapitre VI – L'habillement des femmes dans l'espace public islamique.....	49
VI.1. A l'Image des Photothèques de Malick Sidibé et de Seydou Keita.....	50
VI.2. L'influence des prêches sur les places publiques et radiophoniques.....	56

VI.2.1. Chérif Ousmane Madani Haïdara et Cheick Oumar Seydou Coulibaly (Farouk) : deux formes de guidances spirituelles.....	57
VI.2.1.1.Chérif Ousmane Madani Haïdara, une réislamisation par le voile ?.....	57
VI.2.1.2. Farouk, le guide spirituel qui a donné « le <i>suturafini</i> à la femme musulmane »..	59
VI.2.2. Influence des prêches radiophoniques dans la prise du voile.....	63
VI.2.2.1 Trajectoire d'une porteuse de voile intégral.....	64
Chapitre VII – Les divers usages et représentations du voile.....	68
VII.1. Le port du voile, un modèle islamique promu par les associations musulmanes.....	68
VII.2. Le voile, une protection pour la femme ?.....	72
VII.2.1. Le voile, un moyen d'éducation de l'enfant et de l'adolescente.....	72
VII.2.2. Porter le voile, un choix assumé.....	76
VII.2.3. Le port du voile, une protection contre « les mauvais esprits ».....	80
VII.2.4. Se couvrir, pour avoir une peau plus belle.....	82
VII.2.5. Lorsque l'habit fait le moine.....	83
VII.2.6. « Voile ou pas, on est musulmane ».....	85
VII.2.7. Le port du voile pendant le mois de Ramadan.....	88
VII.2.8. Le port du voile intégral : un comportement extrémiste ?.....	90
VII.3. Le hijab et le Mariage.....	95
VII.3.1. Voile pour Dieu ou voile pour l'homme ?.....	95
VII.3.2. Se choisir une femme voilée.....	98
VII.4. Le voile à Bamako : une question de mode ou de croyance religieuse ?.....	100
Conclusion :	105
Références bibliographiques.....	110

Tables des matières.....	118
Annexes.....	I

ANNEXE 1

GUIDE D'ENTRETIEN ELABORE POUR L'ENQUETE DE TERRAIN

I/Guide d'entretien adressé aux imams, prêcheurs et oulémas à propos du port du voile

I.1/ Identification

Nom et Prénom :

Lieu de résidence :

Lieu d'enquête :

Age et Situation matrimoniale :

Sexe :

Travail exercé :

Structure :

Nombre d'année d'expérience :

I.2/ Définition

A/ Signification du voile en islam

B/ Les différents types de voile en islam

C/ Les noms donné au port du voile dans la langue vernaculaire

I.3/ La question du voile selon les textes en islam

D/ Les sources en islam qui précisent la question du voile (Coran, hadith, sharî'a)

E/ Description du voile que les femmes doivent porter

F/ La possibilité que la forme du voile soit définie en fonction des habitudes locales ou des recommandations de tel ou tel leader religieux

G/ L'habillement des hommes en islam

H/ Port du voile : conviction ou imposition ?

I.4/ Evolution du port du voile au Mali

I/ Raisons qui justifient l'adoption du voile par nombre de femmes musulmanes à Bamako

J/ Perception sur les non porteuses de voile

K/ La place du voile dans la pratique de l'islam chez la femme musulmane

L/ Le port du voile, un marqueur d'identification de la femme arabe et ou de la femme musulmane en générale

II/ Guide d'entretien adressé aux associations et établissements d'enseignement islamiques féminins

II.1/ Identification

Nom et Prénom :

Lieu de résidence :

Lieu d'enquête :

Situation matrimoniale :

Sexe :

Travail exercé :

Structure :

II.2/ Informations sur les porteuses de voile au sein de l'association ou de l'établissement d'enseignement en question

A/ Trajectoire par rapport à la prise du voile

B/ Motivation à adhérer à l'école ou l'association islamique en question

C/ Les attentes

II.3/ Informations sur l'association ou l'établissement d'enseignement islamique féminin

D/ Année de création de l'association (ou école) ; financement

E/ Les objectifs à atteindre

F/ Les activités menées au sein de l'association

II.4/ Ce que dit l'islam sur le port du voile

G/ Le pourquoi du port du voile en islam

H/ Spécificité dans la manière de porter le voile en islam

I / Voile par conviction ou imposition ? J/ Perception sur l'habillement de la femme

III/ Guide d'entretien adressé aux porteuses de voile

III.1/ Identification

Nom et Prénom :

Age :

Lieu de résidence :

Lieu d'enquête :

Situation matrimoniale :

Travail exercé :

III.2/ Définition

A/ La définition du voile en islam

B/ Différents types de voile en islam

C/ Les parties du corps à couvrir

D/ Les noms donnés au port du voile dans la langue vernaculaire

III.3/ Raisons qui justifient le port du voile

E/ Le pourquoi du port du voile en islam

F/ Contexte dans lequel le voile fut recommandé aux croyantes

G/ L'âge de la prise du voile

H/ Les changements opérés dans la vie sociale, familiale, de couple, personnelle après la prise du voile

I/ Les sentiments ressentis en tant que musulmane voilée

J/ La place du voile dans la pratique de l'islam chez la femme musulmane

K/ Les sources islamiques (Coran, hadith) qui parlent du voile

L/ Spécificités par rapport à la couleur, la forme, la façon dont le voile est porté

M/ La différence entre le voile porté à la maison et celui du dehors

N/ Le voile, un choix pour toute la vie

III.4/ Relations entre les femmes porteuses de voile et celles qui ne le portent pas

O/ Rapports avec les femmes non voilées

P/ Regard sur les femmes non voilées

Q/ Les difficultés quotidiennes majeures rencontrées après la prise du voile

III.5/ Rôle et statut de la femme

R/ Représentation de la femme

S/ Son rôle dans la société, la famille, la belle-famille, le foyer

T/ Les responsabilités sociales, économiques, politiques, morales etc., d'une porteuse de voile

U/ Rapports avec les hommes hors du cercle familial

IV/ Questionnaires adressé aux non porteuses de voile

IV.1/ Identification

Nom et Prénom

Age :

Lieu de résidence :

Lieu d'enquête :

Situation matrimoniale

Sexe :

Travail exercé :

IV.2/ Questions

1/ Pourquoi le port du voile selon vous ?

2/ Quelle est votre perception là-dessus ?

3/ Pourquoi ne portez-vous pas le voile ?

4/ Quel regard avez-vous sur les porteuses de voile ?

5/ Quelle est votre relation avec celles qui portent le voile ?

6/ Est-ce qu'il y a des jours où vous portez le voile ? Si oui, pourquoi ?, Si non, pourquoi ?

7/ Avez-vous l'intention de prendre un jour le voile ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

V/Questionnaire adressé aux hommes (mariés ou non) sur le port du voile

V.1/ Identification

Nom et Prénom

Age :

Lieu de résidence :

Lieu d'enquête :

Situation matrimoniale :

Sexe :

Travail exercé :

V.2/ Questions

1/Pourquoi certaines femmes musulmanes portent-elles le voile selon vous ?

2/Quelle est votre perception sur les porteuses de voile ?

3/Qu'est-ce qui explique le fait que les femmes portent de plus en plus le voile à Bamako ? Est-ce que c'est général au Mali ?

4/Quel effet cela vous fait lorsque vous voyez une porteuse de voile ?

5/ Est-ce que cela vous fait le même effet lorsque vous voyez une femme qui ne porte pas de voile?

6/ La femme doit-elle choisir de porter le voile ou doit-elle le porter suite à l'exigence d'un homme (père ou mari) ?

7/ Si vous avez une femme, l'obligerez-vous à porter le voile ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

ANNEXE 2

TEXTES DE QUELQUES ENTRETIENS RECUEILLIS SUR LE TERRAIN

Entretien 1 : avec un enseignant en arabe, qui est imam également.

Nom et Prénom : I. T.

Age et situation matrimoniale : 36 ans, marié.

Profession : enseignant en arabe

Lieu de résidence : yirimadjo zerni

Lieu d'enquête : lycée Madala Kouma.

Date : 22/02/2018

Entretien en langue *bamanan*, traduit en français.

Entretien

N.K : bonjour Monsieur,

I.T : bonjour,

N.K : comme je vous l'avais dit la dernière fois, je suis une étudiante qui fait son mémoire de master sur le port du voile. Donc, j'aimerais savoir ce que signifie ce voile du point de vue religieux, et votre perception là-dessus.

I.T : Dieu merci (*Alhamdoulilah*),

N.K : tout d'abord, vous vous présentez, nom, prénom, âge, situation matrimoniale, lieu de résidence, profession.

I.T : je m'appelle I.T., je suis enseignant en arabe et imam à yirimadjo zerni, c'est dans ce même quartier où j'habite, j'ai 36ans, je suis marié.

N.K : bien, ma première question est de savoir, pourquoi les femmes portent le voile selon vous ?

I.T : pourquoi les femmes prennent le *sutura* ?

N.K : oui,

I T : parce qu'avant même qu'on arrive du côté de la religion, notre dignité (*danbe*) même le recommande, notre noblesse (*horonya*) le recommande, et l'islam vient consolider (*sabati*) cette dignité et cette noblesse. On dit en *bamanankan*, qu'une personne, même si tu n'es pas musulman que tu sois noble. Parce que l'islam est venu trouver que la noblesse et la dignité permettaient que les femmes ne peuvent pas sortir sans se *sutura* (se voiler). Elles ne se voilaient pas comme l'islam l'a recommandé mais, elles avaient un *sutura* qui leur permettait de ne pas montrer leurs poitrines au dehors, ou même si les cheveux n'étaient pas complètement voilés, tu verras qu'elles attachaient des foulards de tête pour que tous les cheveux ne soient pas vus par les hommes d'autrui, parce que cela était un signe de mauvaise éducation, surtout pour les femmes mariées. Même avant qu'elle ne se marie, si une fille devenait majeure (*baliku*) dans nos coutumes (*làada*), elle attachait un foulard de tête, elle ne pouvait plus sortir habillée de vêtement qui découvre le dos et la poitrine, ça c'était avant que les idées des blancs (tubabu ou bien nazara) nous viennent à l'esprit. Si, on voyait ce genre d'habillement seulement, on disait que la personne n'était pas bien éduquée, parce que ce n'était pas digne de notre pays, notre dignité, c'est le *sutura*. Donc l'islam est venu pour consolider tous cela, pour que les hommes n'abusent pas des femmes. C'est pour cela le Coran dit au prophète Mohammad (PSL) dans la sourate les Coalisés, de dire à ses femmes, à ses filles et à toutes les autres croyantes, que si elles sortent au dehors, qu'elles prennent un voile pour couvrir tout leur corps.

N.K : oui je comprends,

A.T : c'était pour que les hommes ne les cause pas du tort, parce que si la femme n'est pas *sutura*, elle peut être l'objet de tentation pour un homme. Il peut arriver que ce dernier réussisse à lui convaincre d'accepter, il peut arriver aussi que malgré tous ses efforts, il ne parvienne pas à avoir la femme, donc, il peut lui jeter un mauvais sort. Mais qu'est ce qui a amené tous cela [à la femme] ? C'est son apparence, son comportement et le fait qu'elle n'est pas *sutura* (voiler). La femme gagne en respect quand elle est *sutura*, et elle est protégée aussi. C'est pour cela, si tu vois aujourd'hui, on parle de violence, les hommes violent les femmes, mais très généralement, tu trouveras que la personne qui a été violée la bien cherché. Tu ne peux pas échapper à tous les hommes qui te voient mal habillés. Si tu passes devant Drissa, Madou, Bourama, tu ne pourras pas passer facilement devant Chacka, parce que lui, fera tout pour t'avoir. Mais si tu étais sortie avec ton *sutura*, ils vont directement de céder le passage, certains vont même dire : eh, celle-là est wahhabite, laissez-la. Même si on te considère comme wahhabite, l'essentiel est que tu as été épargné. Donc, c'est cela la raison.

N.K : mais il existe combien types de *sutura* en islam ?

A.T : en réalité, il n y a pas un vêtement spécifique en islam, qui doit être porté, parce que dans la sourate les Coalisés, le Coran dit que si la femme sorte qu'elle couvre tout son corps, dans la sourate *Nour*, Dieu a dit aux croyantes de prendre des habits qui couvre la tête, le cou, la poitrine, jusqu'aux pieds. C'est à la femme même de voir l'habit qu'elle peut porter et qui répond à tous ces critères, afin qu'elle n'attire pas les hommes d'autrui. Mais les savants d'aujourd'hui, ont vu que le *sutura* le plus complet est..., parce qu'il y a des catégories de *sutura*, parce qu'il y a des habits qui serrent la femme, mais il y a d'autres qui sont amples, mais si ça peut toujours être ample, c'est ce qui est le plus recherché. Parce qu'au temps du prophète, ce qui était porté, était vraiment ample. Raison pour laquelle les savants ont vu que tous ce que tu peux prendre comme hijab est bien, mais ce qui est plus *sutura* que les autres, en matière de couleur, est le noir. Parce que ça résiste aux poussières et les femmes du Prophète portaient le noir. Les savants ont dit que, premièrement le noir protège beaucoup, deuxièmement les gens le dégoûte, et troisièmement, c'est une protection complète par rapport aux autres couleurs. D'autant plus que quelque chose qui est en-dessous du noir est difficile à voir.

Mais aujourd'hui, les ennemis de l'islam commencent à teinter le noir avec des parures, jusqu'à ce que, le porter et ne pas le porter revient à la même chose. Il y a des femmes qui courent vers ces vêtements-là qui sont appelés hijab, alors que ce sont des hijab pleins d'ornements, ou bien c'est serré d'une certaine façon, ou bien c'est fait en coupé décalé, alors que cela permet aux hommes d'être attiré par les femmes. Mais s'il y a une couleur noire sans aucun ornement et ample, c'est celle-là qui est pour l'islam. Porter le noir n'est pas une obligation, mais c'est ce qui est mieux quand même. Le plus important, et ce que Dieu a demandé, est que la femme soit *sutura*, on peut même faire le *sutura* avec nos wax, si cela répond aux critères.

N. K : mais quelle est votre perception sur le port du voile ?

I.T : je pense que la religion ne peut pas amener quelque chose qui est contraire à l'humanité, qui est contraire à la dignité, ne se reste que la femme est protégée des destructeurs, même cela est suffisant pour porter le voile. Même si Dieu et le prophète Mohammad ne l'avaient pas dit, les femmes devaient prendre le voile pour se protéger des destructeurs. Même si tu vois deux femmes ensemble, l'une est voilée, l'autre pas, pour les destructeurs celle qui n'est pas voilée est celle qu'ils aiment, mais en dignité et en noblesse, tu verras que celle qui est

voilée est plus noble que l'autre. Si la femme ne se donne pas de la valeur, les hommes ne lui en donneront pas. La femme doit être quelque chose de fermé pour qu'on sache la valeur, mais si c'est ouvert et que tout le monde le voit, vraiment c'est ce que les amoureux du monde aiment, sinon vraiment ce n'est pas fait pour ça.

N.K : mais qu'est-ce que ça vous fait de voir une femme qui n'est pas *sutura* ?

I.T : en réalité, ça me fait mal, si je le vois ça me fait mal, pas seulement coté religieux, mais je vois qu'elle a perdu sa dignité et sa noblesse, parce que, ce sont les femmes mêmes qui ont fait qu'elles n'ont plus de valeur, la femme est quelque chose de précieux, on non de Dieu, la quatrième sourate du Coran est dédiée aux femmes, à cause du respect et de la protection qui leur sont accordées. Donc la femme est une grande chose qui doit être respectée, et si je vois une femme qui n'est pas *sutura*, moi-même j'ai honte, parce que je vois qu'elle a d'autres pensées différentes de sa dignité, tu trouveras qu'elle aime penser comme les blancs (*nazara*), plus que pour elle-même. Elle a refusé d'être ce qu'elle est, pour envier les autres.

N.K : et celle qui est *sutura* ?

I.T : si je vois une femme qui est *sutura*, je me dis qu'elle est ma sœur, parce que je me dis qu'elle a sa dignité et sa noblesse, Dieu merci, elle n'a rien à envier chez les autres et Dieu merci, elle tient à cœur sa religion. Donc c'est une personne qui a droit au respect.

N.K : mais la femme doit prendre le *sutura* d'elle-même, ou doit-elle le faire suite à l'exigence d'un homme (père ou mari) ?

A.T : la femme doit prendre le *sutura* d'elle-même, mais comme on le dit en *bamanakan*, qu'un seul doigt ne peut pas prendre un caillou, si elle n'a pas pu le prendre d'elle-même, les parents peuvent lui parler, pour lui faire comprendre que le *sutura* fait partie de sa dignité, surtout en tant que musulmane, ils doivent pouvoir lui dire des belles choses pour lui convaincre, sans lui forcer, pour qu'elle puisse le prendre d'elle-même. Mais c'est bien qu'elle le prend d'elle-même, sinon beaucoup de filles qui partent à l'école, nous les connaissons, par peur des parents, elles portent le hijab, mais une fois qu'elles rentrent dans le taxi, elles l'enlèvent et les mettent dans leur sacs, et font le tour de la ville avec leur habits indécents, et quand il est l'heure de rentrer à la maison, elles portent de nouveau leur hijab. Certaines d'entre elles vont chez leur amies, et mettent les habits de ces dernières pour sortir. Donc, on doit insister sur ces choses-là d'abord. En dehors des parents, le mari aussi peut dire

à sa femme de prendre le *sutura*, sans la forcé, essayer de lui convaincre, jusqu'à ce qu'elle le prend.

N.K : mais j'aimerais savoir aussi, est ce que votre épouse est voilée ? Si oui, elle l'était bien avant votre mariage ou après ?

A.T : Dieu merci, toutes mes deux épouses sont *sutura* et bien avant que je l'ai marient, mais l'une est décédé, elle était venue de l'Arabie saoudite. J'ai aussi aimé la façon dont l'autre porte son *sutura*, c'est pour cela que j'ai choisis elle aussi. Mais je peux prendre aussi une femme qui n'est pas *sutura*, pour lui convaincre petit à petit de le prendre.

N.K : est ce qu'elle doit être obligée de le prendre?

A.T : ah ! Pour son bien tu ne dois pas l'obliger, mais tu commences d'abord avec les conseils, mais si tu vois qu'elle ne veut toujours pas le faire, tu commences à lui boudier pour qu'elle puisse comprendre que c'est pour son bien. Mais ce n'est pas quelque chose qui s'impose du jour au lendemain.

N.K : j'ai compris, merci, je crois que c'est tout. C'était vraiment gentil de votre part.

A.T : merci à vous également, que Dieu facilite le reste, qu'il vous donne une bonne moyenne, que ça soit le début d'une réussite pour vous.

N.K : amen, merci.

Entretien 2 : avec une porteuse de voile au Centre de Santé de Référence(CCRF) de Sogoniko.

Nom et Prénom : K.S.

Age : 30 ans.

Situation matrimoniale : mariée

Profession : Stagiaire de l'Agence pour la Promotion de l'emploi des Jeunes (APEJ), au centre de santé de référence de Sogoniko.

Lieu de résidence : Faladié Sema

Lieu d'enquête : Centre de santé de référence de Sogoniko

Date : le 19 Février 2018

Entretien en langue *bamanan*, traduit en français.

Entretien

N.K: bonjour Madame.

K. S: bonjour.

N.K : comme je vous l'avais dit, je suis Nana Kimbiri, une étudiante qui fait son mémoire de master sur le port du *hijabu* ou *disa* si vous voulez. Donc, j'aimerais bien en savoir davantage sur ce voile que vous portez. C'est la raison pour laquelle je suis venu vous voir.

K.S: ok, c'est compris.

N.K : bien, comme l'écriture est parfois lente, est ce que je peux l'enregistrer ?

K. S : oui.

N.K : ok ! Merci. Votre nom et prénom d'abord.

K.S : je m'appelle K.S.

N.K : vous avez quel âge ?

K.S : 30 ans ?

N.K : vous êtes mariée ?

K.S : oui, je suis mariée.

N.K : ok, vous habitez quel quartier ?

K.S : faladié Sema.

N.K : quelle est votre profession ?

K.S : je n'ai pas encore commencé à travailler, mais je suis ici [au centre de santé de référence de Sogoniko] comme stagiaire de l'APEJ.

N.K : ok, ma première question est de savoir, qu'est-ce que le *hijabu*, selon vous ?

K. S : le *hijabu* pour moi, est ce que la femme doit porter pour se couvrir, se *sutura*, se fermer. Le *hijabu* est une couverture, que tu fermes seulement, est ce que vous avez compris ?

N.K : oui.

K. S : que tout ton corps, y compris le cou et les bras, ne soient pas visible par les hommes d'autrui. C'est fait pour que la femme se couvre pour ne pas attirer les hommes d'autrui.

N.K : il existe combien types de *hijabu* ?

K. S : il existe plusieurs types de *hijabu*, tout vêtement peut être un *hijabu*. On peut le faire avec les burnous qui sont sortis maintenant et qu'on vend au marché comme de ce genre [burnous noir, ample, qui couvre tout le corps], on peut aussi faire le *hijabu* avec nos wax, tu peux le coudre en longue taille, avec de manche longue, tu peux prendre un autre foulard pour couvrir ta tête avec.

N. K : ah ! Donc il n'y a pas un seul vêtement avec lequel on le fait ?

K S : non, il n'y a pas un seul habit dont le nom est désigné, qu'obligatoirement que ça soit celui-là, on peut le faire avec tous les habits mais que ça ne soit pas un habit transparent.

N. K : oui, j'ai compris. Mais pourquoi le *hijabu* se porte ?

K. S : Pourquoi ça se porte ? Comme nous suivons l'islam, c'est Dieu qui a dit que toutes les femmes se couvrent. C'est pour cela que je le fais.

N. K : j'ai compris, mais pourquoi, selon vous, certaines femmes ne le porte pas ?

K. S : ah ! Certaines femmes ne le porte pas, parce que les gens n'ont pas la même compréhension des choses. Certaines femmes ne comprennent pas que c'est Dieu qui l'a dit,

elles pensent que celles qui le font l'ont juste aimé, alors que ce n'est pas cela. Certaines l'aiment d'elles-mêmes, mais pour d'autres, elles l'aiment et le portent pour Dieu aussi.

N. K : ok, j'ai compris. Mais quelles sont les sources en islam comme les versets coraniques ou les hadiths qui parlent du port du *hijabu* ?

K. S : ah ! Moi quand même, je ne suis pas instruite, je ne connais pas grand-chose sur cela. J'ai le Coran, j'y jette un coup d'œil pour lire souvent, mais la sourate que vous demandez, je ne la maîtrise pas.

N. K : oui j'ai compris.

K. S : je n'ai pas fait d'étude en arabe.

N. K : oui, je comprends.

N. K : mais qu'est-ce qui vous a motivé à prendre le voile ?

K. S : j'écoute souvent les prêches, les prédicateurs en parlent et c'est pour cela que je l'ai pris.

N. K : les prédicateurs en parlent souvent ?

K. S : oui.

N.K : donc ce sont les propos des prédicateurs qui ont fait que vous avez pris le *hijabu* ?

K. S : oui, oui.

N. K : mais quels genres d'habits vous portiez auparavant ?

K. S : auparavant, à vrai dire, je ne me fermais pas. Tous les habits que j'aimais je l'ai portais.

N. K : mais en quelle année avez-vous commencé à porter le voile ?

K. S : à peu près 3ans.

N. K : c'était avant votre mariage ou après ?

K. S : c'est après mon mariage que j'ai commencée à porter le *hijabu*.

N. K : que pense votre mari de votre *hijabu* ?

K. S : à vrai dire, mon mari n'a rien dit, mais je pense qu'il ne l'aime pas, mais voilà je le fais et il ne s'impose pas. Mais à le voir, je sais qu'il ne l'aime pas.

N. K : il ne l'aime pas ?

K. S : non.

N. K : j'ai compris. Mais après la prise du voile, quel changement s'est opéré dans votre vie ?

K. S : après la prise du *hijabu*, il y a eu beaucoup de changements dans ma vie, parce qu'à l'époque où je ne le portais pas, et que je portais un autre genre d'habit, même étant marié, il y a des hommes qui m'appelaient pour me draguer. Mais depuis que j'ai commencée à porter le *hijabu*, je suis épargnée de tous cela. Je suis protégée des appels des hommes, je suis fermée, c'est le respect seulement qu'on m'accorde.

N. K : j'ai compris. Mais est-ce que la prise du *hijabu* a apporté autres changements dans votre vie ? Que cela soit en famille ou bien au voisinage, quel regard les gens vous portent ? Est-ce que vous avez rencontré des difficultés ?

K. S : non, moi quand même, je n'ai rencontré aucune difficulté, mes amies quand même, du côté de mes amies, elles disent parfois eh! Tu portes ceci, tu portes cela, que je suis en train de me vieillir. J'ai des amies qui me disent ça. Que pourquoi je suis rentré dans ça, que je vais devenir une vieille femme étant jeune. Je l'ai dit que je suis bien comme ça. A part cela, je n'ai rencontré aucune autre difficulté.

N. K : je comprends. Mais quel sentiment vous anime, quand vous portez le *hijabu* ? Qu'est-ce que vous ressentez ?

K. S : si je porte le *hijabu*, je me sens à l'aise, si je ne le porte pas, je deviens d'une certaine façon, je ne peux pas, c'est comme si je ne porte pas d'habit.

N. K : j'ai compris. Mais est-ce qu'il y a des moments de porter le *hijabu* ?

K. S : il y a des moments de le porter, si tu dois sortir.

N. K : ah ! Si tu dois sortir ?

K. S : oui, tout endroit où l'homme d'autrui peut te voir. Si tu es dans ta chambre où tu sais que personne n'entre, tu peux l'enlever. Mais, même dans ta cour souvent les gens entrent pour saluer, dans ta maison les hommes vont rentrer, même dans ma maison je le porte, si je rentre dans ma chambre je l'enlève.

N. K : ok. Mais est-ce que porter le *hijabu* suffit pour être musulmane ?

K. S : pas tout à fait, parce que certaines femmes portent le *hijabu* parce qu'elles sont obligées de le faire, peut être que tu es marié à un homme qui aime le *hijabu*, qui t'oblige à le faire.

Certaines le porte alors qu'elles ne l'aiment pas, mais ce que Dieu demande aux gens de faire, on ne peut pas tout faire. Mais il y a certaines aussi qui aiment le *hijabu* et le portent ; et ces dernières en le portant peuvent appliquer les autres principes de l'islam.

N. K : j'ai compris. Mais est ce qu'il y a une couleur spécifique qui doit être choisie ?

K. S : non, la question de couleur n'a pas été dit, toute couleur que tu veux, tu peux l'acheter, que ça ne soit pas transparent seulement.

N. K : j'ai compris cela. Mais désirez-vous laisser le *hijabu* un jour, ou voulez-vous le porter pour toujours ?

K. S : au nom de Dieu, je prie Dieu pour que je puisse le porter jusqu'à la fin de ma vie.

N. K : ok, mais quels sont vos rapports avec les autres femmes, les femmes qui ne portent pas le *hijabu* ? Que ça soit au lieu de travail, que ça soit dans les cérémonies de mariage, de baptême, les autres lieux de regroupements, quelles sont vos relations avec elles ?

K. S : il n'y a aucun problème dans nos relations, nous sommes comme avant, comme le moment où je ne portais pas le *hijabu*, il y a la même relation entre nous, ça n'a pas changé.

N. K : ok. Mais, quel regard portez-vous sur les femmes qui ne portent pas le *hijabu* ?

K. S : ah ! Les femmes qui ne portent pas le *hijabu*, souvent quand je les vois, ça me fait un peu mal, parce que je me dis pourquoi elles ne se sont pas fermées. Surtout si je vois une avec un pantalon, et un body sauté, avec le ventre au dehors, je me sens mal à l'aise quoi, parce que Dieu ne l'aime pas. Vous avez compris ?

N. K : oui, j'ai compris.

K. S : je me dis que celles-là n'ont pas compris ce que Dieu a dit. Si elles l'avaient compris, elles n'allaient pas s'habiller ainsi.

N. K : mais quels sont vos rapports avec les autres hommes, les hommes qui ne sont pas à l'intérieur de la famille, parce que si j'ai bien compris, d'après les propos de plusieurs personnes et de vos propos, le *hijabu* se porte pour sortir au dehors afin que d'autres hommes ne soient attirés par la femme, sinon, si elle est à l'intérieur de la maison en présence de son mari, de son père, de ses frères, même si elle ne le porte pas, il n'y a pas de problème. Donc, à l'extérieur de la maison, qu'elles sont vos relations avec les autres hommes, en tant que femme voilée ?

K. S : ma relation avec les autres hommes se limite à la salutation, on se salue et on se respecte, c'est ça seulement qui existe entre nous.

N. K : la salutation et le respect ?

K. S : oui.

N. K : vous-même, vous savez qu'on vous respecte ?

K. S : oui. Je sais qu'on me respecte parce que je porte le *hijabu*.

N. K : j'ai compris. J'entends souvent qu'on appelle les porteuses de voile par le terme *burumusi donnaw*, mais qu'est-ce que ça signifie *burumusi* ? Est-ce un terme en *bamanan* ou en arabe ?

K. S : ah, moi quand même je n'ai pas beaucoup d'idées sur ça, moi aussi j'entends dire *burumusi*, je ne sais pas si c'est en *bamanankan*, ou si c'est en arabe.

N. K : j'ai compris. Maintenant ma question porte sur la femme, selon vous, être femme veut dire quoi ?

K. S : si on te dit femme quand même, c'est la patience et savoir accepter. Que tu respectes ton mari, et bien élever tes enfants. Vous avez compris ?

N. K : oui j'ai compris. Mais quel doit être son rôle ? Que ça soit pour le pays, que ça soit pour la famille, quel doit être son rôle à jouer ?

K.S : le rôle que la femme joue doit être dans sa famille, chercher à régner la paix entre tous les membres de la famille.

N.K : quel rôle peut-elle jouer pour son pays ?

K.S : la femme a un grand rôle à jouer dans le progrès du pays. Comme on le dit, si une femme est instruite c'est comme un pays qui est instruit. La femme peut bien éduquer ses enfants, donner de bonnes idées à ses enfants à la maison, même les autres enfants, elle peut, si elle est une bonne femme, elle peut guider les gens sur tous les plans.

N.K : j'ai compris. Entre la femme et son mari, quel doit être son rôle à jouer ?

K.S : la femme doit chercher à connaître les choses que son mari aime, chercher à connaître toutes ces choses-là et les faire, et qu'elle fasse tout pour pouvoir le faire. Tout ce que ton

mari aime tu le fais, tout ce qu'il n'aime pas, tu ne le fais pas, sauf s'il te demande des choses qui peuvent nuire à ta foi, ta croyance en Dieu.

N.K : oui.

K.S : vous avez compris ?

N.K : oui, j'ai compris. Donc, pour conclure, qu'est-ce que vous pouvez dire sur l'importance de porter le *hijabu* ?

K.S : c'est très important de porter le *hijabu*, depuis que j'ai commencé à le porter, je sais tout ce que ça m'a apporté. Je dis à toutes mes sœurs qui ne se couvrent pas, que porter le *hijabu* n'est pas un propos d'une personne, mais c'est une charia de Dieu, de la manière dont Dieu nous a demandé de prier, c'est de cette même manière qu'il a demandé aux femmes de se couvrir. Toutes celles qui ne sont pas fermées, qu'elles cherchent à savoir, pourquoi certaines femmes portent le *hijabu*, comme ça, elles pourront comprendre et en tirer profit.

N.K : j'ai compris. Donc, Madame, c'était pour ça.

K.S : ah ! Merci.

N.K : merci beaucoup. J'ai pu comprendre beaucoup de choses.

K.S : merci vraiment.

N. K : c'est à moi de vous remercier.

K. S : à la prochaine.

N. K : oui à la prochaine. Merci.

Entretien 3 : avec une musulmane non voilée.

Nom et Prénom : A.T.

Age et situation matrimoniale : 18 ans, célibataire

Profession : élève en Terminale Lettres au lycée notre dame du Niger.

Lieu de résidence : bozola.

Lieu d'enquête : Institut français du Mali (IFM) à Bolibana.

Entretien en français, transcrit en français

Entretien

N. K : bonsoir A.T.,

A.T : bonsoir,

N.K : Comme je viens de vous le dire, je suis en train de faire mon mémoire de master sur le port du voile, donc j'aimerais savoir votre perception là-dessus, en tant que musulmane non voilée.

A.T : ok !

N.K : mais tout d'abord, vous vous présentez, nom, prénom, âge, situation matrimoniale, lieu de résidence, profession.

A.T : je m'appelle A.T., j'ai 18 ans, j'habite à Bozola, élève en terminale lettres au lycée notre dame du Niger, célibataire. Voilà.

N. K : bon, ma première question est de savoir, pourquoi les femmes portent le voile selon vous ?

A. T : personnellement, j'ai cru entendre dire que bon, parce qu'ils disent que c'est l'islam qui dit qu'il faut se voiler, nanani, nanana, bon, qu'il ne faut pas laisser son corps au dehors pour ne pas que d'autres hommes le voit, que c'est interdit par la religion, quelque chose comme ça, personnellement, je ne suis pas trop pour ces choses-là. Que tu sois voilé ou pas, tu restes musulmane. Ça ne va rien changer. Mais ils disent que non, c'est Dieu qui l'a dit, qu'une

femme doit couvrir son corps, qu'il ne faut pas qu'une autre personne voit tes cheveux, ton corps et tout, que ça conduit à l'enfer et tout, ils le disent.

N K : oui, mais quelle est votre perception la dessus ?

A T : Personnellement, bon, je n'ai pas trop de point de vue personnel, parce que je dirai que bon, moi je n'attache même pas de foulard encore moins un voile, donc comme ça et tout. Donc, je me dis que, la personne n'a pas à être voilée pour être musulmane, que tu sois voilé ou pas, ben, c'est ta conception de l'islam qui compte. Bon, c'est juste ta vocation envers Dieu, le voile n'a rien à voir.

N K : ok.

A T : comme bon, les questions de religion, je ne m'aventure pas trop là-dessus.

N K : oui, je vois.

A T : chez moi, tout le monde est libre de faire ce qu'il veut, donc pour les sujets de religions, je ne m'aventure pas là-dessus.

N K : mais pourquoi ne portez-vous pas le voile ?

A. T : quoi ?

N. K : pourquoi vous ne portez pas le voile ?

A. T : parce que personnellement je me dis, ben, ça ne changera rien, que je le porte ou pas, ben, ça ne changera rien. Très rarement quand j'attache le foulard, c'est juste quand il y a le soleil.

N. K : quand il y a ?

A. T : quand il y a le soleil.

N. K : ah !

A. T : bon, j'ai mal aux yeux, donc je ne peux pas sortir sous le soleil et tout, je porte des lunettes. Donc, très généralement, quand tu me vois avec le foulard seulement, c'est juste pour un peu cacher mes yeux du soleil, c'est tout. Sinon personnellement, je ne suis pas trop fan des foulards.

N K : et en mois de Ramadan ?

A T : pour le mois de Ramadan, bon ils disent que c'est obligatoire d'attacher des foulards et tout, parce que tu es en jeun, je l'applique, vue que je n'ai pas le choix. Ils disent que c'est la religion qui le dit.

N K : rire...

A T : moi qui me coupe à chaque fois les cheveux, qu'est-ce que je vais aller foutre avec un foulard, sérieusement.

N K : j'étais coiffée il y a trois ans de cela.

A T : moi je me coiffe chaque année, chaque an, moi je me coiffe. C'est ma mère même qui me donne de l'argent pour que j'aille me coiffer. Je fais le modèle que je veux, tranquille. Parce que bon, en fait, je ne peux pas trop me tresser, ça me fait trop mal aux yeux, je ne peux pas trop supporter, donc ma mère même préfère que je ne me tresse pas. Parce que bon, quand je me tresse seulement, je n'arrive pas à dormir.

N K : je vois.

A T : bon, la douleur devient un peu insupportable.

N K : oui je vois.

A T : vue que je porte des lunettes depuis le bas âge.

N K : ah !

A T : mais c'est héréditaire chez nous en fait. Les yeux c'est héréditaire. Pour ma mère, mes frères, mes sœurs, voilà, nous portons tous des lunettes.

N K : ok. Mais quel regard portez-vous sur les porteuses de voile ?

A T : je n'ai rien contre elles sincèrement, en plus je l'ai respectent beaucoup. Parce que bon, je dis qu'au moins, ça les va bien, je n'ai rien contre elles sincèrement, je l'ai apprécies même. Parce que bon, je ne suis pas du genre à juger les gens.

N K : je vois.

A T : chacun a sa vie, personne n'ira avec un tel dans sa tombe, ou quelque chose comme ça, pas du tout. Bon, ça se résume entre toi et Dieu seulement.

N K : mais quelle est la nature de votre relation avec les porteuses de voile ?

A. T : la relation est normale, je suis normale avec tout le monde, que tu sois chrétienne, musulmane, ton statut social ou ta religion m'importe peu. Parce que j'ai vécu dans un milieu mixte, il y avait toute sorte de personne, donc ça m'importe peu. Notre amitié n'a rien à voir avec le voile, que tu sois voilé ou pas, bon, notre relation n'a rien à voir avec cela. Je l'ai considère comme les autres, les voilées, les non voilées, je l'ai considère toutes de la même manière. Je n'ai pas de préférence, qu'une telle soit voilée ou pas, je vois tout le monde de la même manière. Ça dépend juste de la manière dont tu me vois.

N. K : mais est-ce que vous avez l'intention de prendre un jour le voile ?

A T : sans te mentir, ce n'est même pas dans mes programmes. Qui sait, il se pourrait que bon, quand je me marierai, je serai obligé de me couvrir le corps, parce que là j'appartiendrai à un homme, mais de là à devenir une femme voilée, j'y songe même pas. Je n'ai pas à me voiler pour être musulmane.

N.K : merci, A.T., c'est tout ce que je voulais savoir.

A.T : de rien, Nana, c'était un plaisir.